

ENGAGEMENTS « QUARTIERS 2030 »

CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DE L'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le



ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE



Edito	5
Le contrat de ville de Grand Paris Sud, un cadre partenarial et opérationnel pour l'Inclusion Républicaine	6
Les 18 quartiers, à grands traits	8
Les orientations du contrat de ville	10
Un contrat de ville participatif et citoyen	93
La gouvernance et l'évaluation du contrat de ville	97
Liste des signataires.....	100

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le



ID : 091-219102860-20241125-DEL_2024_116-DE

EDITO

Riche de sa diversité et de ses multiples forces associatives, académiques, économiques, notre agglomération se développe et rayonne au niveau régional.

Grand Paris Sud concentre aussi des fragilités sociales importantes, renforcées par les crises récentes - sanitaire, économique, sociale -, particulièrement dans ses dix-huit quartiers dits prioritaires. Ces derniers, répartis dans six de nos Communes (Grigny, Ris-Orangis, Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Savigny-le-Temple, Moissy-Cramayel) regroupent 92 040 habitants, soit un quart de la population de l'agglomération.

Leur portrait statistique est révélateur de ces fragilités. En matière éducative, 40,5% de la population de ces quartiers, soit près d'un enfant sur deux, sort du système scolaire sans diplôme, contre 25,5% en Île-de-France. Le taux de chômage y est pratiquement deux fois plus élevé que la moyenne régionale. Ces difficultés touchent une population plus fragile au regard de sa composition démographique : pratiquement une personne sur deux a moins de 25 ans et les familles monoparentales y sont beaucoup plus présentes.

Malgré ces difficultés, nos quartiers regorgent de talents et d'initiatives. Ils font notre fierté et c'est pour eux que nous menons, depuis des années, l'une de nos plus grandes batailles pour y réduire les inégalités et donner, à toutes et à tous, les mêmes chances de réussir.

Avec l'ensemble des maires des villes concernées nous portons des politiques volontaristes d'inclusion sociale et républicaine, que ce soit en matière d'éducation, emploi, logement, prévention, sécurité, santé, rénovation urbaine, amélioration du cadre de vie, sport, culture, etc.

À l'occasion de la signature de ce nouveau contrat de ville 2024-2030, nous réaffirmons avec force et détermination ce cap d'égalité et de fraternité, décliné en actions de proximité, pour répondre aux besoins des habitants, mais aussi en projets d'envergure, afin d'améliorer durablement les conditions de vie.

Ce contrat de ville est ainsi le résultat d'un travail partenarial de qualité, mené en premier lieu avec les habitants et acteurs associatifs concernés, puis avec l'État, la région Île-de-France, les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, la Caisse d'Allocations familiales, les bailleurs sociaux, etc. Il propose un cadre collectif qui vise à décliner les grandes orientations et engagements de tous les acteurs, autour de quatre axes prioritaires :

- L'accès à l'emploi des jeunes et des adultes,
- L'accompagnement éducatif dès le plus jeune âge,
- Le renforcement des solidarités,
- L'amélioration du cadre de vie et de l'habitat.

Nous remercions chacun d'entre vous pour son investissement en sachant pouvoir compter sur votre engagement pour traduire nos intentions en changements concrets pour les habitants au cours du nouveau contrat de ville 2024-2030.

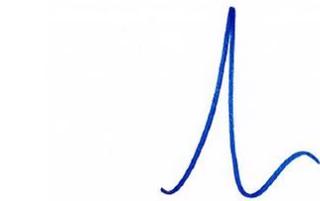
Michel Bisson

Président de la Communauté
d'agglomération Grand Paris Sud



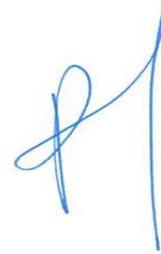
Stéphane Beaudet

Maire d'Evry-Courcouronnes, Président
délégué de la Communauté
d'agglomération
Grand Paris Sud



Marie-Line Pichery

Maire de Savigny-le-Temple,
Vice-Présidente en charge de
l'inclusion républicaine, de
l'éducation et de la politique de la
ville de la Communauté
d'agglomération Grand Paris Sud



Line Magne

Maire de Moissy-Cramayel



Bruno Piriou

Maire de Corbeil-Essonnes



Philippe Rio

Maire de Grigny



Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis



LE CONTRAT DE VILLE DE GRAND PARIS SUD, UN CADRE PARTENARIAL ET OPERATIONNEL POUR L'INCLUSION REPUBLICAINE

Le contrat de ville constitue le document cadre de la politique de la ville sur le territoire de Grand Paris Sud, pour les années 2024 à 2030. A l'échelle de Grand Paris Sud, 18 quartiers sont inscrits au titre de ce contrat de ville. Ils regroupent un quart de la population de Grand Paris Sud, soit 92 040 habitants.

La force de ce contrat de ville de Grand Paris Sud est de s'être appuyé sur les habitants et acteurs associatifs de proximité pour mieux connaître leurs besoins et leurs attentes. C'est aussi d'avoir mis autour de la table **un nombre important de collectivités et d'acteurs institutionnels, qui s'engagent dans le contrat de ville.** Le contrat de ville s'est d'abord appuyé sur une coopération étroite entre la Communauté d'Agglomération et les six communes qui ont des quartiers en géographie prioritaire, en première ligne face aux besoins des habitants de ces quartiers : Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Grigny, Moissy-Cramayel, Ris-Orangis, et Savigny-le-Temple. Cette coopération s'est construite tant à l'échelle politique que technique. Il est issu d'une collaboration forte entre la Communauté d'Agglomération et les deux Préfectures (Essonnes et Seine-et-Marne). Ce sont ensuite de nombreux partenaires institutionnels qui s'engagent, dans ce contrat de ville, à faire plus pour les quartiers, que cela soit côté essonnien comme seine-et-marnais : les Préfectures de l'Essonnes et de la Seine-et-Marne, dans un effort d'harmonisation des politiques d'Etat entre les deux départements, les Départements d'Essonnes et de Seine-et-Marne, l'Agence Régionale de la Santé, l'Éducation Nationale, les Caisses d'Allocations Familiales, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, France Travail, l'AORIF- Union sociale pour l'Habitat d'Ile-de-France, les bailleurs sociaux du territoire, la Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud, le Centre de Formation Professionnelle de Grand Paris Sud, la chambre des métiers et de l'artisanat, les Chambres de Commerce et d'Industrie, la Banque Publique d'Investissement et l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes.

De son côté, la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, via la Direction de la Cohésion et de l'Innovation Sociales, a fortement mobilisé son ingénierie pour animer la démarche d'élaboration du contrat de ville, et sera en tête de pont aux côtés des 6 Villes concernées, pour piloter dans les années à venir des chantiers partenariaux définis comme prioritaires. La communauté d'agglomération a souhaité également mobiliser l'ensemble des politiques publiques qu'elle porte. Chacune s'engage pleinement pour les quartiers : l'Insertion et l'Emploi, la Santé, l'Habitat, le Développement économique, la transition écologique, l'Enseignement supérieur, la Culture, le Sport, la Mondialité et la coopération internationale.

De nombreux acteurs ont ainsi activement pris part à cette démarche, en participant aux différents groupes de travail et temps forts, et en alimentant la réflexion par le partage et la production de notes et documents recensant leurs leviers d'action à mobiliser pour les quartiers (les différents services de l'agglomération, les techniciens et élus communaux, les représentants d'associations, les partenaires institutionnels, ainsi que les habitants). Les étapes de la construction du contrat de ville ont par ailleurs été consolidées par des échanges réguliers entre la Communauté d'agglomération, les communes et les services des deux Préfectures.

Cette méthode d'élaboration participative a abouti au présent document cadre qui se structure autour de quatre orientations prioritaires :

- **L'accès à l'emploi des jeunes et des adultes,**
- **L'accompagnement éducatif dès le plus jeune âge,**
- **Le renforcement des solidarités,**
- **L'amélioration du cadre de vie et l'habitat.**

La transition juste, inclusive et écologique constitue un axe transversal présent dans chacune des orientations prioritaires. Pour chacune de ces orientations, ce contrat de ville fixe des grandes ambitions, définit des actions innovantes partenariales à mettre en place à court terme, et présente les contributions des partenaires signataires. Il s'agit d'un contrat cadre évolutif : sa mise en œuvre sera enrichie, ajustée et affinée au fil des années sur lesquelles il s'étend, en fonction de l'évolution des besoins, et grâce à un travail en continu avec les habitants et entre les partenaires.

Ce contrat de ville se présente ainsi comme un document cadre, qui devra se décliner dès 2025 par une feuille de route précise et des engagements fermes des différents partenaires. Les premiers groupes de travail qui ont été organisés dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville ont lancé une dynamique partenariale, que les partenaires signataires s'engagent à poursuivre, afin d'aboutir à des résultats concrets pour les habitants des quartiers.

Les grandes étapes de l'élaboration du contrat de ville :

- **Été 2022** – Les partenaires lancent à l'été 2022 une évaluation prospective des précédents contrats de ville, signés en 2015 et arrivés à leur terme. Ce travail d'évaluation se veut rassembleur : l'objectif est d'embarquer les différents acteurs, et de lancer une dynamique de coopération pour la prochaine contractualisation. Un groupe de travail entre les élus de la communauté d'agglomération et des six villes se réunit régulièrement et suit les travaux, pendant toute la durée de l'évaluation des précédents contrats de ville. Un comité technique est constitué entre les services de la communauté d'agglomération, les deux Préfecture, et les services des six villes. Ce comité technique a suivi et orchestré les travaux pendant toute la phase d'évaluation puis d'élaboration du nouveau contrat de ville.
- **Automne 2022** – 5 forums territoriaux dans les communes ayant des QPV (1 forum commun Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple), dans l'objectif d'établir un diagnostic partagé des besoins dans les QPV. Ils ont rassemblé plus de 200 participants au total, dont des habitants et représentants des conseils citoyens, associations, des techniciens communaux et intercommunaux, des partenaires institutionnels.
- **Février 2023** – 3 ateliers thématiques, sur des sujets apparus comme prioritaires à l'issue des forums territoriaux : l'emploi, la jeunesse, et la lutte contre la pauvreté. Chaque atelier a réuni une trentaine de participants, rassemblant différents professionnels, dont des services des collectivités territoriales, des acteurs institutionnels mais aussi associatifs. Ils visaient à dessiner des premières orientations stratégiques concrètes pour le futur contrat de ville.
- **Fin 2023-Début 2024** – Un cycle de 2 groupes de travail pour chacune des thématiques prioritaires définitives du futur contrat de ville. Ces groupes de travail, plus restreints, ont permis d'affiner des engagements concrets des différents partenaires pour répondre aux besoins identifiés dans les QPV.
- **2024** – Co-écriture du contrat de ville avec l'ensemble des partenaires signataires.

LES 18 QUARTIERS, A GRANDS TRAITS

Une nouvelle géographie des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est entrée en vigueur par décret¹ au 1er janvier 2024 en France métropolitaine. La révision de cette géographie prioritaire a été établie selon des critères identiques à la précédente. Pour être éligible, le quartier doit être constitué de 1 000 habitants au moins, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, et être caractérisé par un décrochage du revenu de ses ménages par rapport à ceux de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Désormais, 1 362 QPV, contre 1 296 précédemment, sont comptabilisés en France métropolitaine. À Grand Paris Sud, on compte ainsi **18 QPV** contre 19 précédemment, toujours répartis sur 6 villes. La population vivant en QPV à Grand Paris Sud augmente de 5 784 habitants, représentant 92 040 habitants soit 25,9% de la population de Grand Paris Sud. Grand Paris Sud se classe ainsi au 7^e rang des 335 EPCI français concernés par la Politique de la Ville.

Parmi les principales évolutions des périmètres, on compte un QPV sortant (Droits de l'Homme à Savigny-le-Temple), deux entrants (Gare et Rénovation à Ris-Orangis, qui étaient sortis de la géographie prioritaire en 2014). Sur Evry-Courcouronnes, 3 QPV fusionnent en un seul périmètre (Champs-Élysées, Champtier du Coq et Petit Bourg). A Corbeil-Essonnes, le QPV Nacelle intègre désormais le périmètre de la Papeterie. Hormis le quartier Rive Droite à Corbeil-Essonnes, l'ensemble des quartiers maintenus en géographie prioritaire voit ses contours évoluer.

De plus, la possibilité a été laissée aux territoires de définir, en accord avec l'Etat, des « poches de pauvreté », nommées ici Quartiers d'Intérêt Communautaire, qui puissent corriger les effets de seuil et identifier des zones qui pourront bénéficier de 2.5% des enveloppes départementales Politique de la Ville de l'Etat. Trois quartiers d'intérêt communautaire ont été retenus pour ce contrat de ville. Ceux-ci sont, sur la partie seine-et-marnaise, à Savigny-le-Temple, le quartier sortant des Droits de l'Homme, ainsi que, le quartier Les Bois à Nandy et, sur la partie essonnoise, le quartier Centre de Corbeil-Essonnes.

La cartographie ci-contre offre une vue d'ensemble des QPV de l'agglomération et des Quartiers d'Intérêt Communautaire. Une vue détaillée de chaque quartier se trouve en annexe du présent contrat.

¹ Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

Orientation 1. L'accès à l'emploi pour les jeunes et les adultes

Orientation 2. L'accompagnement éducatif dès le plus jeune âge

Orientation 3. Le renforcement des solidarités

Orientation 4. L'amélioration du cadre de vie et de l'habitat

Orientation 1. L'accès à l'emploi pour les jeunes et les adultes

22,3%

Des actifs résidant dans les QPV de Grand Paris Sud sont au chômage, versus 13,9% à l'échelle de l'agglomération

18,3%

Des emplois sont des emplois précaires dans les QPV de Grand Paris Sud, versus 12,6% à l'échelle de l'agglomération

32,2%

Des habitants des QPV sont inactifs versus 26,1 % à l'échelle de l'agglomération de Grand Paris Sud

Chiffres issus de l'Atlas des QPV

En 2023, dans un contexte national et départemental de baisse globale du nombre de demandeurs d'emploi, le taux de chômage dans les quartiers reste très important. Le but du contrat de ville est de réduire cet écart, en s'attaquant aux difficultés particulières que rencontrent les habitants des QPV dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle : déficit d'accès à des modes de gardes, difficultés linguistiques, problématiques de mobilité, accès restreint à la formation, discriminations à l'embauche multiples qui peuvent contribuer à un découragement des populations, faible confiance dans les institutions qui désincite à solliciter l'appui de structures et organismes d'insertion, etc.

Pour cela, le contrat de ville doit permettre de mieux mobiliser, voire d'adapter, les politiques de droit commun et de proposer des actions spécifiques pour lever les freins que rencontrent les habitants des quartiers dans leur accès à la formation et à l'emploi. Le contrat de ville vise aussi à mieux mailler et articuler l'action des nombreux acteurs territoriaux de l'emploi et de l'insertion : l'interconnaissance, le partage de données, et une présence humaine de proximité assidue permettent de fluidifier les parcours et d'améliorer les prises en charge des différentes catégories de publics (jeunes, femmes, seniors, public en situation de handicap, etc.) en matière d'insertion socio-professionnelle. En outre, un objectif essentiel du contrat de ville est de renforcer la collaboration avec le monde de l'entreprise afin de mieux identifier et anticiper les besoins en emploi et de les rapprocher des habitants des QPV; L'agglomération de Grand Paris Sud constitue en effet un territoire riche et dynamique du point de vue du tissu d'acteurs économiques : il s'agit de valoriser et mobiliser cette spécificité dans le cadre de l'action pour l'accès à l'emploi des publics QPV.

L'agglomération de Grand Paris Sud a par ailleurs investi le champ de l'insertion et de l'emploi depuis plusieurs années avec deux objectifs stratégiques :

- Accompagner les habitants jeunes et adultes, y compris les plus vulnérables, vers des parcours professionnels choisis,
- Contribuer au développement économique du territoire en accompagnant les entreprises dans la recherche de solutions et en les amenant à évoluer pour répondre à leurs besoins de compétences.
- Les objectifs du contrat de ville en matière d'emploi en sont la traduction opérationnelle :
- Mieux connaître les besoins des habitants et des entreprises
- Fluidifier les parcours vers l'emploi,
- Renforcer la collaboration des acteurs publics et associatifs du territoire avec les entreprises.

LES ATOUTS ET RESSOURCES DU TERRITOIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'EMPLOI



Un territoire qui attire de nombreuses entreprises : un bassin d'emploi dynamique, la présence d'un tissu important d'établissements économiques (plus de 31 000), 148 000 emplois, labellisé "Territoire d'Industrie" pour la seconde fois, des réseaux de transports fonctionnels à l'échelle de l'agglomération.

Grand Paris Sud est également un moteur de la dynamique métropolitaine en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation favorisant le développement économique et la création de compétences sur le territoire répondant aux besoins d'emploi : avec 40 établissements proposant un large éventail de près de 400 formations à partir du bac +1 sous tous statuts (étudiant, apprentis ; initiale, continue), qu'elles soient généralistes ou professionnalisantes. Ce riche éco-système, fort de deux universités, plusieurs grands CFA, d'instituts de formation, grandes écoles et de STS, est un atout ainsi qu'un levier majeur pour soutenir des politiques d'accès à l'enseignement supérieur tout au long de la vie, de soutien à la construction de parcours d'orientation choisis vers le supérieur ; et ce, pour faciliter l'insertion sur le marché du travail et les transitions professionnelles. C'est en ce sens que la Communauté d'agglomération, qui a choisi de se doter de compétences en enseignement supérieur, recherche et innovation dès 2017, déploie des dispositifs et conduit des expérimentations avec l'ensemble de ces acteurs ainsi qu'avec l'Education nationale *via* les 33 collèges et 17 lycées du territoire ou le monde économique. Chaque année, ce sont a minima plus de 2300 élèves de 3e, 2 600 lycéens, étudiants et leur famille ainsi que près de 5000 élèves de la 3e à la terminale qui bénéficient par des dispositifs soutenus par Grand Paris Sud relevant de ces champs.

Un partenariat qui s'est fortement développé ces dernières années, entre les services de l'Etat, Pôle emploi (devenu France Travail), les Départements, les CAF, GPS, les communes, avec la mise en place du Service Public pour l'Insertion et l'Emploi, et qui va continuer de se renforcer grâce à la mise en place du Réseau pour l'emploi dans le cadre de la loi plein emploi, et grâce à la dynamique autour de la Cité de l'emploi.

Pour l'accès à l'emploi des jeunes, le PRIJ (Plan régional d'insertion pour la jeunesse) est un réel atout : les acteurs emploi du territoire se mobilisent au travers de ce plan qui a permis de mettre en place des référents de parcours pour les jeunes du territoire en situation de fragilité dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le PRIJ est particulièrement actif dans les QPV du territoire de GPS.

En collaboration étroite avec France Travail, des acteurs clés déploient une offre d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi et la formation, parmi lesquels la **MDEF de Grand Paris Sud** qui regroupe, à l'échelle intercommunale, un PLIE (en 2023, 1792 personnes accompagnées sur le territoire), une mission locale (en 2023, 7288 jeunes accompagnés) et une maison de l'emploi, récemment fusionnés. Elle accompagne les publics dans leur parcours d'insertion et d'emploi. Elle met en place différentes actions d'aller-vers, par exemple avec son Job Truck ou dans le cadre de l'appel à projet « Invisibles ». Le **Centre de formation et de professionnalisation de Grand Paris Sud**, dont le siège est situé à Grigny, dans le quartier de la Grand Borne, fait, quant à lui, accéder à des formations et à la qualification des publics peu ou pas diplômés (en 2023 c'est plus de 1 100 apprenants qui ont pu se former). Sa mission est également de répondre aux besoins des entreprises du territoire, en faisant converger demandes et emplois existants. La **MIPOP** - Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle, portée par Grand Paris Sud, propose également un service apprécié sur le territoire, dédié à la réussite scolaire des élèves et à l'information des parents. L'équipement accompagne les élèves de 3ème et de 4ème dans leur orientation par la recherche et la proposition de stages ainsi que la découverte des métiers et des

entreprises. Le déploiement de ces actions permet d'ouvrir le champ des possibles, de favoriser l'orientation choisie et la continuité des parcours scolaires. En 2023-2024, l'Info-Métiers des 3èmes a bénéficié à 848 élèves, 48 ont pu être accompagnés dans le cadre des stage collectifs, 162 ont visité des entreprises ou des centres de formation, 294 ont suivi l'atelier savoir-être en entreprise, et 500 participations ont été recensées sur les Info-Métiers de 4ème. Grand Paris Sud porte également annuellement un salon des 3èmes bénéficiant à 4000 élèves du territoire en matière d'orientation et des dispositifs de cordées de la réussite avec une dizaine d'établissements d'enseignement supérieur auprès de collégiens et lycéens. **Grigny expérimente un projet « Territoire Zéro Non-Recours »** qui démarre en 2024 et qui a pour objectif de favoriser l'accès aux droits des grignois et en particulier l'accès au RSA. Par des actions d'aller-vers, il s'agit de repérer des personnes en situation d'éligibilité et de les aider à recourir à leurs droits (RSA socle ou RSA activité, mais aussi autres droits comme la CSS). Les enseignements de cette expérimentation nourriront la réflexion et les plans d'action sur l'ensemble du territoire de GPS, et en particulier des quartiers. Dans ce cadre, Grand Paris Sud co-pilote le déploiement d'actions en faveur de l'accès aux droits des personnes les plus éloignées de la langue française, de la continuité des parcours de formation et d'intégration en entreprise et plus largement, participe à la mise en visibilité des formations et métiers du territoire et donc à la définition de parcours d'insertion professionnelle.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE

1. Mieux connaître les besoins des publics et des entreprises

Pour penser et mettre en œuvre collectivement des actions efficaces, il faudra, tout au long de la durée du contrat de ville, **objectiver quantitativement et qualitativement les besoins des publics et des entreprises du territoire.**

Plusieurs projets structurants contribueront à affiner **la connaissance fine des problématiques rencontrées par les publics** pour mieux les prendre en compte dans les solutions proposées et construire des parcours en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire.

Si chaque partenaire développe ses propres outils de connaissance et de recueil de données, la force du contrat de ville sera de **travailler au croisement de ces données, et à leur partage, pour étayer l'action de chacun.**

2. Fluidifier les parcours

Pour fluidifier l'accès à l'emploi, il est essentiel de **créer un continuum d'action, entre captation des publics, remobilisation, lever des freins sociaux, accompagnement vers l'employabilité, accès et maintien dans l'emploi.**

Créer ces parcours implique de changer les façons de travailler de l'ensemble de la chaîne d'acteurs.

La loi pour le plein emploi y contribue en organisant **une gouvernance locale des réseaux de l'emploi.**

La cité de l'emploi de Grand Paris Sud, dans un format renouvelé, sera **le cadre de coordination des acteurs de l'emploi et des acteurs associatifs à l'échelle des quartiers.**

Les partenaires du contrat de ville ont identifié les enjeux auxquels ils devront répondre :

- **Dans un écosystème comprenant de nombreux acteurs et dispositifs, il faudra garantir la bonne communication à plusieurs niveaux : assurer la transmission des informations au sein de chaque institution en interne** (par exemple sur les outils à disposition comme DORA, les diagnostics partagés France Travail, etc.) ; **mieux se connaître entre acteurs** (clarifier le périmètre d'intervention de chacun,

partager des informations concernant l'offre de service de chacun, améliorer les modes de communication inter-acteurs, travailler sur la représentation que les acteurs ont les uns des autres et favoriser la confiance entre acteurs) ; **animer le partage d'expérience et diffuser l'information sur l'ensemble du territoire. Ce processus est nécessaire pour faciliter les parcours dits "sans couture" des publics les plus fragiles et éviter les ruptures.**

- **La présence humaine de proximité dans les quartiers est essentielle.** Elle est nécessaire pour créer des liens de confiance avec les habitants, repérer les publics fragiles, les orienter et/ou les accompagner en première instance. Les partenaires signataires réaffirment l'importance de savoir **s'appuyer sur les acteurs de proximité** (médiateurs, éducateurs de rue, associations de proximité...). Cela impliquera de mieux définir la place de ces différents acteurs, d'embarquer ces acteurs de proximité dans les politiques de droit commun, de les légitimer dans leur action quotidienne qui s'avère essentielle. Ces acteurs jouent en effet un rôle fondamental dans l'étape du repérage et la recherche de l'adhésion des publics, car ils sont en capacité de tisser des liens de confiance avec eux.
- **Proposer des jalons dans le parcours de retour vers l'emploi pour les publics les plus éloignés, via les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) en général, et les chantiers d'insertion en particulier.** Il faut sécuriser les places dans les structures IAE dans leur diversité ; et étendre les propositions d'activité et de métiers. Il apparaît également nécessaire de faciliter l'accès des publics des quartiers à ces structures. Les partenaires signataires souhaitent aussi poursuivre et renforcer le développement des clauses d'insertion dans la commande publique. Des moyens humains y seront consacrés : un poste de coordonnateur au sein des équipes de Grand Paris Sud, et une équipe de facilitateurs de clauses d'insertion au sein de la MDEF.

3. Renforcer la collaboration avec les entreprises

Dans le cadre de la précédente contractualisation, de nombreux partenariats se sont noués avec des entreprises du territoire. Mais il faudrait aller plus loin dans ce sens, pour favoriser la découverte des métiers, et promouvoir plus largement l'accès à l'emploi pour les habitants des QPV. A l'heure où le marché de l'emploi est en tension, dans plusieurs secteurs d'emploi du territoire, les entreprises seront preneuses de mieux connaître et de puiser dans ce vivier d'emplois et de talents que sont les quartiers du territoire.

Les partenaires du contrat de ville ont identifié les enjeux auxquels ils devront répondre :

- Les partenaires souhaitent expérimenter et développer en les essayant des actions pour renforcer la familiarisation des habitants des QPV, et notamment des jeunes habitants, avec le monde de l'entreprise. Il faudra développer les dispositifs de mentorat, les actions d'ouverture des entreprises, la découverte des métiers notamment « par le geste », la présentation des évolutions de carrière possibles, des modalités de formation en lien avec l'entreprise...
- **Les partenaires veulent renforcer le travail et la collaboration avec les entreprises :** sur la découverte des métiers et l'orientation, mais aussi pour lutter contre les discriminations dont sont davantage victimes les habitants des QPV, ainsi que pour accompagner le maintien dans l'emploi après embauche. Des outils seront mobilisés comme la charte Paqte qui doit être mieux connue par les entreprises du territoire et par les acteurs.
- En lien avec les mesures du Comité Interministériel des Villes « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », les partenaires veulent encourager les habitants des QPV à créer des entreprises, et les accompagner dans ce processus.

LES ACTIONS PARTENARIALES PRIORITAIRES

Pour chaque orientation, des chantiers ont été identifiés, qui constitueront les premiers jalons du travail partenarial dans le cadre du contrat de ville. Ils répondent directement à une partie des enjeux identifiés ci-dessus dans les objectifs opérationnels du contrat de ville.

<p>Pour mieux connaître les besoins des publics et des entreprises</p>	<p>La création d'un observatoire de l'emploi : Coordination entre France Travail, l'Observatoire de Grand Paris Sud et la MDEF pour affiner les données relatives à l'emploi concernant les territoires politique de la ville de GPS. Ces données seront utilisées comme outil de pilotage, de gouvernance, de suivi et d'évaluation du contrat de ville.</p>
	<p>Une expérimentation Data et Quartiers : Mise en place d'une démarche inspirée de l'expérimentation nationale Data et Quartiers, pilotée par GPS en lien étroit avec l'ANCT et les partenaires, et notamment France Travail pour faire le lien entre d'un côté le profil des habitants des quartiers, futurs salariés des entreprises du territoire, et de l'autre les offres d'emploi du territoire. Le résultat de ce croisement de données permettra de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour faire converger l'offre et la demande d'emploi.</p>
	<p>La mise en place d'une démarche de GPECT (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales) : Outil de développement et d'accompagnement local, elle vise à répondre aux besoins du territoire en matière d'emploi, de recrutement et de formation. Elle permettra en outre d'objectiver un diagnostic territorial et de créer une dynamique entre acteurs de l'insertion, de la formation, de l'enseignement et du monde économique.</p>
<p>Pour fluidifier les parcours vers l'emploi</p>	<p>Le développement de consortiums : Dès 2025, expérimentation d'une alternative à l'appel de projet annuel pour favoriser une co-construction entre acteurs d'actions partagées (à partir d'un appel à manifestation d'intérêt par exemple). Ces coopérations naissantes pourraient faire l'objet, le cas échéant, de consortiums. L'objectif est d'encourager des logiques de coopération entre les acteurs, pour faire bénéficier les habitants de leur complémentarité, de leurs atouts et savoir-faire respectifs Il s'agit notamment de construire des parcours depuis le repérage des publics par les associations de quartiers (club sportif par exemple) et le droit commun (mission locale, France Travail).</p> <p>Des formations croisées : Développement de formations communes entre les professionnels des QPV accompagnant les publics vers l'emploi.</p>
<p>Pour favoriser la transition juste, inclusive et écologique dans le domaine de l'emploi</p>	<p>La découverte des métiers de la transition écologique : Mettre en œuvre des actions de découverte des métiers de la transition écologique et des formations dédiées.</p> <p>Un forum « Métiers verts et verdissant » : Organiser un Forum Emploi/formations « métiers verts et verdissant ».</p> <p>Le soutien à la création d'activité économique dans le champ de l'économie sociale et solidaire : Soutenir le développement d'initiative relevant de l'Economie Sociale et Solidaire et relevant de la transition écologique. Soutenir le développement de ressourceries généralistes ou spécialisées. Soutenir les actions de « vestiaire solidaire » dans le cadre des parcours vers l'emploi</p>

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les engagements des services de l'Etat

L'accès à l'emploi et le développement économique constituent deux priorités de l'action de l'État en faveur des quartiers de la politique de la ville : l'emploi, parce qu'il garantit l'insertion sociale et professionnelle des habitants, et le développement économique, car il contribue au dynamisme, à l'attractivité des quartiers et à leur meilleure intégration dans les agglomérations.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

Mettre en œuvre la loi plein emploi et le pacte local des solidarités

La loi plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un renforcement de l'accompagnement des personnes vers l'accès ou le retour à l'emploi. La transformation du service public pour l'emploi en réseau pour l'emploi doit permettre une coopération renforcée des acteurs afin de s'engager mutuellement dans la mise en œuvre d'un référentiel de services pour les personnes et les employeurs.

Le suivi des publics éloignés de l'emploi, dont les publics résidant en quartier prioritaire, vise à la continuité des parcours d'insertion et la réalisation d'actions d'accompagnement socio-professionnel. De même, l'accompagnement des entreprises du territoire prévu par la loi plein emploi devrait permettre de répondre aux besoins spécifiques, notamment en recrutements locaux.

Une attention particulière sera portée sur les actions de repérage de tous les publics éloignés de l'emploi ou invisibles qui seront conduites à travers l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI Inclusion) afin de développer les collaborations et la prise en charge par l'ensemble du réseau pour l'emploi de ces personnes. Par ailleurs, le pacte local des solidarités, visant à améliorer la coordination et la complémentarité de dispositifs déjà mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté permettra d'accentuer les actions sur des objectifs identifiés et partagés collectivement.

Accompagner le public jeune vers l'insertion et l'emploi

Le soutien financier que l'Etat accorde pour les missions locales, maillon essentiel du service public de l'emploi de proximité dans les quartiers populaires, permettra de poursuivre entre autres le déploiement du contrat engagement jeune (CEJ) et d'améliorer la prise en charge des jeunes suivis en proposant des actions de remobilisation en adéquation avec les besoins et les envies des jeunes accompagnés. Par ailleurs, la mobilisation du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) sera poursuivi par les missions locales.

Dans le cadre du déploiement des actions spécifiques en faveur des jeunes très éloignés des institutions, les services de l'Etat favorisent le maillage territorial afin de couvrir les zones blanches par des actions de repérage et remobilisation de ces publics, et à travers le pilotage des projets CEJ jeunes en rupture (CEJ JR) en associant les acteurs territoriaux concernés par l'accompagnement de ces publics en particulier. Le plan régional pour l'insertion des jeunes (PRIJ) visant les publics en QPV, renforce encore la mobilisation des acteurs.

L'École de la 2^e Chance qui offre une opportunité alternative, aux jeunes âgés entre 16 et 25 ans sans solution et qui propose un accompagnement global individualisé vers l'insertion continuera à être soutenue par l'État, notamment dans le projet d'implanter durablement dans le sud de l'Essonne une antenne qui permettrait d'accueillir des jeunes très désocialisés issus des quartiers prioritaires. L'École de la 2^e chance vise à accueillir au moins 25% de jeunes des QPV.

L'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, instaurée en septembre 2020, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, constitue aussi un axe de travail fort. Le pilotage de cette politique publique est mené par les services de l'État en coordination avec les services de l'Éducation Nationale et les missions locales.

Le dispositif du parrainage/marrainage vers l'emploi continuera à être soutenu en lien avec les services de la DRIEETS. Ce dispositif visant à soutenir le parcours de jeunes dans leur insertion professionnelle rentre dans une étape de consolidation du réseau d'acteurs afin de toucher davantage des jeunes résidant dans un quartier prioritaire. En lien avec le dispositif « Les entreprises s'engagent », sera travaillée la mobilisation des nouveaux parrains/marraines pour alimenter les viviers disponibles et augmenter l'accompagnement de jeunes issus des QPV.

Accompagner le public adulte vers l'insertion et l'emploi

L'accompagnement des publics en situation de handicap restera une priorité pour les services de l'État, qui continueront à accompagner le développement des entreprises adaptées afin de mieux mailler les territoires et faire connaître ces structures aux professionnels de l'insertion et de l'emploi. Les contrats aidés qui doivent orienter les publics les plus en difficulté seront pilotés en étroite collaboration avec France Travail, afin de garantir le suivi des prescriptions à destination du public QPV en particulier.

La communication sur le dispositif Emplois Francs sera accentuée et en lien avec l'animation du dispositif les « Entreprises s'engagent ». Comme pour les contrats aidés, un suivi renforcé sera effectué en lien avec France Travail, pilote du dispositif.

Le développement des postes de facilitateurs sur l'ensemble du territoire permet de faire bénéficier les personnes en insertion de marchés clausés. L'enjeu est particulièrement important sur les projets portés par l'ANRU. Inclusiv'Essonne soutenu par l'État, continuera à offrir sa technicité et appui aux réseaux des facilitateurs et aux donneurs d'ordre.

La politique d'intégration qu'accompagne le développement et le financement d'actions d'apprentissage de la langue française, des valeurs de la république et de la levée des freins à l'emploi sera déployée par le biais du marché subsidiaire AGIR. Un grand nombre des signataires du contrat d'intégration républicaine du département résident en QPV et bénéficient de ces actions, complémentaires aux formations linguistiques et civique de l'OFII.

Soutenir les entreprises relevant de l'ESS et les associations dans les quartiers

Le dispositif local d'accompagnement porté par France Active continuera à accompagner la structuration des entreprises relevant de l'ESS et des associations œuvrant dans les quartiers. Les services pourront accompagner des projets territoriaux qui pourraient émerger et se déployer dans les quartiers prioritaires en particulier, notamment dans le cadre de la consolidation et du développement du réseau de l'insertion par l'activité économique en Essonne et en Seine-et-Marne.

Démarches spécifiques à GPS sur les politiques sociales et d'insertion

Depuis le début de l'année 2021, une démarche de territorialisation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à Grigny est engagée, avec la finalité d'inverser à moyen terme la tendance à la paupérisation importante sur cette ville. L'État soutient cette stratégie sur ce territoire où la pauvreté est particulièrement présente, essentiellement en mobilisant ses outils de droit commun mais aussi par des dispositifs/financements spécifiques.

L'expérimentation territoire zéro non-recours (TZNR) qui vise aussi la ville de Grigny et qui a comme objectif de lutter contre le non-recours au droit, continuera à mobiliser les services afin de mieux repérer, informer et accompagner les habitants sur leurs droits.

L'orientation la plus directe possible sur un parcours avec un accompagnement socio-professionnel individualisé et intensif des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) sur les territoires de Grigny / Ris-Orangis engage les services de l'État dans un pilotage serré pour une meilleure articulation entre les différents dispositifs de droit commun en faveur de ces territoires.

Depuis 2022, le Contrat Territoire d'Accueil et d'Intégration (CTAI) à Grand Paris Sud bénéficie des crédits de l'État afin de mettre en place une coordination renforcée des actions d'intégration venant compléter l'offre linguistique existante. Ce dispositif a vocation à se pérenniser sur le long terme.

Mobiliser les entreprises pour l'emploi dans les QPV « Les Entreprises s'engagent » :

Dans le cadre des « entreprises s'engagent », différentes actions peuvent décliner autour de quatre axes :

- Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise ;
- Former en favorisant l'accès à l'alternance ;
- Recruter de manière non-discriminatoire ;
- Acheter de manière plus responsable et inclusive.

Chacun de ces axes est décliné en objectifs et indicateurs clés sur lesquels les entreprises s'engagent. Il s'agit par exemple pour les entreprises de recruter des alternants ou d'intervenir dans les collèges pour présenter leurs

métiers. Le réseau est actuellement composé de 140 Entreprises signataires, avec un souhait d'élargissement à 200 signataires fin 2024. En Essonne, le réseau est animé par le club FACE Paris-Saclay, via un financement de l'Etat. L'objectif est également de renforcer le suivi des engagements des entreprises signataires, l'animation du réseau pour augmenter les opportunités de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi en Essonne.

L'apprentissage, un véritable outil d'insertion dans l'emploi, au service des jeunes de QPV et de l'entreprise

L'apprentissage est un levier pour accéder durablement au marché du travail puisque dans les 7 mois qui suivent la fin du contrat d'apprentissage, sept apprentis sur dix trouvent un emploi, dont 60% en CDI. C'est également une chance pour les employeurs qui déclarent à 80% être satisfaits des apprentis qu'ils recrutent et qui réembauchent à la fin du contrat. Ainsi, l'aide financière (6 000€ en 2024 en Essonne) pour le recrutement d'alternants est maintenue pour les contrats conclus (sous réserve de disponibilité en loi de finance). Elle concerne l'embauche d'un apprenti de tout âge ou d'un salarié en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans.

L'objectif pour l'année 2024 est de porter à 15 745 le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage en Essonne dont 35 % des jeunes sont en QPV. L'avancement du développement de l'apprentissage dans le département de l'Essonne passe par tous les efforts en vue d'installer l'apprentissage comme une voie d'excellence pour les jeunes et comme une solution de recrutement dans la politique RH des entreprises, notamment, dans les secteurs dits en tension, et dans les QPV.

Les engagements de France Travail Ile-de-France

France Travail agit pour les habitants des quartiers prioritaires en signant les Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Depuis 2015, en tant que signataire des Contrats de Ville, Pôle emploi a contribué au pilier « développement économique et emploi » et s'est fortement mobilisé pour les quartiers de la Politique de la Ville.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre des ambitions fixées par la convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML et permet de répondre à de multiples objectifs :

- S'assurer que les résidents des quartiers bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi ;
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV ;
- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi et des Missions Locales aux besoins des quartiers prioritaires ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires ;
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre les dispositifs spécifiques à leur profit ;
- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire et développer l'entrepreneuriat et l'innovation dans les quartiers prioritaires ;
- Créer de l'activité dans les quartiers prioritaires par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et des clauses d'insertion.

Suite à la promulgation de la loi pour le plein emploi le 18 décembre 2023, Pôle emploi s'est transformé en France Travail au 1^{er} janvier 2024.

La loi insiste sur la nécessité de l'insertion par l'emploi, aussi les équipes de France Travail mettront tout en œuvre pour que l'emploi soit le premier levier de l'inclusion.

De plus, bien que conservant les missions historiques de Pôle emploi (accueil/information/accompagnement des demandeurs d'emploi, aide/conseil aux entreprises, versement des allocations/aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'Etat), France Travail se voit désormais doté de missions élargies et notamment pour le compte du réseau des acteurs pour l'emploi que France Travail est chargé d'impulser et de coordonner.

Cette transformation vient confirmer notre engagement pour les publics issus des quartiers prioritaires. C'est pourquoi France Travail réaffirme sa volonté de travailler avec tous les acteurs impactés par la Politique de la Ville que ce soit en amont de la signature (en participant notamment aux diagnostics territoriaux), pendant la signature (en fixant ses engagements pour les quartiers prioritaires), et après la signature (en mettant en place des actions spécifiques à destination des QPV).

Avec la signature des contrats « Engagement Quartiers 2030 », France Travail Île-de-France a donc pour ambition, non seulement de poursuivre les chantiers entamés depuis 2015 avec les Contrats de Ville, mais également de renforcer et d'élargir son action pour les publics QPV franciliens.

France Travail s'engage à poursuivre les actions entreprises depuis 2015, et dans une logique de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin, à intensifier les initiatives envers les publics issus des quartiers prioritaires franciliens. Cela passera notamment par les actions suivantes.

Assurer une présence de proximité au sein des QPV :

- Organiser des événements et une délivrance de services au sein des QPV ;
- Favoriser la mobilisation de prestataires à proximité des QPV .

Assurer la sur-mobilisation de notre offre de service de droit commun pour les QPV :

- Déployer les accompagnements personnalisés dès l'inscription des habitants de QPV suite au diagnostic ;
- Mettre en place un accompagnement intensif à la recherche d'emploi ou à l'élaboration d'un projet professionnel dès que nécessaire au sein de France Travail ou auprès de nos partenaires. Les dispositifs d'accompagnement renforcés tel que le Contrat Engagement Jeunes, l'Accompagnement Intensif jeunes, l'accompagnement vers les opportunités d'emploi (MET), l'accompagnement global ou le suivi spécifique Cap emploi seront particulièrement mobilisés au bénéfice des habitants des QPV ;
- Mobiliser de façon renforcée pour les habitants des QPV notre offre de services « prestataires » pour travailler les savoirs êtres, la mobilité, le projet professionnel, faire le choix d'une formation, les freins à l'emploi ;
- Accélérer les recrutements en valorisant les profils issus des QPV au travers de la promotion de profils auprès des employeurs ;
- Favoriser le développement de compétences des habitants des QPV en priorisant leur présence lors d'action de formation financée par France Travail ou par le Conseil Régional.

Renforcer la mise en œuvre des dispositifs spécifiques au profit des résidents QPV :

- Garantir la promotion des mesures « Emplois Francs » et autres mesures pour l'emploi (PEC, CIE jeunes) auprès de l'ensemble des entreprises de notre territoire et informer les habitants des QPV, nos partenaires institutionnels ou locaux du renouvellement de cette mesure ;
- Participer à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'embauche et le déficit de réseau professionnel ;
- Renforcer la création d'activités et d'emplois dans les QPV en favorisant la création d'entreprises ;
- Favoriser le développement de compétences numériques en co-organisant des ateliers numériques avec les partenaires ;
- Poursuivre et renforcer les partenariats visant spécifiquement les demandeurs d'emploi en QPV.

Valoriser le partenariat France Travail ainsi que le rapprochement avec les acteurs locaux en faveur des résidents QPV :

- Créer un maillage avec les partenaires favorisant ainsi un contact régulier au plus près des territoires QPV ;
- Renforcer la mobilisation des partenaires structurants (E2C, EPIDE, SMV, SMA, APEC) au niveau local ;
- Mettre en place des partenariats locaux favorisant la présence de France Travail au sein des QPV dans d'autres structures en complémentarité de notre offre de service.

Intensifier l'approche « d'aller vers » :

- Démultiplier les évènements et actions au sein des quartiers prioritaires (forums, événements Du Stade Vers l'emploi, jobs-dating, etc.) ;
- Renforcer les relations partenariales avec les acteurs locaux de proximité pour « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'emploi mais pas nécessairement connus de France Travail (population dite « invisible ») ;
- Poursuivre notre implication au sein du réseau France Services et, dans la mesure du possible, contribuer au développement de France Services itinérants.

Les engagements de Grand Paris Sud

Les engagements pour favoriser la cohésion et l'innovation sociales

La communauté d'agglomération portera les actions partenariales mentionnées ci-dessus, qui constituent des engagements phares pour le contrat de ville 2024-2030, en ce qui concerne l'accès à l'emploi. Les services de Grand Paris Sud, via la Direction de la Cohésion et de l'Innovation Sociales, assureront également le pilotage et l'animation des politiques publiques de l'agglomération et du bloc communal en partenariat avec le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion.

Elle prend part à la mise en œuvre du réseau des acteurs de l'emploi, lié à la loi plein emploi, pour faciliter l'adéquation entre les besoins en compétences du territoire et les parcours à créer pour l'accès à l'emploi des publics les plus fragilisés.

A ce titre, elle souhaite animer, dans la continuité des habitudes de travail en partenariat ou consortium, un réseau de petites structures associatives issues des quartiers. La captation du public le plus fragile et le plus éloigné de l'emploi est un axe majeur de travail pour lutter contre le non-recours au droit et favoriser la sortie de la pauvreté et de la précarité par l'accès à l'emploi. La communauté d'agglomération met à disposition une équipe, (12 agents), dédiée à l'accompagnement des grignois adultes (+ 26 ans) en recherche d'emploi (en 2023 c'est 786 bénéficiaires accompagnés en file active sur l'année).

En adéquation avec les besoins en compétences du territoire, Grand Paris Sud travaille en particulier sur :

- Le développement de formations, adaptées au public peu ou pas qualifié, dans le sport (BNSSA et BPJEPS AN), et e-sport avec le titre pro animateur e-sport, en partenariat avec la direction des sports de GPS et la direction du développement économique.
- Le développement d'actions de formation par le geste (tel que l'AFEST technicien de maintenance) en impliquant les structures économiques du territoire en recherche de compétences difficiles à pourvoir, en partenariat avec la direction du développement économique GPS, la MDEF et le CFP GPS.
- Le développement d'actions collectives de type job dating pour faciliter le lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. La coordination de ces actions sera portée via le réseau des acteurs de l'emploi, pour une meilleure préparation des publics.
- Le conventionnement avec les têtes de réseau de l'IAE pour faciliter la mise en lien entre les structures de l'IAE et le monde économique local, et faciliter ainsi la préparation des publics.
- Le développement et diversification des clauses d'insertion par l'animation et l'accompagnement des porteurs de marchés d'envergure en partenariat avec la direction de la commande publique de GPS.

Les engagements pour développer les relations européennes, internationales et la mondialité

La communauté d'agglomération, via la Direction des Relations Européennes, Internationales et Mondialité, accompagne et favorise le développement des politiques publiques de GPS et du bloc communal à l'international. A ce titre, la communauté d'agglomération peut mobiliser son savoir-faire pour :

- **Le développement territorial avec et à l'international**, (échanges de pratiques, formation professionnelle, mobilité des personnels et des jeunes...) ouvrant la production de datas sur l'internationalisation du territoire et sa mondialité.
- **La mobilisation d'outils favorisant la montée en confiance, en connaissances et en compétences, notamment des jeunes**, en partenariat avec la Direction de la Cohésion et de l'Innovation Sociales (DCIS). Ainsi,

elle s'engage à être un levier de développement de formations dans les métiers du sport, de l'art et de la culture avec ses partenaires internationaux (projets IMPULS, Swim'IMPULS et Urban Preface, notamment, avec la Ville de Dakar).

- **Le pilotage d'initiatives de dimension internationale dans le domaine de l'accès à l'emploi.** Les appels à projets dans lesquels s'engage la DREIM avec ses partenaires locaux et internationaux visent à enrichir les politiques publiques locales dont l'accès à l'emploi (capitalisation des différentes expériences, bonnes pratiques et ingénierie d'élaboration des parcours d'accès à l'emploi en France, en Europe ou ailleurs dans le monde). De plus, l'accès à l'emploi des jeunes et des adultes est un axe prioritaire des appels à projet de l'Union Européenne et internationaux via le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Grand Paris Sud s'engage à mettre en place les actions suivantes.

Pour mieux connaître les publics :

- Diagnostic de mondialité prioritaire : intégrer la data sur les origines des populations en QPV pour la mettre en corrélation avec l'accès à l'emploi. Le diagnostic de mondialité finalisé en 2019 sera réactualisé et enrichi en 2024 permettant d'objectiver les liens avec l'étranger des populations et des établissements d'Enseignement supérieur et de recherche, le nombre d'étudiants étrangers, les langues parlées par les agents de la collectivité, les associations avec des interactions avec l'international.
- Changer de paradigme pour envisager l'interculturalité comme levier de développement du territoire.
- Accompagnement de projets locaux à dimension interculturelle.

Pour familiariser les publics avec le monde de l'entreprise :

Grand Paris Sud mettra à disposition les réseaux préexistants ou identifiés de la DREIM par :

- La mobilisation de mentors/rôle modèles en lien avec la multiculturalité et inspirant sur la non-assignation des parcours de formation.
- La mise en lien et de la mobilisation d'entreprises internationales.
- La formalisation et la mobilisation d'un réseau d'ambassadeurs du territoire à l'international (facilitateurs pour de l'accès à des stages voire à l'emploi).
- Le partage d'expériences avec l'international et la capitalisation, à l'instar de l'étude de l'Union européenne sur les métiers liés aux Jeux olympiques de la jeunesse 2026 au Sénégal.

Pour faciliter la coordination entre acteurs :

- Créer des liens entre les associations locales les associations internationales.
- Mettre en place un partage d'expérience et la construction de projets communs, comme celui qui s'est tenu de 2021 à 2024 avec Dakar au Sénégal, et les projets partagés entre l'ADD Academy Evry et SenCirk' autour de l'activité physique ou avec la « Place des cultures urbaines de Dakar » ouvrant le champ des métiers du spectacle et du sport.
- Mettre en œuvre des programmes sectoriels de l'Union européenne, dont le premier objectif est le partage d'expériences et la capitalisation sur des thématiques prioritaires dont le parcours d'accès à l'emploi.

Pour renforcer la présence humaine de proximité :

- Développement d'une formation à l'intelligence interculturelle à destination prioritairement des agents et des élus, puis des acteurs de territoire.
- Elaboration d'une cartographie avec les partenaires internationaux, des bonnes pratiques dans le domaine des actions de proximité.
- Accueil et déploiement de services civiques internationaux sur le terrain permettant d'acculturer à l'altérité.

Pour sécuriser les parcours :

- Création de parcours citoyens « complets » et durables avec l'international (qui prennent aussi en compte la migration en tant qu'étape fondatrice de certains de ces parcours).

Les engagements pour favoriser le développement économique des quartiers

La communauté d'agglomération s'engage à mettre en place les actions suivantes :

Pour favoriser la coordination entre les acteurs

- Aider à la réalisation d'une cartographie des acteurs identifiant leurs actions ainsi que leur périmètre d'intervention.
- Préparer collectivement des événements.
- Poursuivre la coordination des acteurs de l'entrepreneuriat dans les QPV mise en place par Grand Paris Sud en 2023.
- Rendre disponibles en open data les résultats issus des études de l'observatoire des QPV.

Pour mieux connaître les publics et leurs problématiques

- Réaliser des études approfondies sur les QPV, leurs habitants, leur situation, et leurs besoins, notamment via l'atlas des QPV de l'observatoire de Grand Paris Sud.
- Recueillir les témoignages des acteurs locaux quant aux difficultés rencontrées par les publics.
- Fournir sur simple demande, l'ensemble des données nécessaires à l'alimentation du « chantier data », destiné à partager des données de diagnostic et des données de réalisation et de moyens mobilisés.

Pour renforcer la présence humaine de proximité

- Inciter les chargés de missions à se déplacer davantage dans les QPV pour avoir une vision de terrain, une perception plus rapide et plus fiable ainsi qu'une meilleure identification des besoins et des enjeux.
- Mettre en place des CitésLab de la MDEF-GPS avec des actions d'aller-vers les publics (les validations administratives et financières sont en cours).
- Communiquer avec les maisons de quartiers pour connaître le point de vue d'un acteur de proximité. Pour aller encore plus loin, Grand Paris Sud prévoit d'intégrer pleinement les maisons de quartier dans sa stratégie. En effet, elle utilisera ses locaux et mobilisera son personnel pour coconstruire des projets et coorganiser des événements avec les habitants des quartiers (ateliers de préparation à l'entretien d'embauche, aide à la rédaction de CV...).

Pour favoriser l'émergence de parcours cohérents et fluides pour les publics

- Assurer un travail de recensement des dispositifs afin de comprendre les apports et les particularités de chacun d'entre eux. Cela permettra à la Direction développement économique d'orienter les publics vers le dispositif le plus adapté. De surcroît, un suivi du public sera effectué pour connaître les changements de situation et les rediriger vers le dispositif le plus adapté.
- Mettre en place un référent de parcours.
- Organiser, au sein des quartiers, des événements avec des « invités d'honneur » issus des QPV et ayant un parcours de réussite. Ces modèles, qui constituent des personnes inspirantes pour les jeunes des QPV, raconteront leur parcours, leurs difficultés, ce qui les a aidés, ...

Pour renforcer le travail et familiariser les publics avec le monde de l'entreprise

- Réaliser des ateliers d'aide à la rédaction de CV, de lettres de motivation, de préparation d'entretiens d'embauche...
- Lancer une charte Entreprises Transition sociale et écologique, avec un engagement des entreprises à employer localement et à employer des publics en insertion.
- Les services de Grand Paris Sud proposeront leur aide dans le processus de recrutement afin d'aider les entreprises à sélectionner un candidat qui leur convient et qui convient aux missions du poste (et inversement). Des séminaires seront organisés sur la thématique du recrutement.

Explorer davantage le levier de la création d'entreprise

- Renforcer le suivi des personnes ayant un projet de création d'entreprise (même lorsqu'elles sont redirigées vers une autre structure). Il revient à la Direction développement économique de prendre régulièrement de nouvelles des porteurs de projets et de l'avancée de leur projet entrepreneurial.
- Donner plus de visibilité à « un café pour créer mon entreprise », l'événement de notre pôle création d'entreprise visant à promouvoir l'entrepreneuriat.
- Travailler à un rapprochement entre Grand Paris Sud et la BPI.

- Concevoir une newsletter sur les aides à l'entrepreneuriat avec des conseils pour bien démarrer (d'ordre juridique, économique, managérial, fiscal, méthodologie pour la réalisation d'une étude de marché...).
- Au travers de la Charte Transition Sociale et Ecologie, développer un axe orienté vers le mentorat, qui sera mobilisé plus fortement pour les habitants des quartiers.

Les engagements en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche

La Communauté d'agglomération a choisi de se doter de compétences facultatives en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation. En cohérence avec cette compétence, Grand Paris Sud porte des politiques publiques d'accès à l'enseignement supérieur, de soutien à la poursuite d'études tout au long de la vie et d'accompagnement à la construction de parcours d'orientation choisis vers le supérieur. Ces politiques, au service de l'insertion et des transitions professionnelles des habitants, notamment des plus fragilisés, constituent l'un des axes prioritaires de sa feuille de route 2020-2026. Pour ce faire, la direction soutient activement des dispositifs multi-partenariaux impliquant des établissements d'enseignement supérieur, l'Education nationale ainsi que l'Etat local, la Région et les Départements. Elle construit et coordonne également des réseaux d'acteurs ou participe activement à leur animation. Elle co-porte ou déploie enfin des expérimentations/actions en lien avec la direction du développement économique, le Service Emploi- Formation de la DCIS pour développer, notamment, les interactions établissements/entreprises/intermédiaires de l'emploi. Afin de répondre à la politique nationale et académique du continuum bac -3 / bac +3 visant à développer les synergies secondaire-enseignement supérieur pour accompagner la sécurisation des parcours vers le supérieur, Grand Paris Sud porte des actions dédiées impliquant également des Cités éducatives, des communes, acteurs de la culture scientifique et technique.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération s'engage à :

- Mieux connaître les conditions de vie, d'études et de logement des publics « étudiants » inscrits dans des établissements du territoire résidant en QPV. Ce travail de caractérisation, qui nécessite de déployer une démarche partenariale ad hoc, sera mené dans le cadre de l'observatoire « ESR » de GPS visant à mieux connaître la population étudiante du territoire, à suivre son évolution afin de porter des politiques publiques au plus près des besoins. Les deux universités du territoire et leurs composantes (IUT) seront mobilisées dans un premier temps.
- En lien avec les acteurs ESRI de GPS, promouvoir/soutenir les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat étudiant innovant et accompagner les projets les plus matures vers les incubateurs d'école du territoire en déployant des actions dédiées vers les jeunes (étudiants) résidant en QPV.
- Conforter le continuum enseignement secondaire-enseignement supérieur-monde économique, notamment via l'apprentissage dans le supérieur, la découverte de « métiers de demain » en appui des CLEE (Comités locaux Ecole Entreprise) des deux académies, les Cités éducatives, et en lien avec les acteurs ESR.... De même, la mise en œuvre d'expérimentations et leur pérennisation (sous réserve des retours d'expérience positifs) sera menée.
- Porter la création de formations No-code/Low code, en lien avec des acteurs de l'ESR. Ces formations reposent sur une approche de développement logiciel qui nécessite peu, voire pas du tout, de compétences en programmation pour créer rapidement une application ; ce qui permet de créer des applications sans dépendre entièrement des développeurs et de répondre pleinement aux besoins du marché du travail. Les habitants des QPV seront la cible prioritaire de cette action.
- Soutenir les initiatives d'acteurs du territoire souhaitant créer une école de production (sous réserve de l'obtention de financement) : GPS a été un territoire pilote en accompagnant la création, par un établissement d'enseignement supérieur, de la première école de production d'Ile-de-France (usinage). La direction a également accompagné la création d'une 2e école de production (électricité) inaugurée tout récemment. Les retours d'expérience comme les données nationales montrent que les écoles de production peuvent être un levier d'accès à la qualification (CAP) et au monde du travail pour des jeunes très éloignés de l'école, en leur permettant d'accéder à des métiers qui recrutent. Avec l'appui de la Fédération nationale des écoles de production et la Direction du développement économique, Grand Paris Sud pourra accompagner les

établissements porteurs de telles initiatives (recherche de financements, de formateurs bénévoles, mobilisation d'entreprises clientes). Elle veillera à la féminisation des recrutements.

- En lien avec le service Emploi-Formation de la DCIS, faire découvrir les secteurs en tension du territoire et les formations dédiées ouvertes aux publics en reconversion, demandeurs d'emploi proposées par les établissements post-bac du territoire (biotechnologies, santé, sanitaire et social, filière socio-culturelle, industrie). Sur le volet industrie et dans le cadre de la labellisation de GPS « territoire d'industrie », la communauté d'agglomération poursuivra les actions qu'elle soutient avec le Campus des Métiers et des Qualifications de l'aéronautique et aérospatial porté par l'Université d'Evry en accentuant plus encore le ciblage des élèves inscrits dans des établissements de QPV et/ou habitants des territoires fragilisés. Il s'agira également pour la communauté d'agglomération de développer les actions déjà engagées avec l'IRFASE pour les secteurs socio-culturel et sanitaire et social.

- Dans ce cadre, promouvoir, auprès des intermédiaires de l'emploi et autres prescripteurs, les dispositifs d'accompagnement à la reprise d'étude comme le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.) des universités du territoire. Un travail partenarial avec les acteurs de la Cité de l'emploi pourra être mené, en lien avec le service Emploi-Formation de la DCIS.

Les engagements du Département de l'Essonne

Le Conseil départemental est un partenaire des contrats de ville par ses compétences obligatoires et facultatives. Les services territorialisés départementaux, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation, et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale.

La mobilisation des politiques relevant des compétences du Département, et notamment la politique d'insertion dont il est le pilote, est nécessaire pour répondre aux problématiques des 47 quartiers prioritaires essonniers, qui représentent près de 14% de la population départementale.

En septembre 2017, le Conseil départemental a adopté sa politique départementale qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de la ville. Un Fonds Départemental de Cohésion Sociale (FDCS), a ainsi été créé, destiné à soutenir la mise en œuvre d'actions de proximité en fonctionnement, dans les champs de l'éducation, du lien social, de l'insertion par l'emploi et de la prévention santé.

En sus, les engagements attendus du Conseil départemental de l'Essonne sont :

- Participer à l'ensemble des dispositifs « Politique de la ville » inscrits dans les contrats de ville, en mobilisant ses services et éventuellement ses fonds dédiés.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

L'engagement du Conseil départemental de l'Essonne est fonction des délibérations en vigueur.

Zoom sur les engagements du service insertion du Conseil Départemental

Pour la coordination entre acteurs :

- Le Département de l'Essonne est partie prenante dans le déploiement de l'outil DORA démarré en janvier 2023.

- L'expérimentation « « Carnet de bord » s'est terminée, mais la loi plein emploi prévoit un outil de suivi de parcours qui s'appuiera sur cette expérimentation.

Pour le renforcement du travail avec le monde de l'entreprise :

- Le Département a une convention avec l'ADIE pour l'accompagnement à la création d'entreprise.

- France Active est nouvellement délégataire pour l'accompagnement des publics travailleurs indépendants allocataires du RSA

- Le Département a créé un poste de chargé relations entreprises au sein de l'Espace emploi insertion.

Les engagements du Département de Seine-et-Marne

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales, et, à ce titre, le Département de Seine-et-Marne souhaite s'impliquer dans les contrats de ville.

Les outils mobilisables sont nombreux : le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS) qui est un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Le Département finance et coordonne les associations de prévention spécialisée qui opèrent notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative...).

Les MDS auront toute légitimité pour représenter le Département dans ces instances de pilotage des contrats. Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité inscrire les orientations de ses politiques de solidarité dans deux documents de contractualisation avec l'État, qu'il conviendra de mobiliser dans le cadre des contrats de ville sur les thématiques afférentes : la contractualisation France Travail et le Pacte local des Solidarités.

Zoom. La mobilisation des Départements dans le cadre de la contractualisation France Travail

En 2024, à la suite d'une instruction parue au bulletin officiel du Ministère du Travail le 27 décembre 2023, les Conseils Départementaux ont été invités à contractualiser avec l'Etat, dans l'optique de préfigurer la loi plein emploi. Les Départements d'Essonne et de Seine-et-Marne ont adopté cette contractualisation, qui vise notamment à intensifier les modalités d'accompagnement socio-professionnel. Il s'agira dans les années suivantes de poursuivre la mise en œuvre de la loi plein emploi, en s'appuyant sur les enseignements des expérimentations mises en place dans les 18 départements volontaires. L'un de ses axes portera sur la rénovation des prises en charges des publics allocataires du RSA (ainsi que plus largement tous les demandeurs d'emploi), en travaillant notamment l'objectif des 15h d'activités pour la plupart des publics en insertion.

Les engagements de la Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
 - De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
 - De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance
- Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les engagements de BPI France

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

En matière de droit commun, Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

En matière de programmes spécifiques, Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa. Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

- Concours Talents des Cités : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- Les Bus de l'Entrepreneuriat : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- Les CitésLab : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- Les Carrefours de l'entrepreneuriat : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- Le renforcement des actions des Réseaux : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- Un nouveau prêt bonifié Flash : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- Une équipe Fast Track to Cash : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.

- Les accélérateurs : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.

- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Les engagements de l'AFPA

L'AFPA est un Etablissement public de l'État à caractère industriel et commercial, qui fait partie du service public de l'emploi et agit pour la formation et la certification des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'AFPA dispose d'un centre de formation situé sur Ris-Orangis. Le centre de formation de Ris-Orangis propose des formations dans le secteur du bâtiment (gros œuvre, chef de chantier, assistant chef de chantier, Autocad, maçon, maçon VRD, coffreur bancheur) ; ainsi que dans le secteur de la logistique, y compris les CACES. Par ailleurs, l'AFPA propose à Ris-Orangis des formations en alternance/ apprentissage, contrat de pro ou en formation continue. Des informations collectives sont organisées de manière hebdomadaire, ouvertes aux publics. L'AFPA travaille avec un ensemble de partenaires pour lever les freins à l'emploi, et se coordonne avec les autres acteurs notamment grâce à la plateforme DORA. Il s'agit de répondre aussi bien à des besoins des publics, qu'à ceux des entreprises, ou des institutionnels.

Pour favoriser la coordination des acteurs :

- L'AFPA s'engage à « faire village des solutions », en conventionnant avec des partenaires sur différents thèmes (santé, mobilité, fracture numérique, hébergement, parentalité) ; ainsi qu'à utiliser la plateforme DORA, afin d'orienter vers les partenaires adéquats pour lever les freins à l'emploi. Ces démarches ont pour but de sécuriser les parcours sans rupture.

- Par ailleurs, pour garantir une bonne communication sur son offre de service, l'AFPA communique sur son site « afpa.fr ».

Pour mieux connaître les publics et leurs problématiques :

- L'AFPA souhaiterait intégrer les publics dans la co-construction d'actions, si possible, et selon les financements.

Pour renforcer la présence humaine de proximité :

- L'AFPA développe en ce sens des actions hors-les-murs.

- L'AFPA s'appuie en outre sur des acteurs de proximité : un partenariat est mis en place avec les Mission Locales notamment à Corbeil-Essonnes, pour proposer le service 16-18 du centre AFPA de Ris-Orangis à leurs jeunes. Un travail en amont et pendant permet de sécuriser les parcours.

Pour l'étayage des professionnels :

- L'AFPA peut travailler à la proposition de formations / actions pour les professionnels de l'insertion.

Pour diagnostiquer les besoins en compétences sur le territoire :

- L'AFPA propose des démarches GPECT. Une action est actuellement en cours avec l'agglomération de Grand Paris Sud.

Les engagements de la MDEF

Le personnel affecté dans les QPV assure plusieurs missions, en proximité avec les habitants des quartiers :

- Une permanence hebdomadaire sur le quartier de Montconseil est assurée par un des chargés d'accompagnement spécifique au sein de la Maison de quartier dénommée la "Péniche" et une permanence est assurée à la Grande Borne, une fois par semaine.
- Le Job Truck se déplace temporairement sur certains QPV tels que les Tarterêts, ou encore La Nacelle. Le Job Truck permet de capter les jeunes au cœur des quartiers QPV en leur proposant des événements suscitant leur intérêt (tournoi de e-gaming, atelier de bien être, point santé...) et de faire connaître dans un même temps l'offre de services de la Mission locale et du PLIE. L'objectif est de les raccrocher aux dispositifs de droit commun.
- Un accueil tout public (antenne de la MDEF) sur située dans les quartiers des Pyramides, à Evry.

La réponse à l'appel à projet NEET INVISIBLE a permis de développer les actions d'aller vers le public « invisible », selon une démarche « proactive », pour le « capter » et le re/mobiliser vers un parcours d'insertion sociale et professionnelle, et l'accès aux dispositifs de droit commun. Il amène une approche qui se veut sortir des logiques de dispositif pour aller auprès du public, écouter ses attentes, identifier ses besoins, susciter l'intérêt, et co-construire avec lui son parcours d'insertion pour trouver des solutions adaptées.

Des parcours spécifiques, adaptés, individualisés, co-construits avec les bénéficiaires, et de façon concertée avec les référents de parcours et membres du PRIJ sont proposés aux jeunes.

Les parcours sont modulables en fonction des situations et des difficultés rencontrées par les bénéficiaires, ainsi que de leurs attentes et de leurs besoins. Les actions menées, articulant dimensions individuelles et collectives, se déroulent selon plusieurs étapes : repérage et sensibilisation, diagnostic individualisé, parcours de (re)mobilisation, et passation de relais vers le droit commun. Les parcours de (re)mobilisation sont conçus selon une approche globale visant à amener les personnes sur la découverte, le renforcement de leur confiance en soi. Ce pack de remobilisation a pour vocation de permettre de travailler sur l'autonomie, d'utiliser différents leviers de mobilisation, et à faire le lien avec l'insertion professionnelle. L'objectif final des référents de parcours est de tisser le lien entre les différents acteurs de façon à sécuriser leurs parcours et maillés à l'échelle du territoire. Leur rôle étant d'être l'interface entre les jeunes et les acteurs du territoire afin d'accompagner les jeunes et soutenir un relais de qualité vers les acteurs les plus pertinents.

Les groupes opérationnels PRIJ se réunissent régulièrement pour échanger sur les jeunes sans situation. L'objectif est de faire une proposition en réponse à la demande du jeune et de s'assurer que ce dernier soit toujours mobilisé. Les jeunes sont souvent connus des différents partenaires de terrain (éducateurs, CISP, référents de parcours...). Cela permet de poser un diagnostic sur le projet du jeune et d'éviter une rupture de parcours.

Un "Point Minute" est mis en place au sein des 4 sites de la Mission Locale GPS pour accueillir les jeunes repérés par les référents de parcours. L'objectif est de mobiliser rapidement les jeunes et d'apporter à leur demande un premier élément de réponse. Les jeunes ont un besoin « d'immédiateté ». Cet espace permet également aux jeunes de mieux comprendre la temporalité de son projet (date de formation, plan de financement, conception des outils de recrutement, préparation aux entretiens...). Les engagements de la MDEF sont les suivant :

Pour favoriser la coordination entre acteurs :

- Rendre davantage lisible les actions de la MDEF.
- Accompagner les petites structures associatives en les associant davantage aux réponses à appel à projet.
- Maintenir les Groupes opérationnels PRIJ.
- S'inscrire dans le réseau d'acteurs pour l'emploi, pour redévelopper les bons niveaux de diffusion de l'information et de connaissance mutuelle entre tous les acteurs œuvrant sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

- Le Réseau d'Insertion Sénartais permet de garantir la connaissance des informations à l'ensemble des partenaires du territoire de Sénart. Ce réseau gagnerait à être déployé en Essonne également.

Pour mieux connaître les publics et leurs problématiques :

- La MDEF de GPS s'engage à fournir, en appui de son système informatique, un profil type du jeune suivi et accompagné en Mission locale : expression des besoins, itération du parcours, ressources, typologie, niveau de satisfaction. Ces données pourront être produites par commune.
- Des groupes d'usagers continueront à être sollicités lors de la mise en place des projets. Cela permettra d'identifier les envies et besoins du public et de le faire adhérer par la suite aux propositions. Les jeunes qui sont associés à la construction des actions portent également le projet au cœur des quartiers. Cela contribue activement à la captation des publics sur les actions.
- Accompagner tous les acteurs dans une dimension permanente du « se connaître et se reconnaître ».
- Construire des réseaux d'acteurs locaux

Pour renforcer la présence humaine de proximité au sein des QPV (sous réserve des moyens financiers disponibles) :

- Pérenniser les postes existants et reconnaître les nouvelles compétences ainsi développées, a minima à l'échelle de la structure, puis du territoire. Il faut qualifier ces nouvelles compétences et « imaginer » une reconnaissance diplômante ou certifiante locale, puis constituer un réseau « d' alumni ».

Pour familiariser les publics avec le monde de l'entreprise et renforcer la collaboration avec le monde économique :

- Développement de stages en entreprises.
- Continuer de développer le mentorat, en particulier grâce au dispositif AVEC Elles.
- Faire évoluer la journée du patrimoine économique : et si les entreprises ouvraient leurs portes le week-end pour accueillir les citoyens ?
- Maintenir des informations collectives de présentation des métiers en tension.
- Animer mensuellement les Places Des Opportunités, qui permettent de faire se rencontrer "l'offre et la demande".
- Déployer une Charte Emploi et Territoire (logique du Gagnant/Gagnant)
- Déployer des Open Badges (Soft Skills).
- Démultiplier des visites en entreprises et en organismes de formation.
- Développer les relations avec les organismes de formation.

Pour explorer davantage le levier de la création d'entreprise

- Déployer le dispositif Groupement de Créateurs.
- Déployer les Cités Labs.

Dans le cadre de la démarche GPECT à l'échelle de l'agglomération

- Collaborer à l'analyse prédictive. Accompagner à la formation des métiers de demain.

Les engagements du Centre de Formation Professionnelle de Grand Paris Sud

Les engagements du CFP sont les suivants.

Pour clarifier le périmètre d'intervention de chaque acteur en matière d'insertion :

- Renforcer l'activité d'orientation des publics à travers des actions de découverte ou passerelle métiers destinées à l'orientation des publics vers les organismes de droit commun ou les actions d'insertion du CFP GPS.

Pour favoriser la coordination entre les acteurs :

- Animer une réunion semestrielle d'information destinées à présenter les nouvelles actions du CFP GPS aux prescripteurs du territoire

- Renforcer le rôle du CFP GPS de porteur de consortium pour la réponse à des appels à projets permettant à des acteurs de proximité de contribuer aux actions
- Organiser des forums thématiques à destination de publics cibles permettant de présenter et de regrouper l'offre des différents acteurs

Pour mieux connaître les publics des QPV :

- Faire figurer dans le rapport annuel du CFP GPS un rapport sur les freins rencontrés par les publics du CFP GPS

Pour améliorer la fluidité des parcours :

L'implantation du CFP GPS au sein du quartier de la Grande Borne est un marqueur important d'une politique de présence au sein des quartiers d'actions permettant de rendre possible la construction de parcours ascendant vers l'emploi.

- Renforcer le nombre d'actions de formation au sein des quartiers (partenariats bailleurs et Maison de quartiers)
- Développer son réseau de partenaires de proximité, véritables ambassadeurs et relais sur le terrain pour la captation des publics et leur intégration dans les actions de formation.
- Jouer un rôle de maillage de l'offre existante en travaillant en partenariat avec les acteurs du droit commun, les acteurs de proximité, et en travaillant à des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires et ses acteurs. Le CFP GPS s'engage à développer les actions du type parcours sans couture.
- Développer l'approche soft skills / open badge sur toutes les actions de formation
- Développer le pouvoir d'agir des publics en les rendant acteurs des actions de recherche – actions type Rallye emploi

Pour renforcer la collaboration avec les entreprises :

- Développer les actions Ateliers de Découverte Métiers sous la forme d'actions hors-les-murs – pour « aller vers » les bénéficiaires
- Développer les partenariats avec les entreprises pour l'insertion professionnelle. Communiquer auprès des entreprises sur l'IAE et son vivier de ressources humaines (en lien avec Act Essonne)
- Le CFP GPS s'engage à développer les actions de formation en lien avec la future GPECT.

Les engagements de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) s'engage activement aux côtés des collectivités signataires des contrats de ville, à mobiliser les moyens nécessaires pour favoriser la promotion de l'entrepreneuriat artisanal dans l'objectif de redynamiser le tissu économique local.

La promotion de l'offre de formation

La formation étant un pilier essentiel, la CMA promouvra son offre de formations initiale et continue, auprès des publics en QPV dans l'objectif de répondre aux besoins en compétences des entreprises artisanales locales. Le développement des compétences sera encouragé à travers des formations continues et des parcours individualisés pouvant s'insérer dans l'offre de formation proposée par la CMA, assurant ainsi une main-d'œuvre qualifiée et adaptée aux évolutions du marché. Une attention particulière sera portée sur l'apprentissage des métiers en tension pour lesquels la CMA dispose d'une offre de formation.

Aussi, la CMA s'engage à s'appuyer sur son réseau d'entreprises pour rendre accessibles les stages aux jeunes des QPV du second degré (collèges et Lycées).

La promotion des Métiers de l'Artisanat

La promotion des métiers de l'artisanat est cruciale pour attirer de nouveaux talents et valoriser le secteur de l'artisanat. La CMA s'engage à participer aux salons de l'emploi qui naîtront des différentes initiatives locales. À cet effet, elle mettra en avant les savoir-faire uniques des artisans et encouragera la découverte de ces métiers par le grand public. Ces initiatives contribuent à renforcer l'attractivité de l'artisanat et à susciter des vocations.

Un apport en ingénierie pour favoriser l'entrepreneuriat artisanal

La CMA s'engage à proposer son expertise au travers d'une aide en ingénierie offerte aux futurs entrepreneurs des QPV.

De manière territorialisée, un référent sera nommé afin d'accompagner les collectivités dans leurs objectifs de développement économique

Les accompagnements proposés conformément aux thématiques identifiées par les collectivités s'inscriront dans une déclinaison territoriale adaptée ou dans la création de dispositifs sur mesure qui feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre d'un cofinancement.

En somme, la CMA joue un rôle déterminant dans l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat, la formation et la promotion des métiers de l'artisanat. Ces efforts conjoints visent à assurer la pérennité et le développement de l'artisanat dans le département.

Les engagements de la Chambre des commerces et de l'industrie

La chambre de commerce et d'industrie s'engage à mobiliser les moyens humains et techniques nécessaires pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre du contrat de ville quartiers 2030 de son territoire.

Son accompagnement se traduira, par un apport en ingénierie et expertise sur les sujets relatifs à la découverte professionnelle pour les jeunes en QPV, l'entrepreneuriat, l'apprentissage et l'emploi. Son intervention territoriale sera renforcée par la nomination d'un référent (chef d'entreprise membre élu de la CCI Seine-et-Marne). Les accompagnements proposés conformément aux thématiques identifiées par la collectivité s'inscriront dans une déclinaison territoriale adaptée de programmes existants cofinancés ou dans la création de dispositifs sur mesure qui feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre d'un cofinancement.

LES ENJEUX ET ACTIONS DES VILLES EN MATIERE D'ACCES A L'EMPLOI

Corbeil-Essonnes

Les enjeux

- Les **freins périphériques** à l'emploi restent importants, notamment en ce qui concerne la **garde d'enfants** : l'offre sur le territoire est insuffisante sur cet aspect
- Soutenir le processus d'employabilité des jeunes et des adultes et la mise en réseau des jeunes
- Enjeu sur le développement de filières professionnelles liées aux métiers de la transition sociale et écologique

Les acteurs et ressource

- **La direction jeunesse installée dans un équipement central** : ressources humaines et numériques pour accompagner les projets des jeunes ; espace numérique en accès libre fréquenté par des adultes.
- **Un agent ayant pour mission d'orienter les publics** vers les structures d'accompagnements partenaires et qui assure la permanence « développement économique au sein des QPV ». Il est doté d'un excellent relationnel, a grandi à Corbeil-Essonnes, et dispose d'un parcours professionnel et personnel qui en fait un interlocuteur de choix auprès du public cible.

Les engagements phares

- Pour la jeunesse, lancer la **démarche « Réussir ma Vie, Réussir ma Ville »** qui va mobiliser l'ensemble des acteurs associatifs et les entreprises pour accompagner les projets des jeunes. Des expérimentations pourraient ressortir de cette démarche.
- Des **après-midis de « permanences développement économique au sein des QPV »**, afin de faciliter l'accès à l'information et de donner à voir le panel d'institutionnels et interlocuteurs privilégiés en matière d'emploi, de formation et d'entrepreneuriat.
- **Promouvoir la tenue des permanences auprès des acteurs locaux et institutionnels** ; et mettre en place une permanence à raison d'une fois par mois, le mercredi matin pendant séance du marché sur le quartier des Tarterêts, directement au sein de la halle. Pour ce faire, un stand est en cours de mise en place, permettant ainsi de gagner en visibilité et être au plus proche de la population et des prescripteurs potentiels (parents, grands frères, grandes sœurs, amis, etc.). Il est souhaité que cette présence soit systématiquement complétée par la présence d'un acteur de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat du territoire (MDEF, Grand Paris Sud, CMA, CCI, associations etc.).

Evry-Courcouronnes

Les enjeux

- Une population jeune (49,5% de la population a moins de 30 ans) et étudiante (15 000 étudiants)
- Une commune qui se distingue par **son offre d'insertion étayée**, incluant des contrats aidés et des aides à l'entrepreneuriat et à l'emploi qu'il convient de rendre plus accessible
- La **présence de nombreux acteurs économiques**. Cependant, des habitants qui rencontrent toujours **des difficultés pour accéder à l'emploi**, surtout les jeunes, notamment en raison d'une inadéquation entre offre et demande d'emplois.

Les acteurs et ressources

- La Ville a embauché **une chargée de mission emploi/insertion à temps plein**, qui s'occupe entre autres de la mise en œuvre des clauses d'insertion à destination des habitants des QPV dans le cadre des marchés publics de la Ville, et qui est l'interlocutrice privilégiée pour les partenaires (MDEF, France Travail, Grand Paris Sud...) notamment pour un appui logistique pour la tenue d'événementiels réguliers et la mise à jour et diffusion du guide de l'insertion
- La ville compte 3 accueils de proximité de la MDEF avec lesquels les liens restent à renforcer
- Le service jeunesse possède des lieux d'accueil pour un large public dans un environnement de confiance pour divertir, informer et accompagner les populations issues des QPV
- Les centres sociaux et Maisons de quartier : des outils pour renforcer la proximité avec des publics éloignés et fragiles
-

Les engagements phares

- Pour mieux connaître les publics et leurs besoins, **des rencontres avec des jeunes et des familles** seront réitérées, en lien avec les Maisons de Quartier et les associations du territoire pour capter un maximum de personnes en situation de fragilité et d'isolement et pour leur donner la parole sur leur besoin.
- **L'accompagnement des 16/25 ans à renforcer** à travers une réflexion engagée autour des équipements de quartier et des espaces jeunesse de la ville **avec le portage de différentes actions** : aide sur la rédaction de CV ou aux entretiens pour un 1^{er} emploi, le dispositif Mylearn (plateforme de formations aux softskills), le forum job d'été...
- Poursuivre et amplifier le déploiement des Structures d'Information Jeunesse (SIJ) à travers le renouvellement des SIJ de la Ville pour une durée de 6 ans
- Afin de **favoriser la création d'entreprise** au sein des QPV, la Ville s'engage à organiser en lien avec GPS des événements (« Un café pour créer mon entreprise »), ainsi qu'à poursuivre son partenariat avec l'ADIE qui accompagne les porteurs de projets issus des quartiers.
- L'intégration en 2023 du poste de chargée de mission emploi/insertion au sein de la Direction Développement Economique et Activités Commerciales doit permettre d'**intensifier la proximité avec les entreprises et commerces locaux**, mieux répondre à l'offre et la demande du territoire et procéder à la mise en place d'accompagnement.

Grigny

Les enjeux

- L'urgence à **faciliter l'accès au service public de l'emploi** pour un parcours de qualification et l'emploi en consolidant un accueil de proximité et en renforçant la coordination des acteurs
- Le **développement de l'employabilité** des publics, notamment le renforcement des compétences linguistiques pour l'accès à la qualification et à l'emploi
- La **promotion de l'insertion socio-professionnelle** en soutenant les initiatives support à l'insertion des publics et en pérennisant les clauses d'insertion dans les marchés publics
- Le **développement d'activités** dans les quartiers et à proximité en développant le commerce et les services et en consolidant le soutien à la création d'entreprises
-

Les acteurs et les ressources

- Au sein des services municipaux, 1 agent en charge de la clause d'insertion, un service jeunesse et des maisons de quartier.
- Une **multitude d'opérateurs de l'emploi et une offre de proximité** complémentaire à France Travail (GPS, MDEF, CFP, CFE, tissu entreprises de la ZAC, SIAE, tissu associatif riche et diversifiés, aide à la création d'entreprises...)

Les engagements phares

- Pour favoriser l'interconnaissance, réalisation d'une **cartographie des acteurs** du territoire qui pourra être mise à jour régulièrement ; et **organisations de formations croisées** des différents acteurs du territoire pour mieux comprendre les missions et modalités d'interventions des uns et des autres
- Création d'une application **ou il sera possible d'interagir avec le public** et qui pourra recenser les besoins et attentes de ces publics
- Mise en place **d'une antenne mobile pour aller à la rencontre des jeunes** au plus proche de leur lieux de vie et positionnement sur l'espace public (pieds d'immeuble, parvis de la gare, terrain de proximité ...), et mobilisation de partenaires multiples sur ces temps pour écouter , informer et orienter
- **Pérenniser la clause d'insertion** dans les marchés publics et les marchés publics et poursuivre l'essaimage de la pratique des clauses d'insertion au-delà du renouvellement urbain
- L'action n°9 de la **Stratégie de lutte contre la pauvreté** « Développer un plan d'actions renforcé pour l'accès à l'emploi », co-pilotée par Grand Paris Sud et France Travail ; et une action dans le cadre de **l'expérimentation « Territoire zéro non-recours »** visant à co-construire un plan d'action renforcé pour l'accès à l'emploi des jeunes les plus éloignés de l'emploi, portée par Grand Paris Sud.
- **Lever les freins à la recherche d'emploi** et agir sur d'autres leviers pour répondre aux problématiques multiples de ces publics (logement, santé, mobilité ...), orientation vers les professionnels les plus aptes à apporter des réponses.

Ris-Orangis

Les enjeux

- Un nombre croissant de **personnes souffrant de stress, de perte de confiance et de manque de repères**, à la suite de la perte de leur emploi, à une situation de précarité et de rupture ou à des parcours migratoires complexes
- **Une offre des dispositifs d'accès à l'emploi largement fragmentée** et ne permettant donc pas d'assurer une continuité dans les parcours des personnes.
- Une attention particulière devrait être portée sur **l'apprentissage des savoir-être** pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics vivant en QPV.
- Une **difficulté pour les jeunes à identifier les interlocuteurs** pour être accompagnés en matière d'orientation et d'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Les acteurs et les ressources

- **Le service municipal Ris emploi**, qui organise notamment des ateliers de mobilisation vers l'emploi, proposés aux habitants, en particulier issus des QPV. L'objectif de ces actions est de **permettre l'accès à des professionnels spécialisés**, en complément de leur accompagnement socio professionnel réalisé avec leur conseiller.
- Une **antenne de la MDEF**, qui comprend 2 conseillers PLIE et 2 conseillères de la mission locale
- La **coordination linguistique de la Ville**, rassemblant l'ensemble des acteurs locaux de l'apprentissage de la langue française à visée d'insertion sociale ou professionnelle ; et une **offre riche d'ateliers sociolinguistiques**, qui bénéficient de subventions politique de la ville.

Les engagements phares

- **Poursuivre la coordination des acteurs de la formation linguistique** sur la Ville, compte tenu de l'évolution de la population et des besoins.
- Réaliser une **coordination des partenaires de l'emploi**.
- Dans l'optique de mieux connaître les publics et leurs problématiques, réaliser un **bilan annuel des actions financées** dans le cadre de la Politique de la Ville
- Pour favoriser la création d'entreprises, organisation par le service développement économique de la Ville de « **café des entrepreneurs** », en partenariat avec GPS, France Active et l'ADIE.
- Organisation de **JOB DATING** dans le QPV

Moissy-Cramayel

Les enjeux

- Une problématique concerne le **manque d'attractivité des emplois (mono-activité)**, qui concoure à un manque de diversité des emplois proposés.
- Des freins importants à l'emploi persistent, notamment en ce qui concerne les **moyens de garde, en accueil collectif**, dont l'offre ne correspondant pas à l'attente des populations.
- Améliorer la mobilité des jeunes notamment
- La **non maîtrise de la langue et des outils numériques** amplifie la méconnaissance du marché du travail et constitue des obstacles à l'accès à l'emploi.

Les atouts et les ressources

- **Un service municipal Emploi-formation (MEF)** qui accompagne les habitants dans leurs démarches d'accès à l'emploi (3/4 du public accueilli réside en QPV), tient des permanences, organise des job dating, des forums, des ateliers numériques et favorise les liens avec des entreprises et des agences d'intérim locales
- Afin d'accompagner les publics vers la découverte de l'écriture et de la lecture du français, **des ateliers d'alphabétisation** sont proposés chaque semaine par le centre social de la ville
- Le service jeunesse de la Ville propose des **stages BAFA** ainsi que le « **permis citoyen** », une aide de 500€ pour faciliter l'accès aux permis pour les jeunes (qui apportent leur aide à une association caritative et/ou à caractère social en contrepartie pendant 30 heures).
- **La commune accompagne les jeunes dans leurs projets (formation, séjour, création d'association, évènement...)** : présentation des partenaires et services communaux (mission locale, MEF, pôle emploi, MDEF...) et orientation vers ces derniers, informations orientations professionnelles, stages, conseils...
- **De nombreux partenaires** présents sur le territoire : mission locale, France Travail, MDEF, associations...

Les actions phares

- **Pour renforcer la présence humaine de proximité dans les QPV**, la ville alloue des locaux pour accueillir, en lien et complémentarité, des permanences des divers partenaires le désirant.
- La ville est prête à **dégager du temps à la responsable du service MEF afin de participer à un réseau d'acteurs en faveur de l'emploi** intégrant notamment les associations, afin de participer à des rencontres régulières permettant de clarifier le périmètre de chacun et de partager les pratiques professionnelles et expérimentations en ce domaine et d'organiser des évènements en faveur d'une meilleure visibilité des offres présentes sur le territoire et des métiers en tension.

Savigny-le-Temple

Les enjeux

- Une problématique concerne le **manque d'attractivité des emplois**, qui concoure au nombre élevé de postes non pourvus sur le territoire.
- Des freins importants à l'emploi persistent, notamment en ce qui concerne les **moyens de garde**, dont l'offre n'est pas assez fournie sur le territoire.
- Une augmentation du **phénomène d'ubérisation et d'emplois précaires** ; il apparait nécessaire de coordonner les ressources pour une meilleure orientation des habitants dans un parcours d'insertion pérenne.

Les atouts et les ressources

- **Une structure information jeunesse (SIJ)** au sein de la Direction municipale Jeunesse & Sports, qui se compose d'une responsable et de deux conseillers qui accompagnent les jeunes dans leurs projets d'insertion en lien avec le réseau des CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse).
- Au sein de la direction de la proximité, une médiatrice est mise à disposition de GPS pour déployer le **dispositif 100% AVEC** permettant de dispenser des cours de français dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle
- Le dispositif FORCES (Fédérer, Orienter, Raccrocher sur le Champ Educatif et Social) porté par le service jeunesse de la Ville, qui accompagne les jeunes éloignés de l'emploi.

Les engagements phares

- Créer les conditions de **l'interconnaissance des acteurs**. **Capitaliser l'expérience de la cité de la jeunesse** dont le GO (Groupe opérationnel) permettait la réunion des acteurs et l'avènement d'une culture commune de l'insertion, qui favorise ensuite la naissance de projets communs et autres expérimentations en faveur de l'insertion.
- Pour la SIJ, implantée en plein QPV, **une volonté d'ouverture sur des horaires atypiques**, pour la captation des publics de ces territoires sur des temps d'action en soirée (Forces).
- Poursuivre les actions de la SIJ sur la **découverte des métiers**, développer les actions de rencontre Offre/demande (ex. Soirées concrètes) ...
- En lien avec la démarche GPECT pilotée à l'échelle de GPS, **un plan de formation des agents et une stratégie de montée en compétences** dans le cadre du Projet de direction. Mise en œuvre de formation qualifiantes et/ou diplômantes en intra et sur site (ex. BPJEPS 2023/2024)
- Le projet de la Direction Jeunesse vise une forme **d'empowerment des jeunes** au sein des structures municipales. Faire en sorte que les jeunes s'approprient les équipements éducatifs jeunesse et créer des espaces de dialogues permettant, entre autres, d'alimenter notre démarche d'émergence des besoins.
- La collectivité travaille avec la MDEF et Pôle Emploi pour **déployer des actions d'accompagnement vers l'emploi au plus près des publics**
- Contribuer à la **pérennisation du PRIJ** (Plan régional d'insertion pour la jeunesse) afin de garantir la continuité des parcours d'insertion.

Nandy

Les enjeux

- **La difficulté pour les jeunes et les personnes isolées à identifier les interlocuteurs** pour être accompagnés en matière d'orientation et d'insertion professionnelle
- **Une meilleure adaptation des services de proximité** : le CIDJ de Savigny le Temple et la MDEF située à Moissy-Cramayel sont deux structures vers lesquelles le centre social oriente les jeunes mais elles restent difficiles d'accès et offrent des réponses en décalage avec les attentes (emploi précaire, mono-activité)
- Le **développement de l'employabilité** des publics, notamment le renforcement des compétences linguistiques et numériques pour l'accès à la qualification et à l'emploi
- une aide aux **jeunes sans projet professionnel** (perte de repères et de désir d'avenir)

Les acteurs et ressources

- **Le centre social accueille une permanence emploi hebdomadaire** assurée par un bénévole retraité de la mission locale qui a travaillé sur le territoire de Sénart pendant près de 20 ans : accompagnement recherche de stages, de formations.
- Le centre social propose des **ateliers linguistiques hebdomadaires**
- **Le service jeunesse** : ressources humaines (2 agents) et numériques pour accompagner les projets des jeunes ; **espace numérique en accès libre** fréquenté par des jeunes et adultes ; accompagnement physique aux forums emploi organisés sur GPS, aide au CV
- Le collège Robert Buron organise un **forum des métiers**. La ville est engagée dans cet évènement.

Les engagements phares

- **Accompagner le déploiement du Job Truck**
- **Promouvoir la tenue d'une permanence mensuelle auprès des habitants par la présence** d'un acteur de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat du territoire (MDEF, Grand Paris Sud, CMA, CCI, associations etc.)
- La Ville s'engage à **recevoir les publics éloignés de l'emploi et recueillir les besoins exprimés** afin d'informer et d'orienter vers les bons interlocuteurs
- Accueillir le « **café des entrepreneurs** » en partenariat avec GPS
- Mettre en place des **ateliers « inclusion numérique »** avec une association locale « les nandynateurs » et la médiathèque

Orientation 2. L'accompagnement éducatif dès le plus jeune âge

2ème

Grand Paris Sud est le 2^e des 34 EPCI franciliens avec des QPV qui présente la plus forte part de la population en QPV ayant un diplôme Bac+2 et plus

20,4%

des 15 ans et plus ont au moins un Bac+2 dans les QPV de Grand Paris Sud, contre 18,9% dans ceux d'Ile-de-France

21,9%

C'est la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi dans les QPV de Grand Paris Sud, qui n'atteint que 16,6% à l'échelle de l'agglomération

3/4

Des établissements scolaires en QPV à Grand Paris Sud relèvent de l'éducation prioritaire

Chiffres issus de l'Atlas des QPV

Les partenaires du contrat de ville font une priorité de l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes des QPV. Les enfants et les jeunes des quartiers ont **de nombreux talents, des envies, des rêves que la société doit nourrir et accompagner**. Le contrat de ville aidera les enfants et les jeunes des QPV à s'épanouir, à s'émanciper, à être reconnus comme citoyens à part entière. Les enfants et les jeunes des QPV ont plus de difficultés : ils sont victimes de discrimination, ils vivent pour beaucoup dans des familles en situation de pauvreté, voire d'extrême pauvreté. Il faut faire plus pour les jeunes habitants des QPV, afin de **lutter contre les inégalités de destin**, qui sont encore flagrantes malgré les efforts des acteurs dans le cadre des précédents contrats de ville.

Le contrat de ville s'attachera à agir, en premier lieu, **pour les tout-petits**. Les partenaires sont convaincus que c'est dès le plus jeune âge qu'il faut intervenir, avec des enjeux-clé autour du développement langagier par exemple, ou du repérage précoce des situations de handicap. Le contrat de ville veut aussi faire une priorité de **l'accompagnement des jeunes des QPV**, en particulier ceux qui ont quitté le système scolaire sans diplôme et qui ne sont ni en emploi ni en formation.

L'ambition générale du contrat de ville est de **renforcer les moyens pour les enfants des quartiers, en rapprochant notamment les zonages en éducation prioritaire avec la géographie prioritaire de la politique de la ville**. En effet aujourd'hui plusieurs établissements scolaires sur le territoire (dits « orphelins ») accueillent une majorité d'enfants issus des QPV mais ne bénéficient pas des moyens de l'éducation prioritaire. Il s'agira aussi de **développer l'alliance éducative** autour des enfants et des jeunes. Le contrat de ville réaffirme l'importance de la co-éducation en soutenant les familles, en reconnaissant et valorisant leurs compétences et en impliquant ensemble, aux côtés des familles, les acteurs de l'Education nationale, des villes et de l'éducation populaire.

Le territoire de GPS peut compter pour cette dynamique sur **les Cités éducatives**, qui expérimentent depuis plusieurs années un partenariat fin et structuré pour à la fois conforter le rôle de l'école, ouvrir le champ des possibles des enfants et jeunes des quartiers, valoriser et renforcer leurs valeurs citoyennes. Des Programmes de Réussite Educative maillent également la plupart des QPV et sont une force reconnue par les familles et les acteurs dans l'accompagnement individuel d'enfants, de jeunes, et de leurs familles.

D'autre part, la mise en place du volet éducatif du contrat de ville devrait se faire dans le contexte d'une géographie prioritaire actualisée en lien avec les évolutions de la carte des réseaux d'éducation prioritaire, comme cela a pu être annoncé lors du Comité interministériel des Villes tenu le 27 octobre 2023.

En complémentarité et cohérence avec les contractualisations existantes (cités éducatives, CTG CAF...), les objectifs opérationnels du contrat de ville sur le volet éducatif se déclinent autour :

- Des atouts et ressources du territoire
- Des objectifs opérationnels du contrat ville
- Des actions partenariales prioritaires
- Des principaux engagements des signataires

LES ATOUS ET RESSOURCES DU TERRITOIRE



Des démarches partenariales ambitieuses avec les quatre Cités éducatives, implantées dans les villes de Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Grigny et Ris-Orangis, et qui couvrent quasiment tous les QPV de ces villes. Une cinquième Cité éducative est par ailleurs en projet pour les villes de Savigny-le-Temple et Moissy-Cramayel. Elles tissent des coopérations entre acteurs du territoire et l'Education nationale, tout en impliquant davantage les familles. Leurs actions s'intègrent directement dans ce volet éducatif du contrat de ville.

Zoom sur les Cités éducatives.

Les Cités éducatives constituent une part essentielle du volet du contrat de ville dédié à l'accompagnement éducatif dès le plus jeune âge. Munies d'une dotation annuelle de l'Etat et mises en œuvre sous l'égide d'une troïka (qui rassemble les services de l'Etat, de l'Education nationale et ceux de la Ville), elles visent à intensifier les accompagnements et prises en charges des enfants, des jeunes et des familles dans les quartiers prioritaires, en faisant émerger des partenariats innovants impliquant associations, établissements scolaires et collectivités. Elles ont ainsi déjà permis de fluidifier les coopérations et de coordonner les actions des différents acteurs pour répondre aux besoins éducatifs.

Les Cités éducatives d'Evry-Courcouronnes, de Corbeil-Essonnes et de Grigny ont fait partie de la première vague expérimentatrice de labellisation, dès 2019. La Cité éducative d'Evry-Courcouronnes s'est arrimée dans un territoire déjà propice aux partenariats et a permis de renforcer l'interconnaissance entre les acteurs, une ouverture de l'Education nationale, une reconnaissance des expertises et savoirs faire mutuels, et un rééquilibrage des relations devenant moins verticales, moins hiérarchiques, plus fluides et réactives. A Grigny, la Cité éducative se caractérise aussi par sa coopération efficace et le développement d'une culture commune qui contribuent à son succès. De même, comme souligné par l'évaluation externe dont elle a fait l'objet, la Cité éducative de Corbeil-Essonnes a permis aux acteurs de mieux se connaître, de davantage travailler en réseau, notamment entre l'Education nationale et les porteurs de projet associatifs, donnant ainsi une consistance au concept « d'alliance éducative ». Enfin, à Ris-Orangis, où la Cité éducative a été labellisée en 2022, le développement d'un réseau ouvert dans lequel les porteurs et les pilotes s'intègrent harmonieusement renforce l'action de la Cité et sa cohésion. Le constat est l'accroissement du nombre de projets proposés à chaque programmation.

Depuis leur implantation, chaque Cité éducative s'est dotée de thématiques prioritaires spécifiques, en fonction des problématiques identifiées sur leur territoire. A Grigny, les objectifs principaux 2024-2026 se concentrent sur la petite enfance, la prévention du décrochage scolaire, l'innovation éducative et l'expression et la participation. Les objets de travail que se fixe la Cité éducative de Ris-Orangis en 2024 concernent la poursuite des actions envers les tranches d'âges les plus difficiles à atteindre (petite enfance, adolescents hors temps scolaires, jeunes adultes, parents), le développement d'actions sur la prévention des rixes, l'accompagnement des situations de handicap ou encore le soutien à la parentalité. A Corbeil-Essonnes, la Cité éducative est particulièrement attendue sur l'encouragement à l'innovation pédagogique, la recherche d'une meilleure mixité sociale et scolaire, l'amélioration du bien-être des élèves et des professionnels dans le cadre scolaire, et le renforcement du suivi personnalisé des élèves sur leurs différents temps et au fil des âges sur la durée. A Evry-

Courcouronnes, la Cité éducative s'est attelée aux priorités suivantes : l'ambition scolaire et la formation tout au long de la vie, l'attractivité internationale et l'Innovation éducative, la santé et l'inclusion sanitaire et sociale.

En 2024, les Cités éducatives sont renouvelées, dans l'optique de s'ancren encore davantage dans les territoires et de poursuivre le maillage des acteurs en vue de répondre aux problématiques des enfants, des jeunes et des parents des quartiers prioritaires. Sur le territoire de Grand Paris Sud, une cinquième Cité éducative est en cours d'élaboration, centrée sur les QPV de Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple.

Les Conventions Territoriales Globales signées avec la CAF sur le territoire sont structurantes sur ces sujets éducatifs. Elles encouragent et aident les villes à développer les modes d'accueil, les actions de soutien à la parentalité, et l'offre à destination des enfants et des jeunes. Le contrat de ville est pensé en étroite articulation et complémentarité avec celles-ci. Il s'agira aussi de favoriser les coopérations, l'émergence et la consolidation de projets pour que les quartiers bénéficient le plus possible de l'ensemble des dispositifs et opportunités qui seront développés dans le cadre des CTG.

Des initiatives communales nombreuses pour mieux travailler différents sujets, comme le lien de confiance entre les parents et l'Education nationale, la prise en charge des jeunes en situation d'exclusion scolaire temporaire, l'endiguement du phénomène des rixes... Les communes sont des pivots des politiques éducatives et des politiques jeunesse, qu'elles mobiliseront au service du contrat de ville, avec des engagements décrits plus loin dans le document.

Des équipes de prévention spécialisée, financées par les Départements et l'agglomération interviennent dans les quartiers et constituent un maillon de proximité essentiel, et de lien avec les jeunes des QPV.

Les **Programmes de Réussite Educative (PRE)** et les **Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** sont également de vrais atouts au service des enfants et des jeunes. Ils maillent la plupart des QPV du territoire, et permettent d'accompagner au quotidien les enfants des QPV et leurs parents.

Les quartiers comptent sur un tissu dense d'acteurs associatifs agissant auprès des tout petits, des enfants, des jeunes, et des parents. Ces associations et leurs projets sont une vraie force du territoire.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE

1. Agir pour la réduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge

Le contrat de ville s'inscrit pleinement dans la politique nationale des 1000 premiers jours de l'enfant. L'accompagnement des enfants des QPV, dès leurs premières années, est un axe prioritaire du contrat de ville. C'est en créant des conditions favorables au développement de l'enfant, dès sa naissance, que l'on peut agir sur le bien-être de l'enfant plus tard dans sa vie.

Les partenaires signataires ont défini plusieurs enjeux primordiaux pour agir dans les quartiers ces six prochaines années :

- Il sera important de **développer l'accès à des lieux d'éveil et de socialisation pour les enfants des QPV, en amont de l'école**. Il faut pouvoir développer des lieux qui répondent aux besoins de familles qui ne se sentent pas toujours légitimes pour demander une place en crèche, ou qui ont des besoins très ponctuels de garde d'enfant, qui ne sont pas toujours à l'aise pour se rendre dans les lieux traditionnels d'accueil du jeune enfant, ... Cela demande une réflexion sur l'agencement de ces lieux, sur les propositions qui sont faites, sur la communication, mais aussi sur la composition des équipes et leur formation.
- **Favoriser le développement langagier dès le plus jeune âge**, en construisant des passerelles avec la suite de leur parcours. Le développement langagier a été considéré comme un enjeu majeur dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté de 2017. Le développement du langage chez le jeune enfant

a des effets très importants dans l'ensemble des dimensions de sa vie actuelle et future, et il est fortement dépendant de l'environnement dans lequel il se situe : une famille qui parle beaucoup ou moins, ... Grâce au langage, à sa capacité à s'exprimer, à la richesse de son vocabulaire, on peut plus ou moins communiquer, mais aussi exprimer ses pensées ou ses émotions, découvrir le monde qui nous entoure, construire notre identité.

· **Renforcer le repérage précoce des troubles et handicaps chez les enfants.** Depuis la loi de 2005, les efforts pour aller vers une société plus inclusive se sont intensifiés. De plus en plus d'enfants en situation de handicap ont accès à une scolarité en milieu ordinaire, les frontières deviennent plus poreuses entre le milieu protégé et le milieu ordinaire. Les professionnels ont de plus en plus conscience de l'importance d'accompagner les enfants en situation de handicap et leurs parents, mais également d'être formés et accompagnés en tant que professionnels. Les partenaires se mobilisent pour renforcer l'accompagnement des enfants et des familles dès le plus jeune âge pour ne pas pâtir de diagnostics trop tardifs qui desservent l'enfant et sa famille. C'est un objectif fort des politiques de droit commun du territoire, porté par les Départements ou encore les ARS : les quartiers pourraient être des laboratoires d'expérimentation sur ces sujets. C'est déjà le cas dans le cadre de certaines Cités éducatives (par exemple l'équipe mobile développée dans le cadre de la Cité éducative d'Evry-Courcouronnes). Il y a un enjeu à poursuivre ces expérimentations, à en tirer des enseignements, et à réfléchir aux moyens de les faire perdurer et de les essayer.

· **Accompagner la transition vers l'école maternelle.** Favoriser les transitions aux âges passerelle est un objectif des CTG mais aussi des Cités éducatives. Les partenaires du contrat de ville souhaitent mettre l'accent sur l'entrée à l'école maternelle, notamment pour les familles qui n'avaient pas accès à un mode d'accueil. L'enjeu en proposant des actions aux enfants et aux parents est de favoriser une entrée réussie dans la première scolarisation. Il s'agit également de renforcer la coordination entre les professionnels de la petite enfance et de l'école.

· **Faciliter l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant, en particulier pour les parents en insertion.** Les quartiers seront des quartiers prioritaires d'investissement pour des dispositifs comme les crèches à vocation d'insertion professionnelles. Il s'agit de crèches dans lesquelles sont réservées des berceaux pour les personnes en insertion, dans un partenariat étroit entre CAF, Ville, France Travail et autres acteurs de l'insertion et de l'emploi.

2. Favoriser la réussite éducative et scolaire

Cet objectif opérationnel est au cœur du contrat de ville, tout comme des Cités éducatives. Le contrat de ville se dote de deux priorités en la matière, qui sont :

· **Etayer l'offre à destination des enfants en situation de handicap**, que ce soit à l'école, à l'accueil de loisirs, pour le répit des parents, dans un effort de continuité éducative entre les temps de l'enfant, et aux moments de transition dans leurs parcours.

· **Renforcer l'action sur l'acquisition des compétences psycho-sociales**, considérée comme un levier pour développer l'estime de soi, l'ambition scolaire, le bien-être psychologique, lutter contre les phénomènes de harcèlement, de prostitution des mineures, de violences sexistes et sexuelles, de conflits, etc. Le renforcement des compétences psycho-sociales est un enjeu qui sera mis en commun entre les partenaires pour pouvoir le travailler de concert dans tous les temps de l'enfant, et aux différents âges de sa vie. Si cet objectif est de plus en plus présent dans les politiques de droit commun, pour les ARS notamment, ou encore l'Education Nationale, sa mise en œuvre en reste à ses débuts, avec un enjeu à développer des cultures et des pratiques professionnelles partagées, et outillées.

· S'assurer de l'alignement dans les meilleurs délais des géographies prioritaires politique de la ville et éducation nationale.

3. Ouvrir le champ des possibles pour les enfants et les jeunes

Sur cet objectif opérationnel, les partenaires signataires ont identifié plusieurs enjeux prioritaires pour le contrat de ville, en lien avec ce qui est développé actuellement dans le cadre des Cités éducatives :

- Il faut **développer l'ambition scolaire chez les jeunes des quartiers et les appuyer davantage (ainsi que leurs parents) dans leur orientation**, en développant les liens avec l'Université, en les accompagnant dans la découverte des métiers, dans l'obtention de stages, etc. Cela passe également par la mise en avant de parcours professionnels constituant des alternatives aux activités de trafic illégales. Plus généralement, il s'agit aussi de redonner des opportunités de création de lien social pour la jeunesse (notamment dans l'espace public), restreintes depuis la crise sanitaire, afin d'élargir leurs horizons et alimenter leurs ambitions.
- Les partenaires se mobiliseront également pour **lutter contre les discriminations que subit la jeunesse des QPV**, et qui les découragent dans leurs parcours d'insertion professionnelle. Ce n'est pas un axe facile à travailler, mais les partenaires s'y attelleront.
- **Renforcer l'accès à la culture et au sport pour les jeunes des QPV** en garantissant l'accessibilité financière, physique et psychologique des équipements du territoire ; en développant l'aller-vers des équipements culturels/sportifs (sur temps scolaires / périscolaires / extrascolaires ; implication des jeunes dans des projets culturels / sportifs...). La direction Sports et la Direction Culture de GPS s'engagent à ce sujet (leurs contributions sont mises en avant plus loin dans le document).
- **Explorer de nouveaux leviers d'ouverture du champ des possibles, notamment par le biais de la mobilité internationale** (service civique, séjours...) ; ou par celui des **activités scientifiques et techniques** (notamment pour les jeunes filles, mais pas que).
- **Familiariser les enfants dès le plus jeune âge avec les enjeux d'égalité femme-homme** (lutter contre les phénomènes d'auto-censure, favoriser la présence des jeunes femmes dans l'espace public, susciter des vocations scientifiques chez les jeunes filles...) **et les enjeux écologiques** (sensibiliser aux écocgestes, protection de la biodiversité, bonnes pratiques du numériques et à la transition alimentaire).

4. Accompagner les parents

Les discours médiatiques et politiques peuvent avoir tendance à stigmatiser les parents des enfants et jeunes des quartiers, pointés du doigt notamment au moment des émeutes de l'été 2023. Les parents des QPV sont volontiers qualifiés de « démissionnaires » et jugés comme ne faisant pas « ce qu'il faut » pour l'éducation de leurs enfants. Les partenaires du contrat de ville souhaitent accompagner les parents des QPV, autrement dit se positionner « à leurs côtés », non pas pour leur expliquer la manière dont ils doivent s'y prendre, dans une démarche normative et descendante, mais dans l'idée de cheminer avec eux, de former une alliance éducative, et de reconnaître, avant tout, leurs souhaits, leurs pratiques, leurs difficultés également.

Pour cela, les partenaires du contrat de ville mettent en avant plusieurs enjeux prioritaires, particulièrement importants à prendre en compte dans les quartiers prioritaires, compte-tenu des besoins exprimés par les parents :

- **Développer les démarches d'aller-vers en direction des parents, et co-construire les actions avec eux.** Certains parents expriment leur solitude, et ne connaissent pas les lieux où ils pourraient se rendre, ou n'osent pas en pousser la porte. L'enjeu sera ainsi d'expérimenter des nouvelles formes d'accompagnement des parents, en les pensant avec les parents qui sont d'accord pour se mobiliser.
- **Continuer de former les professionnels sur la dimension « accompagnement des parents ».** Les interactions entre les parents et les professionnels sont nombreuses, et ont lieu autant à l'école, qu'à l'accueil de loisirs, à la crèche, chez l'assistante maternelle, ... C'est dans tous ces lieux que les parents doivent se sentir écoutés, que l'on peut les valoriser dans leurs « compétences parentales », repérer des besoins et les orienter, que l'on peut aussi porter attention aux parcours traumatiques pouvant causer une distance entre parents et institutions (notamment l'école), travailler sur la confiance entre les parents et les professionnels, ... Le contrat de ville sera le cadre idéal pour travailler des formations interprofessionnelles permettant aux professionnels de partager des cultures communes, mais aussi aux professionnels de partager des temps de formation avec les parents (formations partagées professionnels-parents expérimentés sur certains territoires).

· **Respecter et valoriser l’interculturalité en matière de parentalité.** La manière d’exercer sa parentalité est profondément personnelle, et varie fortement d’un parent à l’autre. Il dépend de multiples facteurs, et notamment, mais pas seulement, de facteurs culturels (la façon dont on a été soi-même éduqué, la façon dont on éduque autour de soi, ...). Les actions d’accompagnement des parents doivent accueillir la variété des pratiques, normes et valeurs des parents, pour que tous les parents se sentent à l’aise, et se reconnaissent dans les actions qui leur sont proposées, apprécient également la posture, l’écoute et la reconnaissance des professionnels avec lesquels ils interagissent. Il faut aussi prendre en compte la dimension linguistique dans l’ensemble des actions d’accompagnement des parents, quand la maîtrise de la langue peut être un frein dans l’accès aux actions proposées.

5. Renforcer le soutien et l’accompagnement des jeunes des quartiers

Lors de l’évaluation des précédents contrats de ville du territoire de GPS, de nombreux besoins ont été exprimés sur le soutien et l’accompagnement des jeunes des quartiers. Il s’agira d’une priorité du contrat de ville, avec un certain nombre de projets structurants qui se déploieront à l’échelle intercommunale (détaillés dans la partie ci-dessous sur les actions partenariales prioritaires).

Les enjeux repérés sont les suivants, en complément de ce qui a été détaillé plus haut sur l’ouverture du champ des possibles :

· **Agir pour prévenir et lutter contre les rixes** apparaît comme une priorité, tant les rixes gangrènent aujourd’hui la vie de certains quartiers, et ont des conséquences très négatives sur les jeunes et sur leur champ des possibles, sur leur bien-être également, sur le repli sur soi qui en découle parfois. Des actions sont déjà mises en place par les Villes, ou dans le cadre des CSPD/CISPD, mais il y a un enjeu aujourd’hui à développer des projets à l’échelle intercommunale, pour unir les forces des acteurs et mieux se coordonner.

· Il faudra continuer de **renforcer l’immédiateté et la réactivité des prises en charge et solutions proposées aux jeunes**, afin d’éviter les décrochages durables, par un travail partenarial consolidé. C’est un principe qui interviendra en fil rouge : il faut repérer le plus tôt possible les difficultés rencontrées par les jeunes, et proposer rapidement aux jeunes des solutions qui leur conviennent, avec des parcours fluides entre les acteurs. Cela passera par une confiance des acteurs entre eux, et une meilleure coordination. Cela passe également par des moyens renforcés en termes de professionnels de proximité, comme les éducateurs de la prévention spécialisée, mais aussi en termes de professionnels spécialisés sur l’orientation, ou encore sur l’accès à l’emploi (voir orientation sur l’accès à l’emploi des jeunes et des adultes).

· Il y a un enjeu à **être proches des jeunes, à mieux connaître leurs besoins, leurs normes, leurs valeurs et leurs pratiques**, qui évoluent vite, et auxquelles il faut constamment s’adapter. L’échelle intercommunale pourra être pertinente pour mettre en avant des constats sur le terrain, et mieux saisir les caractéristiques et attentes de ces publics.

· **Renforcer l’éducation aux usages du numérique**, dans une visée professionnelle mais aussi citoyenne (éducation aux médias, sensibilisation aux bonnes pratiques du numériques responsable dans le cadre d’une transition juste et inclusive). Ces enjeux pourront être présents dans la feuille de route de l’inclusion numérique travaillée à l’échelle intercommunale.

LES ACTIONS PARTENARIALES PRIORITAIRES

Pour chaque orientation, des chantiers ont été identifiés, qui constitueront les premiers jalons du travail partenarial dans le cadre du contrat de ville. Ils répondent directement à une partie des enjeux identifiés ci-dessus, dans les objectifs opérationnels du contrat de ville.

Pour réduire les inégalités sociales dès le plus jeune âge	<p>Médiathèques et développement langagier : les médiathèques de GPS se mobiliseront pour renforcer l'acquisition du langage chez les enfants des QPV et contribuer à développer les compétences psychosociales des enfants.</p> <p>Les crèches à vocation d'insertion professionnelle : les acteurs du territoire souhaitent développer des places en crèches AVIP sur les territoires QPV de l'agglomération, en partenariat étroit CAF/Communes/GPS/France Travail/Départements.</p>
Pour favoriser la réussite éducative et scolaire Pour accompagner les parents	<p>Un incubateur éducatif à l'échelle intercommunale : la réflexion des partenaires dans le cadre du contrat de ville a montré combien les préoccupations entre les communes sont proches et méritent d'être partagées, certains projets communaux (dans le cadre des Cités éducatives notamment) pouvant en inspirer d'autres, ou certaines mutualisations de réflexions permettant d'être plus ambitieux pour monter des expérimentations. Cet incubateur éducatif pourrait se doter de priorités annuelles d'investigation. Il pourrait favoriser la mise en place de formations intercommunales pour l'ensemble des professionnels de la communauté éducative des QPV (parents, enseignants, professionnels d'EAJE, animateurs RPE, ...) sur des sujets partagés.</p>
Pour ouvrir le champ des possibles	<p>Sensibilisation aux enjeux du changement climatiques : un plan d'action sera mis en place pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux écogestes, à la protection de la biodiversité, aux bonnes pratiques du numérique, etc. Il s'agira également de sensibiliser et agir pour la transition alimentaire.</p> <p>Développer les actions de les MIPOP en faveur des jeunes 4ème et 3ème du territoire visant à les accompagner dans leur orientation et ainsi favoriser la continuité et la réussite éducative (Info-Métiers, stages collectifs, visites d'entreprises et de centres de formation, ateliers savoir-être en entreprise...)</p>
Pour renforcer le soutien et l'accompagnement des jeunes des quartiers	<p>Plan d'action commun préventif et curatif sur la question des rixes : Mise en place d'une démarche de prévention des rixes à l'échelle intercommunale (en travaillant par exemple les mobilités, l'enjeu de la formation d'une identité trans-quartiers, voire trans-communale...); et sur la prévention de la délinquance au sens plus large. L'expertise de la prévention spécialisée sera particulièrement mobilisée sur cet enjeu.</p> <p>Un CISPD Grand Paris Sud : Sur le modèle du CISPD territorialisé de Sénart, Grand Paris Sud travaille à la constitution d'un CISPD Grand Paris Sud qui permettra de devenir l'incubateur et l'organe de partage et d'échanges sur des thématiques très transversales en matière de prévention de la délinquance, avec l'objectif de faire valoir les bonnes pratiques des communes et des villes réunies en CISPD (ex : Rixes, santé mentale des jeunes, lutte contre le harcèlement, ...). Les plans d'action intégreront ces objectifs.</p>

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les engagements des services de l'Etat

Réussite éducative et égalité des chances

Les services de l'Etat s'engagent à promouvoir la réussite de tous les élèves pour s'inscrire dans une logique inclusive. Ils accorderont une attention plus soutenue à l'égard de ceux connaissant des difficultés scolaires,

afin de leur permettre d'acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Poursuivre les actions entreprises pour la lutte contre le décrochage scolaire.
- Mettre en cohérence les projets et les actions de l'Éducation nationale avec ceux conduits dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.
- Renforcer la prise en charge pédagogique et la mise en place de la continuité éducative pour tous les élèves scolarisés en Cité Éducative.
- Renforcer la territorialisation des politiques éducatives avec les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- Coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun dans les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations incluent les mesures développées pour s'assurer de l'égalité de traitement des immigrés et des personnes issues de l'immigration ainsi que les initiatives en faveur de la promotion de la diversité, notamment en matière d'emploi.

Culture

Dans le cadre de la feuille de route gouvernementale « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » de juillet 2018 et du Comité interministériel des Villes de janvier 2021, l'État s'engage en faveur de la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Renforcer et étendre les partenariats entre les institutions culturelles et les quartiers de la politique de la ville, déployer les Micro-Folies et développer la pratique musicale des jeunes.

Les engagements des Directions des services départementaux de l'Éducation nationale La politique de la ville repose sur des territoires prioritaires (QPV) dont font partie les réseaux d'éducation prioritaire (REP / REP+).

Les Directions des Services de l'Éducation nationale, sous la responsabilité des Directeurs Académiques (IA-DASEN), impulsent et suivent le déploiement des dispositifs liés aux politiques éducatives nationales sur leur territoire, avec **une attention particulière portée aux écoles et établissements intégrés dans les REP / REP+ et/ou situés dans les QPV.**

A l'échelle de chaque QPV, les DSDEN apportent conseil et expertise concernant les actions éducatives inscrites aux contrats de villes. Elles peuvent être sollicitées **dans le cadre des Programmes de Réussite Éducative (PRE) ou des Projets Éducatifs De Territoire (PEDT).** Elles pilotent et mettent en œuvre via les personnels des écoles et des établissements les dispositifs de l'Éducation nationale, comme **Devoirs faits, Ecole ouverte / Vacances apprenantes ou des actions interministérielles comme Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) ou les Cordées de la réussite.**

Dans chaque REP / REP+, un binôme de copilotes coordonne les acteurs du réseau : inspecteurs de l'Éducation nationale et chefs des établissements têtes de réseaux. Ces deux co-pilotes sont assistés dans leur mission par les coordonnateurs REP / REP+, facilitateurs de la mise en œuvre des dispositifs au sein des réseaux.

Enfin, instauré en 2019, le programme des Cités éducatives (CE) vise à dynamiser les QPV en mobilisant autour de l'enjeu éducatif. Elles ont pour objectif de favoriser la continuité éducative, d'accompagner les parcours éducatifs individuels, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, avant, pendant,

autour et après le cadre scolaire. Dans chaque Cité éducative, le chef de file est un chef d'établissement de l'un des collèges de la Cité éducative. Il représente l'IA-DASEN et coordonne en son nom les politiques éducatives de la Cité éducative, dans le cadre d'une gouvernance organisée en « troïka » avec la Préfecture et la commune.

Les DSDEN veillent au bon fonctionnement des Cités éducatives. Elles participent aux différentes instances de pilotage de ceux-ci (COPIL, COTECH), et dans ce cadre, contribuent au volet éducatif des contrats de ville.

Les engagements de la Caf de l'Essonne

En 2024, la Caf de l'Essonne soutient les politiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité dans les QPV de diverses manières. La Caf co-finance :

- Des établissements d'accueil du jeune enfant, via la prestation de service unique (6 à Grigny, 2 à Corbeil-Essonnes, 1 à Ris Orangis, 6 à Evry-Courcouronnes).
- Des accueils de loisirs sans hébergement (périscolaire et extrascolaire).
- Des Classes Passerelles (2 à Grigny, 1 à Corbeil-Essonnes, 1 à Evry-Courcouronnes).
- Des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.
- Deux Points d'accueil écoute jeunes permettent d'apporter une réponse de premier niveau et une orientation pour des jeunes en difficulté et leurs parents, dans les situations de déscolarisation, dans les relations parents-enfants, dans les situations de mal-être, ...
- Des permanences de médiation familiale (dont des médiations parents adolescents) dans tout le département (à l'Espace famille médiation - Fondation Olga Spitzer pour Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes et Grigny, avec l'Udaf 91 pour Evry-Courcouronnes, avec Cithéa - Dinamic Médiation pour Evry-Courcouronnes et Ris-Orangis).
- La présence de promeneurs du Net à Grigny, Quincy-sous-Sénart, Brunoy, Evry-Courcouronnes.
- Par ailleurs, la Caf a un appel à projets unifié (Fonds Publics et Territoire), auxquels peuvent candidater les acteurs du territoire, avec notamment un axe 3 Accès aux loisirs, Projets Ado, Numérique et un axe 6 Innovation. Elle participe aux commissions et au financement des Cités Educatives. Elle participe également à l'appel à projet FIPD, au comité de programmation et au comité départemental de lutte contre la délinquance.

Dans le cadre du contrat de ville et en lien avec les objectifs opérationnels partagés, les engagements de la Caf sont les suivants :

Sur le soutien des parentalités :

- La Caf soutient financièrement les lieux d'accueil enfants parents (3 Laep à Evry-Courcouronnes, 2 Laep à Grigny, 1 Laep à Ris-Orangis, 1 Laep à Corbeil-Essonnes).
- La Caf favorise le développement d'actions de soutien à la parentalité au titre du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) (en 2023, 4 actions à Corbeil-Essonnes, 8 actions à Evry-Courcouronnes, 2 actions à Grigny, 1 action à Ris-Orangis).

Sur le soutien des enfants en situation de handicap, et leurs familles :

- La Caf finance l'ADPEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) pour les actions d'accompagnement des professionnels et des familles mises en place par le PARH (Pôle d'Appui et de Ressources Handicap).

Sur l'éducation au numérique :

· La Caf met en place le label “Parents parlons numérique” avec un pilotage Unaf, Dgcs et Cnaf. Cette action n’implique pas de financement mais un label permettant la valorisation des actions parentalité et numérique (transmission d’un kit avec des messages clés, des outils aux porteurs de projets...).

Les engagements de la Caf de Seine-et-Marne

La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne affirme son engagement dans les contrats de ville. En se concentrant sur ses axes d'action stratégiques - petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement et animation de la vie sociale - la Caf s'aligne avec les ambitions de la politique de la ville, visant à réduire les inégalités et à promouvoir l'égalité des chances pour tous, en lien étroit avec les Contrats Territoriaux Globaux (CTG) signés entre la Caf et les collectivités.

La politique petite enfance de la Caf, alignée sur les objectifs de la politique de la ville, vise à garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge. En finançant des structures d'accueil de qualité et en soutenant des programmes inclusifs, notamment les crèches AVIP, la Caf contribue à réduire les inégalités territoriales et sociales, offrant ainsi à chaque enfant un départ équitable dans la vie, indépendamment de son milieu d'origine. Elle apportera un soutien particulier au déploiement du Service Public de la Petite Enfance sur ces territoires.

La Caf jouera un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre de la politique de la ville, en proposant des programmes d'activités éducatives, culturelles et sportives. Ces initiatives visent à promouvoir l'intégration sociale et à prévenir l'exclusion, en offrant aux jeunes des opportunités de développement personnel et d'apprentissage, contribuant ainsi à l'égalité des chances pour tous.

Dans le cadre de la politique de la ville, la Caf s'engage activement à soutenir la parentalité à travers des programmes d'accompagnement et des ateliers destinés aux parents. Cette approche vise à renforcer les compétences parentales, à accompagner l'apprentissage et la réussite scolaire, et ainsi favoriser le bien-être familial.

En favorisant l'animation de la vie sociale, notamment les centres sociaux, la Caf contribue à revitaliser les liens communautaires et à encourager la participation citoyenne. Cet axe d'action s'harmonise avec les ambitions de la politique de la ville de développer le vivre-ensemble, en créant des espaces d'échanges et des initiatives qui renforcent le tissu social urbain.

La Caf ne se limite pas à l'apport de services directs aux familles ; elle est également un partenaire stratégique pour les acteurs locaux de la politique de la ville. Par un soutien technique et financier, la Caf s'engage à accompagner les collectivités territoriales, les associations et les porteurs de projets dans la conception, le déploiement et l'évaluation de leurs actions. Ce partenariat permet de maximiser l'impact des initiatives locales, d'assurer leur adéquation avec les besoins spécifiques des quartiers et de favoriser une approche collaborative et efficace dans la résolution des problématiques urbaines.

Les engagements de l'ARS

Si l'ARS est davantage mobilisée dans le cadre de l'orientation 3 sur le Renforcement des solidarités, elle s'engage aussi dans le champ éducatif, notamment en ce qui concerne le développement des compétences psychosociales des enfants, qui constitue une des pistes opérationnelles que se propose de travailler l'ARS en Ile-de-France.

Développer les compétences psychosociales des enfants

Les compétences psychosociales (CPS) sont des compétences de vie, utiles au quotidien pour chacun. Elles contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social, et à prévenir une large gamme de comportements et d'attitudes aux incidences négatives sur la santé.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- En lien avec le corps enseignant, proposer de déployer les compétences psycho-sociales des enfants dans un continuum (école, accueil périscolaire, ...) par la mise en œuvre de programmes probants, la formation au développement des CPS des enseignants, éducateurs, personnels.
- Pérenniser les programmes de Compétences psycho-sociales validés (Unplugged, Primavera, Verano, Good Behavior Game etc...).

Les engagements de Grand Paris Sud

Les engagements pour favoriser la cohésion et l'innovation sociales

Les engagements de la communauté d'agglomération consisteront à coordonner et animer les actions partenariales prioritaires. En parallèle, Grand Paris Sud porte un certain nombre de dispositifs et initiatives concourant à l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes des QPV de l'agglomération.

Pour favoriser la réussite éducative et scolaire et ouvrir le champ des possibles pour les enfants et les jeunes

- Maintenir et développer les actions de les MIPOP en faveur des jeunes 4ème et 3ème du territoire visant à les accompagner dans leur orientation et ainsi favoriser la continuité et la réussite éducative (Info-Métiers, stages collectifs, visites d'entreprises et de centres de formation, ateliers savoir-être en entreprise...).
- Maintenir les actions et outils d'informations à destination des jeunes et de leurs parents.
- Maintenir l'accompagnement des jeunes primo-arrivants sans solution scolaire au travers du co-portage de la CLAR (Classe d'Accueil et de Remédiation) et de la coordination du PERL (Parcours Educatifs et Renforcement Linguistique).

Accompagner les parents

- Favoriser l'émergence d'offres dédiées aux parents sur les thématiques de l'éducation, de l'accès à la langue, au numérique et aux droits grâce aux coordinations linguistique et numérique et à la MIPOP.

Renforcer le soutien et l'accompagnement des jeunes des quartiers

- Participer à une meilleure compréhension des besoins des jeunes en matière de formation et d'insertion par la mise en œuvre d'actions innovantes et participatives (Territoire Zéro Non-Recours).
- Communiquer sur l'offre de formation à destination des jeunes au sein des services d'accompagnement socio-professionnels, notamment lors de temps forts (forum, journée thématique...).

Les engagements en matière d'enseignement supérieur

Pour agir pour la réduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge

- Soutenir financièrement et accompagner l'ingénierie des cordées de la réussite, qui permettent à des élèves, dès la 4ème, de découvrir la réalité de l'enseignement supérieur, développer l'ambition scolaire et limiter l'auto-censure (visites de site, témoignages inspirants, mentorat, projets collectifs).
- Permettre le déploiement des cordées de la réussite sur l'ensemble des établissements accueillant des élèves résidant en QPV.

- Accompagner financièrement ainsi qu'en logistique et en ingénierie le Salon des 3èmes, permettant aux collégiens de rencontrer l'ensemble des établissements de leur bassin proposant une offre éducative après la 3ème.

Pour favoriser la réussite éducative et scolaire

- Renforcer la cohérence des actions et le continuum éducatif en participant aux instances de l'Education nationale dédiées aux questions d'accompagnement à l'orientation et à l'entrée dans le monde du travail (CLEE : Comités Locaux École Entreprise) : veille et cohérence entre les actions menées, mise en lien entre les acteurs, soutien en ingénierie et en logistique des actions menées par les établissements scolaires du secondaire.

Pour ouvrir le champ des possibles pour les enfants et les jeunes

- Maintenir les Salons des étudiants de Grand Paris Sud en veillant à garantir la présence d'établissements de proximité et de qualité. S'assurer de la présence majoritaire d'établissements publics.
- Renforcer la communication et mobiliser les acteurs de proximité pour permettre aux jeunes résidant en QPV d'y participer et de s'y préparer en amont.
- Favoriser le développement de la culture scientifique chez les jeunes des QPV via ALICE.

Pour accompagner les parents

- Ajuster nos outils de communication pour rendre le monde de l'enseignement supérieur accessible et compréhensible pour les adultes prescripteurs de l'orientation.

Pour renforcer le soutien et l'accompagnement des jeunes des quartiers

- Soutenir en ingénierie et en logistique les évènements portés par l'Education nationale ayant une plus-value importante pour les jeunes les plus fragiles dans la construction de leur parcours d'orientation et l'entrée dans le monde du travail.

Les engagements en matière de politique culturelle

La communauté d'agglomération agit pour les QPV à différents niveaux :

- Plus de 10 équipements culturels situés dans les QPV.
- Des actions culturelles au sein des équipements culturels présents dans les quartiers QPV (médiathèques, conservatoires, Scène de Musique actuel – Le Plan à Ris-Orangis).
- La participation à des actions au sein des Cités Educatives de Ris-Orangis, Evry Courcouronnes, Corbeil, Grigny et possiblement Savigny-Le-Temple.
- La mise en place d'une mesure pour connaître le nombre de personnes en QPV fréquentant nos actions. Les engagements de Grand Paris Sud en matière de politique culturelle sont les suivants.

Pour favoriser la réussite éducative et scolaire :

- Des actions au sein des équipements culturels (médiathèques, théâtre, cinéma, conservatoires, Le Plan, L'Empreinte). Des interventions sont aussi envisagées au sein des établissements scolaires si les classes ne peuvent pas se déplacer.
- Une coopération soutenue et une complémentarité renforcée avec les associatives soutenues par GPS (opérateurs structurants du territoire)
- Des actions avec la Fondation Dassault, les classes Ulis...
- Des actions avec Les Concerts de Poche, déjà mises en place au sein des conservatoires et qui doivent se déployer dans d'autres équipements culturels.
- Le développement des compétences psycho-sociales via la pratique artistique et la formation des enseignants à l'accueil des publics. Le service des Arts visuels est sensibilisé à ces questions concernant les compétences psychosociales et met en œuvre des formations. Ces initiatives sont à démultiplier au sein des autres équipements.

Pour ouvrir le champ des possibles :

- Le sujet des droits culturels est le fil rouge de l'action culturelle de Grand Paris Sud. Il est en effet intéressant de n'aborder pas seulement la notion de droit culturel mais également celle de « citoyenneté culturelle », qui implique de mettre le citoyen au cœur de la culture en lui permettant de devenir commanditaire de ce qu'il souhaite en termes d'offre culturelle. Le citoyen est alors accompagné pour cela par des médiateurs et des professionnels de la culture, pour créer une œuvre avec lui et pour lui. Un travail sur son quartier, ses envies, ses questionnements, sont la base de cette approche. Exercer sa citoyenneté culturelle, c'est participer à la vie culturelle de sa ville et plus particulièrement de son quartier. La fréquentation d'un théâtre, d'un musée,

d'un cinéma ou d'une salle de spectacle, l'emprunt d'un livre dans une bibliothèque, la contemplation d'une murale, la participation à une activité culturelle immersive ou encore le fait de s'initier aux danses urbaines sont autant d'exemples qui favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité, mais aussi la création d'une identité commune et d'une culture partagée.

- La découverte métiers par l'accueil de stagiaires au sein des SMAC ou théâtre. Propositions de journées découvertes des métiers dans le cadre des salons étudiants ainsi que des visites insolites des lieux avant ou après un spectacle.
- Pour lutter contre les discriminations, un travail à mener sur les représentations via la programmation des théâtres. Travailler avec ce public pour la création de spectacle (théâtre, musique, danse, arts plastiques, numérique).
- Mise en place de séances de théâtre forum pour aborder des sujets liés à différentes questions (discriminations, égalité fille/garçons, laïcité, violences, échec scolaires...).
- Solliciter les Ambassadeurs culture des établissements scolaires afin de promouvoir la culture et que les jeunes soient eux-mêmes relais.
- Pour sensibiliser aux enjeux d'égalité femme-homme, plusieurs actions sont possibles et notamment créer un parcours culturel dès le plus jeune âge (bébés lecteurs, dessinateurs, éveil musical).

Pour accompagner les parents :

- Proposer des ateliers parents enfants aux seins des structures culturelles (arts visuels, lecture, musique...).
- Développer des actions au sein des médiathèques en direction des publics allophones, avec par exemple des contes et berceuses des pays du monde.
- Mener des actions hors les murs, au sein des quartiers, dans les centres sociaux, MJC, avec l'aide des médiateurs culturels.
- Créer des spectacles en lien avec le public en fonction de leur envies, vécu, recueil des récits de vie par des artistes. Création de spectacles sous différentes formes artistiques (théâtre, danse, arts plastiques).
- Mettre en place des ateliers en direction des publics allophones, sélections d'ouvrage et d'ateliers au sein des Médiathèques. Ateliers parents /enfants, avec lecture de contes, comptines, berceuses.

Pour agir pour réduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge :

- Création d'un festival de la comptine et du livre pour les enfants de 0 à 6 ans. Programmation du festival en co-construction avec les professionnels, les parents.
- Formation des professionnels de la petite enfance avec des auteurs et dessinateurs d'ouvrages pour enfants.
- Création d'un parcours culturel de 0 à 99 ans. Actions au sein des structures de Grand Paris Sud, partenariat avec l'Education nationale, les services de GPS, sport, mondialité. La culture donne accès à l'émancipation du citoyen, et au développement de son esprit critique.
- Lecture spécialisée pour le public allophone.
- Pour favoriser le développement langagier, s'associer au dispositif « Offrir un livre à la naissance » ; organiser la remise d'une carte d'accès aux médiathèques ; poursuivre le déploiement du dispositif « Un livre a soi », déjà développé dans certains quartiers sensibles comme à Grigny.
- Mises en place d'ateliers entre les crèches, assistantes maternelles et les écoles maternelles, pour accompagner la transition vers l'école maternelle
- Formation commune à destination des professionnels de la petite enfance et les parents. Découverte du livre et de la lecture.
- Formations pour sensibiliser le repérage du harcèlement et des violences, à partir de jeux éducatifs ou d'expression artistiques.

Pour renforcer le soutien et l'accompagnement des jeunes de quartier

- Développer l'esprit critique du plus grand nombre par l'accès à la culture en travaillant avec des médiateurs, des passeurs de cultures.
- Recherche de financement sur le dispositif « Education aux médias » du Ministère de la Culture afin de mettre en place des ateliers. Eduquer à l'usage du numériques et des médias, développer l'esprit critique des enfants et des jeunes.

Les engagements pour développer l'accès aux sports dans les quartiers

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud met en place depuis 2021 des actions concrètes pour renforcer le vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté grâce à la semaine des savoirs. Sur une semaine, les enfants bénéficient de deux séances de natation par jour pour ainsi atteindre le Savoir Nager, 1 séance de vélo par jour pour appréhender le Savoir rouler, ainsi qu'une séance de jeux numériques permettant la bonne pratique de ces derniers (Savoir e-jouer). En permettant aux enfants d'accéder à une pratique éducative encadrée et régulière au sein d'associations ou avec des éducateurs formés, le projet compte favoriser l'éducation des plus jeunes et leur inculquer les valeurs citoyennes. Ce projet mobilise les accueils collectifs de mineurs et/ou maison de quartier, les services jeunesse des villes, les médiathèques et la direction des sports de Grand Paris Sud. Les bénéficiaires de ces projets semaine des savoirs sont des enfants de 6 à 8 ans, la moitié d'entre eux proviennent des QPV, l'autre moitié n'est pas en QPV. Ce projet permet de rassembler ces deux types de publics vers un but commun sportif ou culturel, tout en appréhendant le vivre ensemble autour du sport et e-sport.

À la suite de l'organisation des savoirs, certaines structures souhaitent continuer à mettre en place ces actions sportives et culturelles sur les temps périscolaire, afin de toucher plus d'enfants bénéficiaires. On note que dorénavant le savoir nager et savoir rouler à vélo font partie des fondamentaux de l'Education nationale, au même titre que lire et écrire. De ce fait, le Gouvernement s'engage à travers le dispositif « Savoir rouler à vélo » et le programme « d'Aisance aquatique » à accompagner les familles et à promouvoir la pratique d'une activité physique régulière. Les enfants en situation de handicap participent aux activités en adaptant, si besoin, la pratique aux besoins de l'enfant.

En ce qui concerne le renforcement des compétences psycho-sociales, le savoir nager et le savoir rouler visent une démarche citoyenne de lutte contre la noyade, d'apprentissage vers une méthode de déplacement en autonomie, en toute sécurité et en sensibilisant aux enjeux de développement durable et des mobilités actives. Ces deux savoirs fondamentaux contribuent aussi à l'épanouissement et la confiance en soi, et visent une politique publique visant à lutter contre la sédentarité et à améliorer la condition physique des enfants

Le projet de la Semaine des Savoirs permet aussi de travailler l'égalité femme-homme. En associant les jeunes filles dans les pratiques sportives, tout en les incluant au sein d'un groupe mixte, ce projet permet de valoriser la présence des jeunes filles dans les équipements sportifs et culturels et favoriser la féminisation de la pratique sportive.

Les engagements pour développer les relations européennes, internationales et la mondialité

La communauté d'agglomération est mobilisée sur l'accompagnement des projets de territoire et du bloc communal sur les axes commensalité/interculturalité/précarité alimentaire des jeunes et des étudiants, par :

- Le développement de la mobilité internationale des jeunes du territoire (mobilités d'étudiants sur le projet IMPULS, participation au projet Evry-Rotterdam à vélo)
 - Le développement des compétences des agents du territoire dans le domaine de la co-construction des programmations des actions locales de politiques publiques avec les usagers/bénéficiaires.
- Ainsi, les projets de Grand Paris Sud visent, notamment, à :
- Favoriser une montée en compétences des agents qui participent à ses actions.
 - Investir la thématique « éducation et formation des professeurs » du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (un travail spécifique avec collègue Galilée d'Evry-Courcouronnes sera réalisé sur l'identification des publics anglophones du territoire pour le développement d'une section bilingue à la rentrée 2024-2025).
 - Organiser des échanges et des partages d'expérience avec l'Europe et le monde pour affiner les dispositifs du territoire et développer des actions spécifiques sur la prise en compte de la dimension interculturelle dans l'accompagnement éducatif dès le plus jeune âge.

Les engagements de Grand Paris Sud sont les suivants :

Pour favoriser la réussite éducative :

- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques avec l'international.
- Le développement des compétences interculturelles, la participation à des missions.
- La construction de parcours liés à la parentalité (Sencirk au Sénégal, projet High Five aux Pays-Bas) et dans le cadre de la mutualisation des actions locales (projet à 4 mains de l'Ecole des arts visuels de GPS intégré au projet Urban Preface avec la Ville de Dakar).
- Le renforcement de l'action sur l'acquisition de compétences psychosociales, avec la mobilisation d'acteurs culturels, sportifs, etc. engagés dans la ré-affiliation des jeunes ; le développement de parcours d'éducation à l'altérité et à l'interculturalité pour les adultes et pour enfants en lien avec les partenaires internationaux ; le développement de parcours citoyens avec un volet « séjour de rupture/d'acculturation ».

Pour contribuer à l'ouverture du champ des possibles pour les enfants et les jeunes

- Les appels à projets internationaux qui offrent de nombreuses opportunités de travailler sur cet engagement que ce soit sur la base d'un échange de pratiques auprès des initiatives locales des pays partenaires ou sur les projets de coopération en cours avec eux. Le croisement des expériences entre la Maison des Cultures Urbaines de Dakar et la classe préparatoire de l'école des arts visuels de GPS en est l'un des exemples
- De nombreuses opportunités de cofinancement dans le cadre des appels à projets du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et de l'Union européenne.
- L'expérience internationale peut jouer un rôle d'accélérateur pour les agents et les acteurs du territoire et avoir un effet d'empowerment sur les usagers associés au projet. Il est possible de créer une cohorte d'ambassadeurs/role models qui témoignent de ce qu'ils ont vécu et acquis et qui puissent contribuer à construire l'accès aux offres de service public et au sentiment de non-assignation.
- Le développement de la filière des Services Civiques internationaux et de stages.
- Continuer à intégrer l'enjeu de l'égalité femme-homme dans chacun des projets de la DREIM (exigence du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et de l'Union européenne) : montée en compétence à travers les expériences partagées liées à la culture, au sport, à l'éloquence, à l'innovation, à l'entrepreneuriat.

Pour mieux accompagner les parents

- La DREIM s'engage à alimenter les pratiques des professionnels de l'accompagnement de la parentalité par : le diagnostic de mondialité (dont la dimension linguistique), le développement des connaissances et des compétences interculturelles, le développement de parcours citoyens avec l'international.

Pour renforcer le soutien et l'accompagnement des jeunes des quartiers

- Contribuer à construire un parcours d'éducation à l'altérité et l'interculturalité (volontariat, séjours "de rupture"...).
- Echanges d'expériences avec l'Europe et l'international pouvant inspirer les dispositifs locaux
- Enrichissement du diagnostic de mondialité via les échanges au sein des cellules de veille
- Le renforcement de l'éducation aux usages du numérique, pleinement intégré au projet Urban PREFACE avec les Ville de Dakar.

LES ENJEUX ET ACTIONS DES VILLES EN MATIERE D'EDUCATION

Corbeil-Essonnes

Les enjeux

- **Une jeunesse qui se précarise et se marginalise**, en prenant de la distance envers les institutions
- Une prise en charge des **publics en situation de handicap** insuffisante
- De nombreux **risques** menacent la jeunesse : addictions aux jeux-vidéo, aux réseaux sociaux, prostitution, augmentation des violences verbales.
- Des phénomènes de **rixes** prégnants et le constat du **rajeunissement de la délinquance**

Les atouts et les ressources

- Un **service petite enfance** : 5 crèches (dont 2 en QPV) accueillant des enfants des QPV
- Un **service de réussite éducative**, portant le PRE (Programme de Réussite Educative), et composé de 4 agents ETP et 15 vacataires intervenant à 90% sur les 4 QPV
- Un **service DAES** (Dispositif d'Accompagnement de l'Exclusion Scolaire), composé de 3 agents ETP dédiés à 75% aux jeunes des QPV, agissant dans 3 collèges conventionnés.
- Un **chargé d'accompagnement des jeunes** fortement mobilisé sur la période de la rentrée scolaire avec les partenaires (CIO, FCPE) pour accompagner les jeunes (de la 6ème à la terminale) et accompagnement au long court pour ce qui n'ont pas trouvé d'affectation
- Le **CLSPD** (Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), l'équipe de médiation et leurs actions de lutte contre les rixes
- La **Cité éducative** comprenant 1 chef de projet, 1 conseiller numérique et 1 adulte relais

Les engagements phares

- Mise en œuvre du **dispositif PARLER BAMBIN** sur les EAJE (formation de toutes les équipes des crèches début en 2023 jusqu'en 2025)
- **Parcours artistique dans les crèches** avec la compagnie de théâtre Eygurande (formation des professionnels Petite Enfance- ateliers au sein des EAJE-spectacle)
- Développement des formations portant sur **l'acquisition des compétences psycho-sociales** à destination des acteurs (enfance, jeunesse)
- Relance du **dispositif service civique** en cours avec le portage du service RH et 1 agent de la direction jeunesse proposé comme référent
- Un engagement de la municipalité issu de la concertation Imagine CE « **Lancer un plan de lutte contre les violences pour mieux protéger les enfants et les jeunes** » : un travail en cours à l'échelle de la commune, constats, pistes et actions définies et à développer, l'agglomération y est systématiquement conviée
- Réflexion en cours avec autres asso pour les **parents d'enfants en situation d'handicap** (abrihandicap, aivime...)

Evry-Courcouronnes

Les enjeux

- Mise en cohérence des **géographies prioritaires Education nationale et politique de la ville**.
- Insuffisance de réponses publiques, face **aux évolutions / complexification des problématiques éducatives**.
- Meilleure **coordination des acteurs pour soutenir la fonction parentale** et « veille » sur les éléments de précarité qui accentuent l'isolement des familles.
- Accompagnement de la **persévérance et de l'ambition scolaire** dans les quartiers

Les atouts

- Un **écosystème riche** et interactions/ partenaires diversifiés (Ville, associations, institutions ...)
- **Co-élaboration éducative ancrée dans les pratiques locales**, pour répondre à la complexité des situations par la complémentarité des expertises des acteurs.
- **Offre variée d'équipements** socio-sportif, culturel, éducatif et récréatif de proximité.
- Des **démarches éducatives innovantes**, de mobilisation des populations et des acteurs : Ville Apprenante de l'UNESCO, Cité éducative, un groupement d'intérêt public dédié aux questions éducatives.

Les engagements phare

- Travailler à l'accompagnement des **transitions scolaires** de la maternelle au Lycée.
- Suivre l'**évolution des pratiques pédagogiques** au côté de l'Ecole (numérique) en faveur de la création de nouvelles agilités et de l'hybridation des apprentissages dans les QPV en particulier. Création d'un Tiers espace éducatif, plan numérique à l'école.
- Conforter les **innovations d'actions publiques locales** pour renforcer la cohérence et la continuité éducative : Alternative Suspension et l'Ecole J'y Tiens (persévérance scolaire). RELIER et Empatic Game (harcèlement scolaire), les Bus des parents (parentalité). Equipe mobile pluridisciplinaires (élèves éruptifs). CPS (habiletés sociales). VRAS (santé).
- Assurer la **montée en compétences des acteurs** de terrain pour une meilleure prise en charge des problématiques éducatives évolutives, en cohérence avec les besoins identifiés : harcèlement scolaire, inclusion, parentalité, prostitution des mineurs, prévention des rixes, valeurs de la République.
- Faciliter l'accès dès le plus jeune âge aux **pratiques artistiques, culturelles, scientifiques et sportives** en prenant appui sur les programmes nationaux et l'écosystème local : Savoir rouler à vélo, un artiste à l'école, Scène nationale de l'Essonne, Microfolies, Clubs omnisports, Génopole, Planète Sciences, fête des sciences, Théâtre du coin des mondes, Pass Culture, Cité éducative...
- Soutenir l'**ouverture au monde et à la mobilité internationale** des jeunes à travers l'inscription d'Evry-Courcouronnes dans le réseau mondial des 356 Villes Apprenantes de l'UNESCO (79 pays). ERASMUS.
- **Ouvrir des capacités de parole** entre professionnelles, parents et jeunes en amplification de la communication de proximité (maison de quartiers, LAEP, Bus des parents ...) autour du soutien à la parentalité.
- Des innovations locales comme « Les Journées de la réussite éducative et de la persévérance scolaire (JREPS) » sont organisées pour promouvoir la persévérance scolaire.

Grigny

Les enjeux

Les priorités de l'action en direction de l'enfance, la jeunesse et la parentalité :

- Impulser et innover en direction de la **petite enfance**
- Innover et co-construire en direction des jeunes de 12 à 25 ans en faveur de **l'ambition et de l'accrochage scolaires** ; et renforcer la **mobilité internationale**
- Penser les **espaces participatifs et d'expression** des enfants, jeunes et familles pour les droits de l'enfant et les droits culturels dans un contexte de grande pauvreté et de vulnérabilité
- Renforcer les actions autour de la **parentalité**
- Faciliter les **parcours culturels et sportifs** au travers la Cité des Sports et la Cité des Cultures

Les atouts et les ressources

- Des dispositifs, conventions et schémas directeurs clés comme la démarche Cité éducative, la stratégie locale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Cité des cultures, Cité des sports, la convention DRAC, la GUSP, la Convention Territoriale Globale (CTG) en lien avec la Caf, le Schéma directeur de la petite enfance, le PEDT, le Plan mercredi...
- Des moyens humains significatifs sur les volets enfance, PRE, jeunesse, école, culturel, santé...

Les engagements phare

- La construction d'un **nouveau parcours Petite Enfance** visant à renforcer la transition éducative entre le milieu d'éveil et le milieu scolaire par le prototypage d'un nouveau modèle de classe MTA à fort impact éducatif (dans les domaines cognitif et langagier), à partir d'une nouvelle ingénierie pédagogique à destination des binômes éducateurs de jeunes enfants-enseignants qui interviendront dans ces classes.
- La préfiguration d'un **lycée à pédagogie innovante** visant à répondre aux besoins des élèves à fort potentiel ou en risque de décrochage scolaire en mettant en place une pédagogie innovante, luttant ainsi contre les déterminismes sociaux.
- S'appuyer dès 2024 sur un **schéma directeur de la Petite Enfance** pour mettre en adéquation les futures créations de berceaux dans le cadre du NPNRU et les besoins réels des familles (multi-accueil, horaires spécifiques, retour à l'emploi...), dans la perspective de la mise en œuvre d'un service public de la petite enfance.
- Mise en place d'un processus d'accompagnement pour favoriser **l'expression, le récit et l'interaction des enfants, des jeunes et des familles**, sous le prisme des droits de l'enfant, des droits humains. D'autre part, un plan de formation des personnels sur l'acquisition des compétences psychosociales des enfants et des jeunes sera également décliné.
- Poursuivre l'action SOS rentrée visant également **l'accompagnement d'élèves UPE2A** (pour les élèves allophones arrivants) post 3ème en attente d'affectation
- Dans le cadre des missions de Point Information Jeunesse en lien avec la MIPOP, développer des actions visant la **mobilité internationale et l'engagement des jeunes** dans le cadre de dispositifs comme Erasmus +, le service civique modulaires.
- En matière de handicap, la mise en œuvre d'une **équipe mobile pluridisciplinaire** (éducateur spécialisé, psychologue, psychomotricien...) d'observation et d'accompagnement des professionnels pourrait être envisagée pour soutenir l'inclusion de 0 à 18 ans.
- Valorisation des **parcours de réussite** à travers la pérennisation et le développement de la "Soirée de la réussite", dispositif local qui peut être développé à l'échelle de l'agglomération
- Poursuivre le travail engagé de **sensibilisation aux enjeux d'égalité fille/garçon** avec la PMI.
- Projet de déploiement sur le territoire de la démarche "**Promeneurs du Net Parentalité**" (CAF) : présence éducative sur internet auprès des parents, prolongement des liens aux familles via les outils numériques, transmission des informations des partenaires.

Moissy-Cramayel

Les enjeux

- **De multiples enjeux concernant les jeunes** : rajeunissement de la délinquance, problématiques de santé (physique, mentale, comportementale), prostitution de mineurs. Également, un sévère problème de rixes inter-villes.
- Un **décrochage scolaire** en hausse ; des parents angoissés vis-à-vis de la scolarité de leur enfant ; et des relations entre parents et établissements scolaires à accentuer.
- Des **familles fragilisées depuis la crise sanitaire** : hausse des violences intrafamiliales, drames familiaux, présence de nombreuses familles monoparentales, perte d'emploi, etc.

Les atouts et les ressources

- Au niveau des **ressources municipales**, le service jeunesse et le centre de ressources jeunes « la boussole », ainsi qu'un Programme de Réussite Educative (PRE) renforcé, le **centre social** qui porte de nombreuses actions à destination des enfants, jeunes et parents (CLAS, animations en pied d'immeuble à destination des familles...)
- **Les écoles de Lugny et des Marronniers classées en REP**, bénéficiant donc du dédoublement des classes, et qui inclut une classe MTA (Moins de Trois Ans) qui bénéficie d'une ATSEM dédiée
- Des **équipements culturels et sportifs**, qui peuvent être mis à disposition des associations de jeunes pour des événements particuliers ou des rencontres récurrentes (foot salle, répétitions musicales, spectacle, parc omnisport...)
- Divers espaces de sociabilisation du jeune enfant sont proposés sur la commune : les petites pousses au centre social, le lieu d'accueil enfant-parent (LAEP), les permanences de la PMI.

Les engagements phare

- La Ville est prête à co-porter la **mise en place d'une « cité éducative »** en lien avec l'état et l'Education nationale. Cette cité éducative pourrait intégrer, pour certains ateliers, les locaux de notre futur tiers lieu (micro-folie) et mutualiser ainsi locaux, matériels et professionnels.
- Sur le handicap, la Ville est prête à **conventionner avec l'Education nationale pour la mise à disposition des AESH sur les temps périscolaires**. La Ville est également ouverte à des formations communes sur des handicaps précis (enseignants, animateurs, parents)
- Un projet de **cellule de veille sur les pratiques des jeunes** à mettre en œuvre au niveau local mais également à l'échelle des villes qui siègent au CISPD avec des partenaires locaux : ADSEA, et autres associations d'éducateurs spécialisés, psychologues pour adolescents, collèges et lycées, les polices municipales et les services jeunesse...
- Proposer dans les actions politique de la ville une démarche, en partenariat avec les collèges et lycée, d'intervention éducative avec des prestataires sur les **compétences psycho-sociales** au sein même des collèges ou sous forme de conférence, film-débat, théâtre forum dans les locaux de notre salle de spectacle.
- **Le soutien accordé aux initiatives des jeunes** (Moissy Cup, Open Mic, Festiv'Art) qui permettent de mobiliser les jeunes dans la vie publique, de les valoriser et de leur donner confiance

Ris-Orangis

Les enjeux

- Une **déscolarisation** en hausse, des niveaux scolaires bas, des lacunes nombreuses, des enfants et des jeunes qui ont du mal à travailler, des difficultés linguistiques pour des publics jeunes migrants, un manque de places dans les lycées professionnels qui posent des problèmes d'affectation.
- Des **parents démunis** sur la scolarité de leurs enfants
- Une tendance à **l'augmentation des conflits intra-familiaux**
- **L'augmentation des carences affectives** chez les enfants et les jeunes est un sujet important, notamment depuis la crise sanitaire, qui a eu de nombreux effets négatifs sur la petite enfance.
- L'augmentation du **trafic de drogue** et le **rajeunissement de la délinquance** et le phénomène préoccupant des **rixes** inter-villes.
- Renforcer le soutien **aux les familles monoparentales**.

Les atouts et les ressources

- La Ville dispose d'un **service jeunesse**, d'un **Point Accompagnement Jeunesse**, d'un **Programme de Réussite Educative (PRE)**, de ressources à destination de la **petite enfance** (une crèche familiale, trois multi accueil, un Relais Petite Enfance), de **ludothèques**...
- Des groupes scolaires dans lesquels de **nombreuses activités** sont proposées sur les différents temps périscolaires (matin, pause méridienne, post scolaire et études surveillées)
- La présence du **club de prévention OSER**
- La Ville a créé un **statut municipal du parent solo** avec 21 mesures spécifiques dans 6 domaines identifiés : accès aux droits et à la santé, emploi, logement, mode de garde, aide à la mobilité et droit au répit.

Les engagements phare

- Promouvoir les dispositifs visant à **inciter le public à aller vers les équipements culturels** : « école et cinéma », « orchestre à l'école » par le réseau des conservatoires, projet « Ethnofonik », création d'une fanfare orchestrale junior, projet de la Cité des marmots avec l'association « Villes des Musiques du Monde » ...
- Poursuivre les actions en partenariat avec l'Education nationale en faveur de la **coéducation**.
- Poursuivre la **formation continue** à destination des professionnels de la jeunesse, de l'enfance et de la Petite Enfance permet la lutte contre les violences éducatives
- Mise en place d'**Ateliers Sociolinguistiques** à destination des parents non francophones.
- « Le rendez-vous des familles », une **cellule d'écoute psychologique gratuite** à destination des familles rissoises
- Plusieurs dispositifs municipaux d'**accompagnement des jeunes en situation scolaire fragile** : « Sos rentrée », « Alternative suspension », « Dispositif Workshop » ...
- Pour les enfants en situation de handicap, La Ville permet **l'embauche de personnels supplémentaires sur les temps périscolaires** afin de garantir le meilleur accueil.
- **Mettre en œuvre les 21 mesures spécifiques liées à la création du statut municipal du parent solo.**

Savigny-le-Temple

Les enjeux

- **De multiples enjeux concernant les jeunes** : prostitution de mineurs, rajeunissement de la délinquance, et problématiques de santé mentale chez les jeunes. Également, un sévère problème de rixes inter-villes.
- La nécessité d'accompagner les parents de jeunes enfants dans leur rôle éducatif, notamment pour répondre aux **fragilités constatées en termes de socialisation et de motricité du jeune enfant**.

Les atouts et les ressources

- Pour la **petite enfance**, 4 établissements d'accueil du jeune enfant, dont deux sont situés en QPV ; un Relais Petite Enfance (RPE) ; un Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) ; un dispositif 1000 premiers jours ; 2 Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.
- En matière d'enfance, **11 accueils périscolaires** sur la commune.
- Le **CISPD** (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de Sénart
- Un **Programme de Réussite Educative** (PRE)
- Un **partenariat fort avec les acteurs de l'Education nationale**, permettant notamment la reconnaissance des compétences et qualités des animateurs jeunesse

Les engagements phare

- **Renforcer le partenariat et la collaboration avec le CISPD** de Sénart et les dispositifs proposés, notamment sur la lutte contre les rixes et les mesures alternatives à l'exclusion scolaire : un travail en cours avec GPS sur une déclinaison possible d'Alternative suspension sur la ville de Savigny-le-Temple et la définition d'un protocole municipal adossé au dispositif communautaire de prévention des exclusions (exclusion et/ou mesures de responsabilisation)
- Installer un **conseil municipal des jeunes**
- Développement de **formation-action** sur les compétences psycho-sociales en lien avec le Contrat Local de Santé
- Rendre lisible l'offre de services pour **l'accompagnement des parents ayant un enfant porteur de handicap** (animateurs encadrant formés, activation du pôle ressources, rencontre du groupe de parents d'enfants DYS ou singuliers, partenariat d'accueil et soutien à la parentalité dans lesEAJE avec la PMI)
- **Rendre lisible l'offre numérique à destination des parents**, notamment dans l'accompagnement à l'utilisation des applications de l'éducation nationale. Recrutement d'un volontaire en service civique sur des missions de web reporting
- Créer des **espaces de paroles pour les nouveaux parents**, notamment à travers le dispositif des 1000 premiers jours
- La ville avec les services de l'Education nationale et la Préfecture ont souhaité répondre à l'appel à **AMI cités éducatives**, en cohérence avec le **lancement de son projet éducatif de territoire (PEDT) et l'axe éducatif du contrat de ville**. Agissant comme un pivot, la cité éducative mobilisera l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans une **dynamique partenariale** et indistinctement, à partir du **diagnostic partagé**, elle devra permettre de répondre aux besoins de la commune.

Nandy

Les enjeux

- **Une partie de la jeunesse a perdu ses repères et ne reconnaît pas les valeurs de la République (mairie incendiée pendant les émeutes)**
- **Le niveau scolaire dans le quartier des bois est particulièrement bas, la reconnaissance par l'éducation nationale de l'école des bois dans son zonage de géographie prioritaire semble incontournable**
- Des problématiques de **santé mentale** qui inquiètent les professionnels éducatifs tant par leur niveau de gravité que par le nombre d'enfants et d'adolescents concernés
- Un **rajeunissement de la délinquance** et des conduites à risque de plus en plus inquiétantes (filles comme garçons) : conflits entre bandes rivales (Nandy est souvent en renfort de Savigny-le-Temple), actes de délinquance (dégradations de biens publics, violences urbaines, rodéos motos), consommation de stupéfiants, de protoxyde d'azote, conduites sexuelles dégradantes, addictions aux réseaux sociaux.

Les atouts et les ressources

- Une **coordination petite enfance** : 1 multi-accueil de 61 places installé au cœur du quartier des bois dont 19 places en collectif pour accueillir des contrats courts ou à la journée (facilitant l'insertion professionnelle des femmes), 2 micro-crèches et un réseau des assistantes maternelles indépendantes, un LAEP installé au Centre social
- Un **service enfance qui accueille une classe ULIS, un CLAS, un dispositif « coup de pouce » de soutien scolaire et qui anime un Conseil Municipal Enfant et son label « Ville Amie des Enfants »**
- **Pilotage d'un PEDT (élargi aux 0-14 ans) avec une orientation ciblée sur la co-éducation, la réussite et la continuité éducatives et les passerelles (transitions scolaires) de la crèche au collège**
- **Soutien à l'association « Apprendre et Entreprendre Solidaire » qui suit près de 100 enfants en soutien scolaire et développe des outils d'aide aux parents qui se heurtent à la barrière de la langue pour l'accompagnement à la scolarité de leur enfant**
- Un protocole avec le collège qui met en pratique des **mesures de responsabilisation** (prise en charge communale pour les exclusions de moins de 3 jours) et des actions de sensibilisation (harcèlement, addictions, alimentation...)
- **Deux agents de prévention sur le terrain** qui repèrent les jeunes en difficulté et les accompagnent vers les dispositifs de droit commun, actions en matière de prévention de la délinquance
- Le **CISPD** (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), ses dispositifs adressés aux jeunes en décrochage et en voie de délinquance et son réseau des médiateurs pour lutter contre les rixes

Les engagements phare

- Maintenir les actions engagées
- Achever le plan numérique à l'école
- Assurer la **montée en compétences des acteurs** de terrain pour une meilleure prise en charge des problématiques éducatives évolutives, en cohérence avec les besoins identifiés : harcèlement scolaire, parentalité, prostitution des mineurs, prévention des rixes, valeurs de la République.

Orientation 3. Le renforcement des solidarités

Les 60 ans et +

Une progression des 60 ans et + plus importante dans 10 QPV de Grand Paris Sud (19 QPV au total), en comparaison avec les QPV franciliens

52%

C'est le taux de pauvreté à Grigny 2, le plus élevé de tous les QPV de Grand Paris Sud. Le taux de pauvreté est de 22% dans le QPV des Champs Elysées (à Evry-Courcouronnes), ce qui révèle une concentration de la pauvreté disparate entre les QPV de l'agglomération.

29,8%

C'est la part des familles monoparentales dans les QPV de Grand Paris Sud, versus 13,6% à l'échelle de l'agglomération

Chiffres issus de l'Atlas des QPV

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont confrontés à un phénomène de paupérisation croissante, aggravé par l'inflation et la crise énergétique actuelle. En effet, le territoire présente un taux de pauvreté important et supérieur aux moyennes départementales et francilienne puisque 19.1% de la population est concernée. La majorité (56%) se concentre au sein des Quartiers Politique de la Ville. De la même façon, la précarité alimentaire s'accroît et touche plus particulièrement les publics les plus pauvres (familles monoparentales, travailleurs pauvres, étudiants, retraités pauvres, etc.). Sur les 23 communes qui constituent l'agglomération, les 6 communes en Politique de la Ville détiennent l'indicateur synthétique des publics potentiellement à risque de précarité alimentaire le plus élevé. Les 5 communes les plus concernées représentent 55% de la population du territoire.

Dans ce contexte, l'enjeu du renforcement des solidarités est incontournable et particulièrement prononcé pour les publics des QPV sur deux aspects :

- La santé : on constate un déficit d'offre sur certains secteurs, avec notamment des besoins grandissants et non couverts en matière de santé et de santé mentale, le renoncement aux soins survenant très rapidement en cas de précarité économique.
- L'accès aux droits. La dématérialisation croissante des démarches administratives alliée à un maillage moins fin de guichets de proximité renforce la difficulté d'accès aux droits pour les habitants des QPV. La distance des institutions aux habitants s'accroît chez les habitants des quartiers.

Les travaux récents, qu'il s'agisse de l'évaluation des contrats de ville, de l'élaboration de la stratégie de lutte contre la pauvreté à Grigny, ou encore des diagnostics établis dans le cadre des Pactes des solidarités, ont permis de confirmer les publics prioritaires : les jeunes et notamment les jeunes en marge des institutions, les mamans isolées ainsi que les personnes âgées.

Sur ce volet, le contrat de ville aura trois objectifs opérationnels prioritaires :

- Développer l'accès aux soins et la prévention sur les enjeux de santé
- Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours
- Renforcer la solidarité alimentaire.

LES ATOUTS ET RESSOURCES DU TERRITOIRE



Les schémas directeurs, comme les **pactes des solidarités** départementaux, et la **stratégie de lutte contre la pauvreté** à Grigny, mettent l'accent sur la lutte contre la reproduction des inégalités dès le plus jeune âge, les politiques de soutien renforcées aux personnes âgées parfois en situation de grande précarité, ou encore l'expérimentation d'actions d'aller-vers. Ces différents axes constituent des projets inspirants qui peuvent venir irriguer la politique de la ville dans l'ensemble des QPV de l'agglomération.

Des cadres structurants à l'échelle communale pour agir sur les questions de santé et d'accès aux droits : des Contrats Local de Santé (CLS), des Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), des Ateliers Santé Ville (ASV) en lien avec les Préfectures et les Agences Régionales de santé ; et des Conventions Territoriales Globales (CTG) signées entre la Caf et les municipalités pour définir et porter un projet social sur leur territoire.

Une nouvelle **feuille de route France Numérique Ensemble est en cours d'élaboration** à l'échelle de GPS, afin de coordonner et renforcer une offre déjà riche en matière **d'inclusion numérique**, Cette feuille de route s'intègre dans le cadre de la politique nationale d'inclusion numérique 2023-2027 et de sa territorialisation. Elle vise à poursuivre la dynamique initiée depuis 2019 sur le territoire, et donc à réaffirmer la mobilisation du bloc communal autour de la stratégie d'inclusion numérique, à ajuster le diagnostic territorial, les constats et enjeux de l'inclusion numérique, à réactualiser et redéfinir un plan d'actions à l'échelle de Grand Paris Sud pour 2023-2027. La mise en œuvre de la stratégie d'inclusion numérique s'appuie sur la coordination inclusion numérique, portée par GPS depuis 2022.

Une offre également dense en matière de **linguistique**, avec de nombreuses structures portant des ateliers linguistiques et sociolinguistiques proposés sur le territoire dont le réseau est animé par la coordination linguistique intercommunale, portée par GPS depuis 2017. Des dispositifs forts permettant aux habitants de lever les freins linguistiques et périphériques à l'insertion professionnelle tels qu'AVEC et AVEC'Elles, ainsi que des opérateurs de formation proposant des ateliers linguistiques à l'échelle du territoire comme le Centre de Formation et de Professionnalisation (CFP)

Un tissu associatif extrêmement dense dans les QPV, et qui s'empare de plus en plus des thématiques de **l'accès aux droits et aux services**. En effet, dans un contexte de dématérialisation et de retrait des permanences de plusieurs services publics, et au vu de la fracture numérique significative, un nombre croissant d'habitants nécessitent un accompagnement pour réaliser des démarches administratives, notamment en matière de santé et d'accès aux droits. Des associations de proximité sont donc de plus en plus sollicitées, y compris lorsque ces thématiques ne constituent pas leurs champs de compétence et d'intervention originels.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE

1. Développer l'accès aux soins et la prévention sur les enjeux de santé

Travailler l'accès aux soins dans les QPV passera à la fois par le renforcement de l'offre de soins sur le territoire, en encourageant notamment l'installation de professionnels de santé dans les QPV et en rendant possibles les modes d'exercice collectifs. Mais cela passera aussi par des actions de prévention ciblant en particulier les publics des QPV pour les encourager à suivre leur état de santé et à se soigner, pour développer leur confiance envers

les professionnels de santé. Les partenaires du contrat de ville défendent une acception large de la notion de santé, et sont conscients de l'importance de penser la santé en lien avec l'ensemble des déterminants de santé. Pour être en bonne santé, il faut d'abord être bien logé, être bien nourri, faire de l'activité physique, être entouré, ...

Les partenaires du contrat de ville identifient les enjeux suivants, pour répondre à cet objectif opérationnel :

- Structurer un réseau local autour du sujet de la santé. La santé est un sujet transversal, qui doit être travaillé de manière transversale. Les partenaires souhaitent, dans le cadre du contrat de ville et dans d'autres cadres dépassant celui de la géographie prioritaire, **organiser des temps interprofessionnels et intercommunaux** pour faire connaître les ressources des différents acteurs, partager les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées, tester et mettre en place des nouvelles actions, en lien avec les habitants des quartiers.
- **Encourager la culture des pratiques préventives, pour agir sur tous les déterminants de santé.** Les partenaires soutiendront un important travail d'aller-vers à faire avec les acteurs de terrain, pour faire accéder les habitants aux campagnes de dépistages, aux programmes gratuits préventifs existants, alimentation, etc. Cela sera particulièrement travaillé en lien avec les Préfectures, les Agences Régionales de Santé, les CPAM, les structures de prévention santé et les professionnels de santé.
- **Renforcer l'accompagnement des habitants en matière de santé mentale**, notamment pour les jeunes de 16-25 ans (1 jeune sur 3 est concerné), mais pas que. L'acquisition des compétences psychosociales dès le plus jeune âge sera notamment un des sujets à déployer sur le territoire.
- Renforcer l'accompagnement pour les seniors en situation de fragilité et d'isolement social. Les partenaires du contrat de ville ont en effet pris la mesure, au travers des chiffres de l'atlas, de l'évaluation des contrats de ville, et des groupes de travail, de **l'enjeu du vieillissement dans les quartiers.**

2. Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

L'accès aux droits est un phénomène massif et complexe, qui touche de nombreux habitants et qui s'amplifie ces dernières années. Il est particulièrement prégnant dans les quartiers politique de la ville. D'après la définition de l'Odenore (l'observatoire des non-recours aux droits et services), le non-recours concerne « toute personne qui – en tout état de cause – ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services à laquelle elle pourrait prétendre ».

D'après le sociologue Philippe Warin, le non-recours s'analyse au prisme du triptyque individu/dispositif/institution. Les mécanismes de non-recours ne se résument pas à une rencontre manquée entre un bénéficiaire et un dispositif. Des facteurs institutionnels se conjuguent aux paramètres individuels pour activer le non-recours. Celui-ci résulte aussi d'un rapport social à l'offre publique et aux institutions, puisque de nombreuses personnes choisissent par exemple de ne pas demander l'offre qui leur est proposée. En 2021, Le Baromètre d'opinion de la DREES souligne les différents facteurs explicatifs du non-recours : manque d'information, démarches trop complexes et longues, crainte de conséquences négatives, volonté d'autonomie... Faciliter l'accès aux droits dans les quartiers, cela passe donc aussi par un effort des institutions à se « rapprocher » des habitants des quartiers, que cela soit physiquement, en termes de disponibilité, en termes de posture, de simplification des démarches administratives,...

Plusieurs enjeux seront prioritaires à travailler dans le cadre du contrat de ville, qui concernent l'ensemble du territoire mais pourront être travaillés de manière expérimentale et approfondie pour les quartiers prioritaires :

- Il s'agira tout d'abord de **réintroduire de la disponibilité chez les professionnels et institutionnels** pour prendre en charge directement la population : permanences, présence de proximité, présence téléphonique... C'est un enjeu prioritaire de renforcer la garantie de l'accueil inconditionnel de premier niveau. Cet effort doit être partagé par l'ensemble des partenaires signataires.
- Les acteurs mettent en avant la nécessité **de consolider des canaux de communication et de partage de données entre professionnels** dans le but d'améliorer la pertinence et l'efficacité des prises en charge (lignes de téléphoniques privilégiées entre professionnels pour faciliter la communication, croisement de fichiers pour

identifier les personnes non-recourantes, ...). Dans cette perspective-là, il est important de mieux outiller les acteurs de proximité (notamment les espaces France Services) pour qu'ils orientent mieux les publics : formations, mise à disposition d'outils comme des « parcours-type », annuaire des acteurs...

- Il faut multiplier les leviers pour **faciliter les démarches pour les personnes** : coffre-fort numérique, outils de suivi de parcours des personnes entre les acteurs, afin de ne pas les faire répéter continuellement leurs demandes mais tout en respectant l'approche RGPD (par exemple avec un référent de parcours, comme expérimenté à Grigny). Les expérimentations menées sur les territoires de GPS seront valorisées et visibilisées à l'échelle intercommunale, pour favoriser les essaimage d'actions réussies entre quartiers du territoire, et entre acteurs.

- De nombreuses actions d'aller-vers existent sur le territoire, portées notamment par les acteurs associatifs. Il importera de **développer les actions de « aller-vers », en capitalisant sur celles qui existent déjà et en expérimentant de nouvelles.**

- Le déficit de travailleurs sociaux est criant sur le territoire, avec de nombreux postes vacants, et la difficulté d'accompagnement des publics qui en résulte. Il y a un enjeu, pour les années qui viennent, à **attirer et fidéliser les travailleurs sociaux sur le territoire** : lutter contre les déficits d'attractivité des métiers, améliorer les conditions de travail, faciliter l'accès au logement, ...

3. Renforcer la solidarité alimentaire

De nombreuses associations interviennent aujourd'hui dans les quartiers politique de la ville, aidant de nombreux habitants des quartiers dans leur alimentation au quotidien. Il faut continuer de soutenir et de développer ces espaces et lieux de solidarité, et renforcer l'accès à des denrées de qualité, cultivées près de chez soi. Ces enjeux sont travaillés dans d'autres cadres que le contrat de ville, et notamment dans le cadre des Pactes des solidarités et la stratégie agricole et alimentaire de Grand Paris Sud. Le contrat de ville permettra notamment, en complémentarité, de travailler sur les enjeux suivants :

- **Améliorer l'accès à des denrées alimentaire de qualité.** Il importera de favoriser l'émergence d'associations menant une activité d'épicerie solidaire, ou bien de soutenir les initiatives locales d'épiceries sociales émanant des CCAS ou d'antennes de têtes de réseau nationales de l'aide alimentaire, au sein des quartiers prioritaires, de promouvoir la structuration des filières d'approvisionnement, et de lutter contre la précarité alimentaire des étudiants du territoire (souvent issus des QPV).

- **Accorder une attention et préserver la dignité des personnes.** Il faut penser la place des habitants dans ces actions de solidarité alimentaire, via par exemple le développement des épiceries solidaires, ou encore de groupements d'achats, qui sont des initiatives collectives visant entre autres à renforcer le pouvoir d'agir des habitants.

- **Favoriser l'accès à des produits de qualité à des prix bas,** grâce à la réduction des couts intermédiaires (circuits courts) et superflus (emballages). Ainsi, permettre aux habitants de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable pour faire faire à la précarité alimentaire et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi en favorisant l'émergence de de collectif autour de projets locales de groupements d'achats citoyens, comme le réseau VRAC.

- **Favoriser des projets d'autonomie alimentaire** : jardins partagés, jardins familiaux, serres solidaires...

- **Travailler sur l'éducation à l'alimentation** avec des actions de sensibilisation

- **Réaliser un travail de diagnostic** pour identifier les zones blanches de l'aide alimentaire.

LES ACTIONS PARTENARIALES PRIORITAIRES

Pour développer l'accès aux	Structuration d'une politique santé à l'échelle de Grand Paris Sud : recrutement d'une chargée de mission santé permettant de mobiliser les principaux acteurs du territoire autour d'un diagnostic territorial partagé et de définir un plan d'actions visant à agir sur les
------------------------------------	--

<p>soins et la prévention sur les enjeux de santé</p>	<p>déterminants de santé (environnementaux, comportementaux et en lien avec le système de santé)</p> <p>Plan de formation intercommunal sur la santé mentale : l'objectif de ce plan est de former l'ensemble des agents d'accueil des équipements et structures du territoire aux premiers secours en santé mentale. Les agents dans les QPV seront priorités.</p> <p>Conférence de droit commun et sport santé : la Préfecture de Seine-et-Marne souhaite mettre en place des conférences de droit commun, avec une première expérimentation sur les enjeux du sport-santé.</p> <p>Développer des actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens.</p> <p>Le développement des mobilités douces : Soutenir l'apprentissage du vélo via le dispositif « Mon agglomération à vélo », de façon à permettre l'accès à un nouveau moyen de transport tout en promouvant une activité physique régulière.</p>
<p>Pour garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours</p>	<p>Feuille de route Inclusion numérique : une feuille de route Inclusion numérique est travaillée à l'échelle intercommunale avec l'ambition de développer et mieux coordonner les actions d'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans les QPV.</p> <p>Programme d'action partenarial pour attirer les travailleurs sociaux : les partenaires du contrat de ville unissent leurs leviers et leurs moyens pour répondre à la problématique de manque de travailleurs sociaux sur le territoire. C'est une crise profonde qui pénalise directement les habitants des quartiers, et à laquelle il faut trouver des réponses rapidement.</p>
<p>Pour renforcer la solidarité alimentaire</p>	<p>Programme d'action pour la solidarité alimentaire : soutien à l'émergence et au développement des épiceries solidaires du territoire, expérimentation d'actions type "Groupement d'achat en Vrac", mise en œuvre d'actions d'éducation à l'alimentation, soutien aux actions d'autonomie alimentaire (jardins familiaux ou partagés, serres solidaires, ...). Ce programme d'action sera à bâtir en complémentarité avec les actions de la SAAT.</p>

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les engagements des services de l'Etat

Santé

Les actions conduites en matière de santé visent à lutter contre les inégalités de santé en améliorant de la santé de tous, avec une attention particulière pour les publics en situation de précarité et ou de vulnérabilité. Les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les contrats de ville sont des dynamiques territoriales destinées à favoriser la coordination et la mise en œuvre de politiques publiques pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires. Le CLS constitue le volet santé du contrat de ville lorsqu'il existe.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Mener des actions en faveur de la santé des publics des quartiers prioritaires visant prioritairement la jeunesse, la prévention et l'éducation en santé.
- Cofinancement des coordonnateurs des contrats locaux de santé (CLS) et des contrats locaux de santé mentale (CLSM).
- Les QPV sont un critère de priorité (critère « ZIP+ ») dans le zonage des aides à l'installation des professionnels de santé (prime à l'installation, aide mensuelle pour le recrutement d'un secrétariat).
- Doublement des aides pour amorcer une Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ou un Centre de santé (CDS) en QPV.
- Déploiement de Maisons Sports Santé qui proposent un accompagnement individualisé en appui aux projets portés par une collectivité souhaitant s'engager dans ce type de démarche.
- Sensibiliser et développer les compétences des professionnels de la santé et du sport à l'activité physique adaptée.
- Développer le recours à la prescription d'activité physique adaptée auprès des professionnels de santé.
- Sensibiliser les professionnels de la santé et du sport à une démarche d'aller-vers.
- Encourager la formation des personnels communaux (exemple : personnels d'accueil, personnels des CCAS, ...) aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) afin d'emporter une politique de repérage, soutien et aide à l'orientation.
- Lutter contre les addictions chez les jeunes (l'usage abusif de substances -alcool, drogues-, la dépendance aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, aux comportements alimentaires ou à d'autres comportements compulsifs).

Les engagements de l'ARS

Les sujets relatifs à la santé sont nombreux dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV). Afin de renforcer de façon opérationnelle la lutte contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé, l'ARS propose des pistes d'actions opérationnelles pour décliner les enjeux les plus prégnants au regard des conclusions des travaux d'évaluation des contrats de ville.

Promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- Déployer des Maisons Sports Santé, en s'appuyant sur les MSS de Meaux ou Fontainebleau qui, soutenues par l'ARS, proposent un accompagnement individualisé en appui aux projets portés par une collectivité souhaitant s'engager dans ce type de démarche.
- Sensibiliser et développer les compétences des professionnels de la santé et du sport à l'activité physique adaptée.
- Développer le recours à la prescription d'activité physique adaptée auprès des professionnels de santé.

- Développer l'articulation entre les dispositifs sport santé et les dispositifs de soins propres aux maladies chroniques (ETP, réseau de santé...).
- Mettre en place des actions de promotion de la santé par l'activité physique intégrant une démarche participative et adaptée aux besoins et contraintes du public ciblé, pouvant s'appuyer sur des programmes probants en santé communautaire (exemple : ICAPS).
- Sensibiliser les professionnels de la santé et du sport à une démarche d'aller-vers.

Prise en compte de la santé mentale

Les collectivités peuvent promouvoir la santé mentale auprès de la population, notamment en créant des environnements favorables à la santé mentale, en réduisant les obstacles liés à l'accès aux soins.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- La formation des personnels communaux (exemple : personnels d'accueil, personnels des CCAS, ...) aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) afin d'emporter une politique de repérage, soutien et aide à l'orientation.
- Le développement de l'information sur la santé mentale, la déstigmatisation et la littératie en santé mentale des populations.
- La promotion d'un environnement urbain favorable à la santé mentale.

Lutter contre les addictions

La lutte contre les addictions chez les jeunes peut concerner différentes formes de dépendance, comme l'usage abusif de substances (alcool, drogues), la dépendance aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, voire même aux comportements alimentaires ou à d'autres comportements compulsifs. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à l'apparition de ces addictions chez les jeunes, notamment des facteurs génétiques, l'environnement familial, les pressions sociales, le stress, les troubles mentaux sous-jacents, entre autres.

Il est crucial d'aborder ces problèmes avec sensibilité et compréhension. L'éducation, la prévention, l'accès à des ressources de soutien et à des traitements adaptés sont des éléments clés pour aider les jeunes à surmonter leurs addictions. Les parents, les éducateurs, les professionnels de la santé mentale et les institutions scolaires jouent un rôle important dans la prévention et la prise en charge de ces situations.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- Contribuer à la formation des professionnels intervenant auprès des jeunes et des publics vulnérables.
- Développer la formation par les pairs qui est une approche souvent efficace car elle repose sur la confiance, l'empathie et la compréhension mutuelle entre les pairs, facilitant ainsi le partage d'informations et le soutien.
- S'engager dans une ville sans tabac conformément aux orientations du PNLT, par exemple par le déploiement d'espaces sans tabac.

Les engagements de la CPAM 91

La CPAM soutient les politiques de solidarités dans les QPV à plusieurs niveaux :

- **La CPAM signe des conventions** avec de nombreux partenaires qui œuvrent pour l'accès aux droits et aux soins (institutions publiques, associations...). Par exemple, 7 CCAS des communes du 91 de Grand Paris Sud ont déjà signé cette convention qui permet d'accéder à une offre de service complète : webinaire

d'informations/formations sur de nombreuses thématiques comme la présentation de la Mission Accompagnement Santé et des aides financières individuelles, des dispositifs de prévention pris en charge par l'Assurance Maladie, la formation aux droits des travailleurs sociaux, la présentation des appels à projets qui permettent le financement d'actions locales. Les CCAS conventionnés sur le territoire sont Grigny, Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Lisses, Ris-Orangis, Saint-Pierre-du-Perray, Villabé. Les partenaires conventionnés ont accès à un outil extranet qui permet d'envoyer des demandes à la CPAM de façon dématérialisée (demande de C2S, ouverture de droits, demande de renouvellement d'AME, dossier d'aide financière individuelle, demande de RDV pour un assuré). Le travailleur social est informé de la prise en charge de la demande et de sa clôture.

- **La CPAM de l'Essonne est présente sur le territoire de Grand Paris Sud**, avec l'agence de Corbeil-Essonnes (ouverture du lundi au vendredi sauf le jeudi), l'agence d'Evry Facteur Cheval (ouverture du lundi au vendredi sauf le jeudi), l'agence de Grigny (ouverture du lundi au vendredi sauf le jeudi), le point d'accueil Ris Orangis (ouverture le jeudi de 9h30 à 12h00). Il est à noter également qu'un accueil de niveau 1 est possible dans les Espaces France Services. Les France Services du 91 sur le territoire de Grand Paris Sud sont situés à Corbeil-Essonnes et à Evry-Courcouronnes.

- Enfin, depuis mars 2023, **les assurés ont la possibilité d'obtenir facilement et rapidement des rendez-vous téléphoniques** via leur Espace Ameli. L'assuré choisit lui-même la date du rendez-vous et le créneau horaire souhaité. Il est à noter que la CPAM va proposer en 2024 à tous les France Services une **offre de rendez-vous en visio-conférence**.

- La CPAM intervient également, à la demande des partenaires, lors d'évènements pour faire de **l'accès aux droits et aux soins** (forums santé, journées de dépistages...). Par exemple, à Grigny, avec le CCAS, la réalisation d'examens de prévention de santé pour des séniors avec IPC (structure conventionnée pour l'assurance maladie) ; à Corbeil-Essonnes/Grigny/Lisses, avec les Journées de dépistage du cancer du col de l'utérus ; à Evry-Courcouronnes avec la Journée de dépistage du cancer du sein.

- **La CPAM 91 héberge gratuitement dans l'agence de Corbeil l'association IPC** qui réalise des examens de prévention en santé pour les publics précaires.

- La CPAM est sollicitée par des communes pour **communiquer sur des statistiques sur les bénéficiaires « CPAM »** et différents critères de fragilité (assurés avec C2S, avec mutuelle ou pas, avec médecin traitant, etc..). Dans le cadre du contrat de ville, les engagements de la CPAM sont les suivants :

Pour développer l'accès aux soins et la prévention sur les enjeux de santé

- Organisation des journées de dépistage des cancers en collaboration avec les CPTS, communes et le CRCDC.

- Organisation d'Escape Game pour des jeunes de 16 à 25 ans, avec l'objectif d'améliorer la connaissance des jeunes sur l'Assurance Maladie et leur permettre de s'intéresser aux risques sur leur santé. A travers un jeu pédagogique, les jeunes sont invités à résoudre des énigmes dans deux salles différentes (salle « accès aux droits » / salle « prévention » : santé mentale, drogues, tabac, infections sexuelles, contraception).

- Organisation d'actions de prévention « bucco-dentaire » dans des classes de QPV

- Participation aux évènements « prévention » suite aux sollicitations des partenaires.

- Augmentation du nombre de psychologues conventionnés sur le dispositif « Mon Soutien Psy ».

- Prévention des troubles visuels, du langage et de la communication en milieu scolaire à partir de la rentrée 2025 (Enfants scolarisés en petite section de maternelle : Visuel : 2 ans et demi à 4 ans / Langage : 3 ans à 3 ans et demi).

- Actions d'aller-vers et de promotion de la C2S à destination des nouveaux bénéficiaires de l'ASPA ou des personnes âgées avec des niveaux de ressources faibles ayant eu un refus d'attribution d'ASPA sur tout le territoire de l'Essonne (dont le territoire de GPS).

- Informer régulièrement les partenaires sur l'offre de service de la CPAM.

- Participer à la coopérative des acteurs du contrat de ville du Grand Paris Sud.

Pour garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

- La CPAM 91 sera présente sur les communes du Grand Paris Sud via ses agences et ses points d'accueil. De plus, les assurés pourront prendre des rendez-vous téléphoniques avec la CPAM. Ces rendez-vous peuvent être pris directement via le compte Ameli de l'assuré (web et appli smartphone) ou à la suite d'un appel au 36 46.
- Le déploiement de l'outil Espace Partenaires permet de faciliter les échanges CPAM / partenaire. La CPAM souhaite généraliser l'utilisation de cet outil pour tous les partenaires (traçabilité des demandes, suivi des réponses pour les partenaires). En 2024, il sera possible de faire des échanges « Partenaire / CPAM » sur un dossier.
- La solution Administration+ permet également une sollicitation facilitée de la CPAM par les Maisons France Services. Une ligne téléphonique leur est également dédiée en cas d'urgences (suivi statistiques des demandes et des réponses apportées).
- Dans le cadre des conventions signées avec les partenaires, il est communiqué une adresse mail « partenariats » spécifique pour répondre à des problématiques / demandes non couvertes par Espace partenaires.
- Mettre en place des parcours (parcours commun CAF / CPAM maternité, parcours travailleurs Indépendants, parcours communs CAF / CPAM sur les familles monoparentales, les femmes victimes de violences conjugales ou en séparation conjugale, Parcours Veuvage...).
- La CPAM continuera de développer son offre de service pour les partenaires.
- La CPAM participe tous les ans au plan de formation des agents des Espaces France Services.
- Actions mises en place en direction des étudiants type Welcome Desk.

Les engagements de la CPAM 77

La CPAM soutient les politiques de solidarités dans les QPV à plusieurs niveaux :

- **La CPAM a signé des conventions avec de nombreux partenaires du terrain** qui œuvrent pour l'accès aux droits et aux soins (institutions publiques, associations ...). Ainsi, les CCAS des communes du 77 de Grand Paris Sud de Combs la ville, Moissy Cramayel, Nandy, Savigny le Temple et Vert Saint Denis ont déjà signé cette convention. La convention avec le CCAS de Lieusaint est en cours de signature. Ce conventionnement permet d'accéder à une offre de service complète : webinaire d'informations, formations sur de nombreuses thématiques. Ces partenaires conventionnés ont accès à un outil extranet (Espace Partenaires) qui permet d'envoyer des demandes à la CPAM de façon dématérialisées, sécurisées et suivies (demande de C2S, ouverture de droits, demande de renouvellement d'AME, dossier d'aide financière individuelle, demande de RDV pour un assuré). Ces mêmes conventions ont été signées avec des associations du territoire œuvrant auprès des précaires, et notamment SOS Solidarité Paroles de femmes, le Relais, Les Restos du cœur qui ont plusieurs permanences sur le territoire, La Croix rouge Enfin, des conventions ont été signées avec la PMI de Savigny le Temple, les MLJ du territoire, France travail...
- **La CPAM de Seine-et-Marne est présente sur le territoire de Grand Paris Sud** : elle ne dispose pas d'agence sur le territoire, mais un accueil de niveau 1 est possible dans les Espaces France Services de Combs la Ville et Savigny le Temple.

· **Des Contrats Locaux de Santé** ont été ou sont en cours de signature : avec la ville de Savigny Le Temple et celle de Lieusaint.

· La CPAM intervient également, à la demande des partenaires, lors d'évènements pour faire de l'accès aux droits et aux soins (forums santé, journées de dépistages ...), avec par exemple la participation à la journée des femmes à Savigny-le-Temple.

· Des actions de prévention dans les écoles des QPV sont également organisées avec, par exemple, des séances de sensibilisation et de dépistage bucco-dentaire.

· Les engagements de la CPAM de Seine-et-Marne, dans le cadre du contrat de ville, sont les suivants :

Pour développer l'accès aux soins et la prévention sur les enjeux de santé

- Organisation des journées de dépistage des cancers en collaboration avec les CPTS, communes et le CRCDC.
- Organisation d'Escape Game pour des jeunes de 16 à 25 ans, avec l'objectif d'améliorer la connaissance des jeunes sur l'Assurance Maladie et leur permettre de s'intéresser aux risques sur leur santé.
- Organisation d'actions de prévention « bucco-dentaire » dans des classes de QPV.
- Participation aux évènements « prévention » à la suite des sollicitations des partenaires.
- Organisation d'actions d'aller vers permettant la prise de rendez-vous immédiate dans le cadre des DO cancers : travail partenarial avec associations, communes mais également CPTS...
- Proposer en 2025 une formation PSSM jeunes accessibles aux acteurs de terrain travaillant auprès des jeunes.
- Promouvoir le dispositif Mon psy auprès des institutions et partenaires.
- Prévenir les troubles du rachis en milieu scolaire à partir de la rentrée 2025.
- Informer régulièrement les partenaires sur l'offre de service de la CPAM.
- Proposer à certains partenaires de présenter leur offre de service à nos partenaires lors d'un webinaire (organisation CPAM).

Pour garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

- Les assurés peuvent prendre des rendez-vous téléphoniques avec la CPAM. Ces rendez-vous peuvent être pris directement via le compte Ameli de l'assuré (web et application).
- Le déploiement de l'outil Espace Partenaires permet de faciliter les échanges CPAM / partenaire. La CPAM souhaite généraliser l'utilisation de cet outil pour tous les partenaires (traçabilité des demandes, suivi des réponses pour les partenaires).
- La solution Administration+ permet également une sollicitation facilitée de la CPAM par les Maisons France Services. Une ligne téléphonique leur est également dédiée en cas d'urgences (suivi statistiques des demandes et des réponses apportées). La CPAM participe tous les ans au plan de formation des agents des Espaces France Services.
- Dans le cadre des conventions signées avec les partenaires, il est communiqué une adresse mail « partenariats » spécifique pour répondre à des problématiques / demandes non couvertes par Espace partenaires.
- Mise en place de parcours en particulier avec la CAF (parcours maternité, parcours deuil, parcours familles monoparentales, femmes victimes de violences conjugales)
- Actions mises en place en direction des étudiants type Welcome Desk.

- Actions d'aller vers dans des permanences Restos du cœur, dans des résidences sociales. Thématique principale : accès aux droits. Thématiques secondaires : prévention, aides financières ...

Les engagements des Départements dans le cadre du Pacte des solidarités

Le pacte local des solidarités repose sur plusieurs axes : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ; et la transition écologique solidaire. Le Pacte local des solidarités entend poursuivre la démarche partenariale initiée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec les collectivités avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités.

Les engagements de Grand Paris Sud

Les engagements pour favoriser la cohésion et l'innovation sociales

La communauté d'agglomération se mobilisera tout d'abord pour coordonner et animer les actions partenariales prioritaires, mentionnées plus haut. La communauté d'agglomération sera également mobilisée sur la santé en tant que signataire des CLS. Par ailleurs, Grand Paris Sud se mobilisera sur les axes de travail suivants :

Créer une politique de santé adaptée au territoire

- **Recruter une chargée de mission santé** pour coordonner et animer le réseau territorial de santé.
- **S'appuyer sur l'observatoire territorial** pour améliorer l'information des partenaires et élus locaux sur l'état de santé de la population, l'offre et l'accès aux soins et l'évolution de la démographie médicale locale.
- **Réaliser des diagnostics sur l'offre de soin via l'URPS, en partenariat avec l'ARS.**
- **Mettre en place une gouvernance** à l'échelle de l'agglomération incluant les communes, l'Etat (Préfecture et ARS), les Départements, les CPAM, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), les conseils départementaux des ordres de médecins, les CPTS, les structures hospitalières. L'idée est d'être dans une démarche de co-construction afin d'analyser finement les besoins des habitants d'une part et des professionnels de santé d'autre part, et de définir un plan d'actions concerté et partagé.

Attirer des professionnels de santé sur le territoire de Grand Paris Sud

- **Promouvoir l'attractivité des métiers de la santé** auprès des jeunes du territoire, en particulier au sein des QPV.
- **Renforcer l'offre de formation locale dans le champ de la santé** pour former davantage de professionnels de santé sur le territoire de GPS.
- Travailler, en lien avec les professionnels de santé du territoire, à l'**accueil de stagiaires** (dans l'optique de leur faire découvrir le secteur et leur donner envie d'y rester).
- **Soutenir le montage de structures à exercice collectif des professionnels de santé** (accompagnement dans le montage des projets, dans la recherche de locaux et de financements, ...).
- **Renforcer le marketing territorial**, valoriser les atouts du territoire et l'écosystème professionnel en place.

Développer des outils et dispositifs innovants pour renforcer l'accès aux soins

- **Faire connaître et communiquer sur des dispositifs existants et insuffisamment connus** des acteurs locaux et du grand public (ex : dispositifs d'accès aux soins non programmés prévus par les CPTS et permettant de désengorger les services d'urgences, Permanence d'Accès aux soins de santé (Pass) du CHSF prévues pour les personnes en situations irrégulières, missions d'accès aux soins des CPAM pour lutter contre le renoncement aux soins, programmes de recherche clinique incluant des patients atteints de diabète ou dépanocytose, ...).
- **Développer des dispositifs innovants "d'aller-vers"**, sous forme d'unités mobiles par exemple (en lien avec les ARS, les CPAM, des Départements, ...).
- Encourager la pratique de la **téléconsultation accompagnée**, notamment dans les zones où les médecins ne s'installent pas.
- **Renforcer les liens Ville-Hôpital** et encourager les professionnels de santé à aller sur du temps partagé.
- Inciter à la mise en place de collaborations entre des médecins et des Infirmières en Pratique Avancée (via des protocoles d'organisation) et au recrutement d'assistants médicaux pour **dégager du temps médical**, et ainsi suivre davantage de patientèle, notamment les personnes sans médecins traitants.
- **S'appuyer sur l'écosystème de recherche-innovation** pour proposer des solutions innovantes pour améliorer les parcours de soins des patients suivis sur GPS.

Décliner au sein de l'Agglomération un plan d'actions de prévention et de promotion de la santé

- En complément des politiques portées par les Communes (CLS, CLSM, AVS notamment).
- Sur des sujets où les besoins semblent peu ou insuffisamment couverts.
- En cohérence avec les compétences portées par l'Agglomération.

Les engagements pour développer les relations européennes, internationales et la mondialité

Les engagements de la communauté d'agglomération sont les suivants :

Pour développer l'accès aux soins et la prévention sur les enjeux de santé

- Permettre les échanges d'expérience quels que soient les organismes et les institutions (entre collectivités, avec la Chaire Alimentation de l'UNESCO...).
- Développer des formations à l'interculturalité pour mieux appréhender les problématiques spécifiques en fonction des origines et des spécificités culturelles, avec un travail sur la sensibilisation / formation des professionnels à l'interculturalité ou comment (mieux) prendre en compte les pratiques culturelles pour rendre un meilleur service public

Pour renforcer l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

- Développement des échanges internationaux d'expérience et de pratique avec l'Europe et avec le monde sur les enjeux liés à la « participation citoyenne » et création d'outils « interculturalité » (partenariat possible avec l'IRFASE).

Pour renforcer la solidarité alimentaire

- Organisation de partage d'expériences sur les systèmes frugaux ou dits « de débrouille » d'accès à une alimentation de qualité (et dans le respect des règles sanitaires) des collectivités partenaires et de leurs habitants basés sur la mobilisation citoyenne (actions confidentielles sur les territoires de GPS, actions développées à Dakar), partage d'expérience sur la « reconquête » des compétences agricoles (micro-jardinage à Dakar et sylviculture et agriculture au Kenya notamment).

Les engagements pour favoriser la transition écologique

Grand Paris Sud a adopté une Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale qui vise notamment à structurer des filières en circuits courts et à assurer une alimentation saine et abordable pour tous.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération met en œuvre un Fonds d'aides "Communes Fertiles" qui permet d'accompagner et de soutenir l'émergence et le développement de projets de culture et d'agriculture urbaine à forte valeur sociale et environnementale (jardins familiaux, jardins partagés, serres solidaires, cultures en pieds d'immeubles, vergers, ...) en vue de créer un maillage d'espaces productifs pouvant contribuer à l'autonomie alimentaire.

Par ailleurs, des actions d'éducation à l'alimentation seront également développées. Savoir cuisiner des produits frais, de saison, avec plus de légumineuses permet de limiter la pression financière sur le budget alimentation des ménages tout en ayant un impact positif sur la santé.

LES ENJEUX ET ACTIONS DES VILLES EN MATIERE DE SOLIDARITE

Corbeil-Essonnes

Les enjeux

- **L'accès aux droits et aux services** : la barrière de la langue, le phénomène de non-recours, la nécessité de la lutte contre la fracture numérique.
- **La santé**, et plus particulièrement l'accès à la santé primaire et à la prévention
- **L'égalité femmes/hommes** : des enjeux particuliers autour de la lutte contre les violences faites aux femmes, la lutte contre les discriminations, la réappropriation des espaces publics par les femmes, la lutte contre le harcèlement de rue

Les atouts et les ressources

- **Un service relais citoyen**, situé au cœur du quartier des Tarterêts, qui accompagne les habitants sur l'ouverture des droits sociaux, la réalisation de démarches administratives, et qui assure une coordination linguistique
- La mission de lutte contre les **violences faites aux femmes et pour l'égalité femme-homme**
- En matière de **santé**, un Contrat Local de Santé (CLS) et 24 ETP dédiés aux centres de santé
- **L'action du CCAS** : accompagnement des personnes vulnérables, services seniors, aides alimentaires et financières.
- **La mission Handicap** qui accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches sur leurs démarches administratives

Les engagements phares

- Mise en place des **permanences d'accès aux droits** au sein du Nouveau Centre Administratif et des Maisons de Quartier
- **Réfléchir aux accueils** du CCAS et du Relais Citoyen autour des différents parcours de l'utilisateur
- Mise en place en 2024 d'un **transport à la demande pour les personnes seniors**
- Mise en place des **permanences et des visites à domicile** avec les maisons de quartier
- **Former les agents sur le numérique** avec le statut d'aidants connect
- Mettre en place d'un **réseau de travailleurs sociaux** au sein de GPS avec des temps d'échanges sur les pratiques professionnelles, sur des situations complexes
- Mettre en place des **outils pour faciliter l'orientation des bénévoles** des associations

Evry-Courcouronnes

Les enjeux

- **L'augmentation du non-recours aux droits**, remarqué par le CCAS de la Ville, qui se conjugue à la hausse des démarches administratives et au retrait de l'accueil physique des institutions, et induit ainsi un risque fort d'exacerbation de la précarité et de l'isolement des personnes.
- L'éloignement du public des institutions rend les démarches de aller-vers de plus en plus nécessaires pour capter les publics.
- Une **explosion des besoins et demandes de prise en charge psychologiques**, souvent non satisfaite en raison du manque de professionnels de santé. Les déterminants de santé (facteurs économiques, cadre de vie, insertion sociale...) sont en outre plus défavorables dans les QPV.

Les atouts et les ressources

- La Direction de la Santé d'Evry-Courcouronnes inclut un **Centre municipal de santé** dans le QPV des Epinettes ainsi qu'un **pôle prévention promotion de la santé** qui travaille notamment sur la prévention alimentaire. Elle gère en outre un **Contrat Local de Santé (CLS)** et un **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**.
- Pour l'accès aux droits et d'accompagnement en proximité, la Ville s'appuie sur son **CCAS et les Maisons de Quartier**, et des permanences dans les structures municipales. On note en outre un **tissu associatif très dense**.
- Le CCAS est doté d'une chargée de développement social intervenant sur les questions de précarité alimentaire et de nutrition
- Le service médiation compte **11 médiateur.rices** chargé.es d'assurer une présence en proximité sur l'espace public, de garantir la tranquillité publique et d'orienter les usagers vers les services pertinents.
- Une politique tarifaire en restauration scolaire proposant une tarification très basse pour les premiers niveaux de quotient et plus largement accessible pour l'ensemble des niveaux

Les engagements phares

- La Ville dédie **3 actions du CLS au sujet de la santé mentale**, et compte déployer une formation santé mentale des jeunes en direction des professionnels.
- Une fiche action du CLS sera également dédiée à la **santé des séniors**, un enjeu primordial.
- Une autre fiche action sera consacrée au **numérique en santé**, notamment afin d'appuyer les habitants dans les démarches numérisées d'accès aux soins. Pour faciliter les démarches pour les personnes, la Ville s'engage aussi à faire évoluer l'accueil du Centre Municipal de Santé en intégrant la possibilité de médiation en santé, de recours à un travailleur social.
- Le fonctionnement du Centre Municipal de Santé évoluera également, avec, entre autres, comme objectif de **rendre les conditions de travail des professionnels de santé plus attractives**.
- Le CCAS s'engage dans une réorganisation de ses équipes pour **améliorer les modalités d'accueil, de prise en charge et d'orientation du public** En ce qui concerne la précarité alimentaire, la Ville tient également à mettre en place une **coordination des acteurs de la solidarité alimentaire**, et à maintenir les temps trimestriels de coordination des acteurs de l'aide alimentaire, mis en place par le CCAS depuis 2020.

Grigny

Les enjeux

- Une grande **précarisation** des familles, très nombreuses sur la ville. Les enfants de moins de 15 ans représentent 30% de la population pauvre.
- Une forte **prévalence à l'obésité et au diabète**, un accès aux soins moindre et des retards dans les dépistages et la vaccination. Par ailleurs, un jeune grignois sur deux n'a pas de médecin traitant, et le nombre de seniors n'ayant pas consulté un médecin depuis plus d'un an dépasse très largement les moyennes départementales et régionales.
- Un **taux de mortalité infantile** de 7,1% sur la période 2010-2019 (3.9 pour l'Essonne ou l'IDF) et une espérance de vie chez les hommes grignois réduite de trois ans en comparaison aux mêmes territoires.
-

Les atouts et les ressources

- **Des dispositifs et cadres clés** : le contrat local de santé 2, la stratégie locale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Point d'Accès aux droits (PAD), un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)...
- L'expérimentation **Territoire Zéro Non-recours**
- Les **ateliers santé ville** (ASV)
- Au **CCAS**, une référente lutte contre la précarité alimentaire en charge de la coordination des acteurs et de l'épicerie sociale

Les engagements phares

- Poursuivre les formations croisées "**Premiers Secours en Santé Mentale**" (ouvertes aux agents de la collectivité, aux associations et aux habitants) et poursuite des sessions PSSM parentalité, développement Jeunesse
- Par le biais des portages de repas auprès des personnes seniors, former les agents à **détecter les situations de fragilité**, précarité et d'isolement des personnes âgées
- Maintenir et fiabiliser le **réseau de traducteurs-interprètes** (présence physique et téléphonique) et renforcer la proposition des langues étrangères pour les permanences d'écrivains publics-interprètes.
- Intégrer tout nouveau travailleur social du territoire au réseau de la Coopérative des acteurs du social de Grigny pour **lutter contre l'isolement des TS** et favoriser l'interconnaissance
- Développer l'outil de **coffre-fort numérique** en réseau partagé mis en place par la Ville et poursuivre la formation des professionnels, et la diffusion de l'information auprès des structures
- Développer un **plan d'action sur la vie affective et sexuelle**
- Poursuivre les actions de **lutte contre la précarité menstruelle** (déploiement de distributeurs de protections périodiques et distribution gratuite de protections et de kits hygiène) et développement des actions Vie affective et sexuelle avec la mise en place du Kit 1ères règles pour les élèves de CM2, en appui de l'exposition "Sang pour sang règles".
- Développement à venir du "**Quartier fertile**"

Moissy-Cramayel

Les enjeux

- Une forte **paupérisation** de la population, qui concerne notamment les plus âgés et les étudiants, en particulier en matière d'accès au logement et d'aide alimentaire.
- Le phénomène de **non-recours** est en augmentation, notamment en raison de la déshumanisation des services publics et de la dématérialisation des démarches administratives.
- La **santé** est un enjeu primordial

Les atouts et les ressources

- Un **centre social** situé au cœur du QPV qui maîtrise l'orientation du public vers les institutions de proximité (CCAS, associations caritatives, MDS ...), et qui accueille différentes permanences : assistantes sociales de la ville et de la Maison Départementale des Solidarités (MDS), permanence accès aux droits...
- Le **CCAS** reçoit toute personne nécessitant une aide d'urgence et 70% (200 familles) de ces aides sont attribuées à des familles du QPV.
- Des **associations caritatives** (Restos du Cœur, Secours catholique), soutenus par la ville, et présentes au sein même du QPV.
- Le **PRE** accompagne les familles dans le cadre des parcours individualisés et oriente les institutions compétentes.
- Un **service dédié aux seniors** qui propose des animations et des sorties pour lutter contre l'isolement et favoriser le recours aux droits.
- Mise en place de **portage de repas** en faveur des seniors dépendants et de navettes shopping.
- La mise à disposition de locaux communaux rénovés pour l'accueil de médecins généralistes par anticipation de la livraison des locaux neufs en cours de construction.

Les engagements phares

- La ville organisera un **forum santé jeunesse** en 2025 en lien avec de nombreux partenaires de la santé notamment mentale.
- Un **portage de livre à domicile** a été mis en place début 2024 en partenariat avec le CCAS, le centre social et la médiathèque de GPS, pour apporter les livres, revues, CD de leurs choix aux personnes seniors.
- La ville est prête à s'engager dans des **canaux de partage avec les autres institutions notamment avec la CAF**, où il apparaît indispensable d'avoir un interlocuteur, notamment lors de suspension de droits dont les délais de rétablissement sont beaucoup trop longs et oblige les villes à verser des aides financières aux personnes privées de toute ressource.
- **Une ferme maraichère créée par la Ville**, labellisée « Bio » et qui est productrice de 30% des fruits et légumes servis à la restauration scolaire, à la crèche et au portage à domicile des seniors. Des distributions gratuites à la population sont organisées chaque année pour sensibiliser au « Bien manger ». Lorsque la production est abondante, des dons aux associations caritatives sont également organisés. Un marché des producteurs locaux, tous les vendredis, a également été mis en place dans un local communal en cœur de ville.
- **Acquisition de locaux** neufs pour la création d'un centre de santé associatif

Ris-Orangis

Les enjeux

- Une **paupérisation** accélérée depuis la crise sanitaire, et des difficultés sociales particulièrement prégnantes dans les copropriétés (ex : Copropriété de la Ferme Du Temple), où des habitants sont endettés en raison de charges importantes.
- Un **phénomène de non-recours** important, lié à la complexification et à la dématérialisation des démarches administratives, aggravé par le manque de travailleurs sociaux à la Maison Départementale des Solidarités pour accompagner les ménages les plus fragiles.
- Une **augmentation du public migrant** sur la commune
- **L'isolement des personnes âgées** est un autre sujet préoccupant (notamment sur le quartier de la Marie Blanche).
- De nombreuses problématiques concernant la **santé mentale** sont aussi recensées.

Les atouts et les ressources

- **Le CCAS** qui travail en lien avec les acteurs du territoire, notamment avec les associations font de l'aide alimentaire.
- **Le Point d'Accès aux Droits** qui porte des actions favorisant l'inclusion numérique ainsi qu'un **Réseau de bénévoles écrivains publics**.
- **Le Service retraités et temps libre**, service municipal dédié aux seniors qui propose un accompagnement social favorisant le maintien à domicile et porte un réseau de bénévoles qui lutte contre l'isolement des seniors.
- **L'atelier santé ville**, qui mène entre autres des actions d'aller-vers dans les quartiers, mais aussi des actions d'information et de prévention à l'attention de publics spécifiques (enfants, jeunes, etc.), en fonction des besoins en santé identifiés sur le territoire.

Les engagements phares

- **Renforcer les animations** dans le QPV du Plateau en matière d'aller-vers sur les questions de santé, notamment dans le cadre de la course d'Octobre Rose.
- **L'ASV sera missionné sur le sujet de la santé mentale**, en lien avec les services municipaux et acteurs du territoire (PEREN, ANTEA, Tempo, CAPSE, etc.).
- Sous réserve de financements, le service Education a pour projet de travailler sur la détection des **troubles TMD avec l'institut PI PSY de Draveil**
- Au cours du 1er trimestre 2024, le service municipal Retraités et Temps Libre établira un **état des lieux des besoins des seniors** de la commune afin d'évaluer l'adéquation de l'offre du service avec les besoins et attentes des seniors de la commune.
- Le service Retraités et Temps Libre portera un projet de **lutte contre l'isolement des personnes âgées dépendante** en lien avec GPS, les Médiathèques de la commune, autour de la lecture.
- La création fusion **d'un Point d'Accès aux Droits et à la Santé (PADS)**, qui réunira les équipes du PAD et de l'ASV en un même lieu à partir de 2024. En plus de l'offre de permanences juridiques, les permanences d'écrivains publics, les permanences de médiateur numérique et les ateliers d'inclusion numérique, il est prévu de développer des services favorisant l'accès à la santé par des permanences de la CPAM, un accompagnement numérique, ateliers d'information, de sensibilisation, etc.
- **Renforcement du Réseau de bénévoles écrivains publics porté par le PAD.**
- **Une ferme urbaine**, la Ferme de l'Aunette ; ainsi que des **parcelles supplémentaires de jardins familiaux** où de nombreux habitants cultivent fruits et légumes.

Savigny-le-Temple

Les enjeux

- Une forte **paupérisation** de la population, qui concerne notamment les plus âgés. La précarité étudiante est également mentionnée, en particulier en matière d'accès au logement et d'aide alimentaire.
- Le phénomène de **non-recours** est en augmentation, notamment en raison de la déshumanisation des services publics et la dématérialisation des démarches administratives.
- La **santé** est un enjeu primordial, et notamment la **santé mentale** : une offre assez réduite en la matière sur le territoire

Les atouts et les ressources

- La **Direction des sports**, qui compte notamment 9 éducateurs sportifs, et qui organise de nombreuses animations sportives (environ 30% des bénéficiaires sont un public QPV).
- Un **Contrat Local de Santé 2024-2027**
- Le **Centre Médico-Psychologique (CMP)**
- **L'équipe du CCAS** reçoit et accompagne les seniors dans leurs démarches en lien avec le PAT et le SAPHA.
- Une **Maison France Service**

Les engagements phares

- Concernant la **santé mentale**, il est nécessaire d'agir en prévention en travaillant sur le développement des compétences psycho-sociales, la prévention des conduites addictives et la formation des professionnels notamment pour les Premiers secours en santé mentale.
- Une attention particulière au **repérage précoces des troubles et à l'accompagnement des parents** est portée au sein des structures. Elle est inscrite dans le CLS, valoriser dans le diagnostic du PEDT et sur le dispositif des 1000 premiers jours
- **L'axe de soutien à la parentalité** dans une dynamique d'accompagnement des parcours est affirmé sur la collectivité.
- Dans l'optique d'outiller et structurer le secteur de la sécurité alimentaire, la Ville souhaite **contribuer à une plate-forme des associations caritatives et d'aide alimentaire**, maintenir le **soutien à l'épicerie sociale**, organiser des **maraudes** et mettre en place des **circuit-court** dans les crèches

Nandy

Les enjeux

- **Le non-recours aux droits**, identifié par le CCAS de la Ville et certainement induit en partie par la dématérialisation et la complexification des process alors que la fracture numérique s'affirme
- **L'absence de service de proximité et la raréfaction des visites à domicile** des services sociaux qui renforcent aussi l'isolement des personnes fragiles
- **L'accès aux soins** et particulièrement le déficit de réponse en matière de **santé mentale**
- Une **paupérisation** de la population, qui concerne notamment les plus âgés
- Un accompagnement des **publics en situation de handicap** insuffisant

Les atouts et les ressources

- **Un CCAS composé de 3 ETP dont une assistante sociale qui effectue des visites à domicile.** Ce CCAS dispose d'un service senior et de compétence « aide au logement »
- **Une Maison de la Justice et du Droit de Sénart** située à la gare de Savigny-Le-Temple qui propose des services gratuits
- **Un centre social composé de 6 ETP, d'une animatrice linguistique et de 2 bénévoles** qui accompagne les habitants sur l'ouverture des droits sociaux, la réalisation de démarches administratives, l'organisation d'ateliers linguistiques et de permanences emploi et retraite
- **Deux maisons médicales** qui accueillent notamment 5 médecins généralistes
- **Un réseau des professionnels de santé réuni 3 à 4 fois par an en Mairie**
- **Un dispositif « sport santé » financé par les deux communes de Nandy et Savigny-Le-Temple et l'agglomération GPS**

Les engagements phares

- Créer un poste de **réfèrent handicap** dans les écoles pour accompagner les familles dans la constitution des dossiers MDPH et proposer des aménagements (espaces snoezelen) et des organisations dans les écoles (renfort encadrement) en vue de réussir l'inclusion des enfants concernés
- Monter en compétence les agents d'accueil du CCAS, du centre social et de la mairie centrale (formations « premiers secours en santé mentale », aux handicaps et inclusion numérique)
- Améliorer l'accueil en concentrant les réponses sur un guichet nommé « Nandy Facile »
- Renforcement des **permanences et des visites à domicile**
- S'inscrire dans la création d'un **réseau de travailleurs sociaux** au sein de GPS avec des temps d'échanges sur les pratiques professionnelles, sur des situations complexes

Orientation 4. L'amélioration du cadre de vie et de l'habitat

25%

C'est la part des ménages au sein des QPV de l'agglomération dans une situation de **surpeuplement**. Ce taux est de 13% à l'échelle de l'agglomération.

48%

des logements sont des **logements sociaux** dans les QPV de Grand Paris Sud, contre 31% dans les QPV d'Ile-de-France

47%

des logements du parc social dans les QPV de Grand Paris Sud ont été **construits avant 1975** (contre 22 % en dehors des QPV)

Chiffres issus de l'Atlas des QPV

L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie est un engagement prioritaire des partenaires du contrat de ville, et une brique essentielle de la réduction des inégalités entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire. Les habitants des quartiers sont pénalisés, au quotidien, par des logements plus souvent vétustes, exigus, avec une mauvaise performance énergétique. Les quartiers sont également marqués par une moindre mixité sociale qui se répercute dans les établissements scolaires.

Cette orientation du contrat de ville sera mise en œuvre dans le cadre d'instances ad hoc, et de contractualisations qui sont parallèles au contrat de ville, mais qui seront travaillées en proximité avec les instances de gouvernance et d'animation du contrat de ville, pour que les démarches soient cohérentes et bien articulées entre elles.

C'est dans cet esprit que sont repris ici, sous forme synthétique, les grands engagements des partenaires pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires du territoire.

Les objectifs opérationnels du contrat de ville

1. Garantir l'équilibre social au sein des QPV

Un des premiers objectifs est de garantir l'équilibre social au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en favorisant la mixité sociale dans les quartiers.

Les relogements dans le cadre des opérations de renouvellement urbain sont effectués dans l'objectif d'une meilleure mixité sociale. C'est dans cet esprit que la Conférence Intercommunale du Logement a approuvé en juillet 2021 une charte intercommunale relative aux relogements.

Un travail est mené également sur la politique d'attribution des logements sociaux, qui s'est traduit par l'approbation, en juin 2020, d'une convention intercommunale d'attribution, déclinée en fiches-actions, dont plusieurs portent plus directement sur le parc social en QPV.

Une expérimentation inédite a été lancée sur le territoire pour favoriser la mixité sociale dans les quartiers. Une convention a été signée en février 2023 entre l'Etat, Grand Paris Sud, les Villes, Action Logement et les bailleurs volontaires, pour 2 ans, renouvelable une année. Elle vise à renforcer la mixité sociale dans les QPV

des 6 communes tout en poursuivant le rééquilibrage de la production de logement social ailleurs sur le territoire. Un observatoire est créé à l'échelle des secteurs ciblés. Un déplaçonnement des ressources a été mis en œuvre par arrêté préfectoral. Un échange de contingents est organisé entre l'Etat et Action Logement. Un dispositif de concertation inter-réservataires sur les candidatures en amont des CALEOL est mis en place. Par ailleurs, un travail est mené dans le cadre de la convention pour améliorer les méthodes de commercialisation, et articuler les actions prises dans le cadre de la convention avec les actions menées dans le cadre des démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

C'est par ailleurs un objectif du NPNRU que de mettre en place une mixité sociale qualitative, soutenable et pérenne. Action Logement, dans le cadre des contreparties foncières, s'engage à développer **une offre diversifiée d'habitat, permettant d'attirer une population nouvelle de salariés au sein des quartiers** : cela représente plus de 2 000 logements à l'échelle des 9 NPNRU.

Dans le cadre du NPNRU du Canal et de la Résidence des Marquises, est expérimenté le dé-conventionnement du parc d'un bailleur pour la vente en logement libre par un opérateur privé permettant de répondre aux objectifs de diversification résidentielle et de mixité sociale. 41 logements sont concernés.

2. Promouvoir un habitat et un cadre de vie de qualité dans les QPV

Pour le parc social

Dans le parc social, de nombreuses opérations de rénovation, de requalification, et de renouvellement urbain sont en cours, orchestrées par la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération, en lien étroit avec les bailleurs.

Cela comprend des opérations de recensement, de suivi et bilan du parc ancien rénové et non rénové. Des efforts sont également déployés pour l'évolution énergétique des bâtiments. De nombreuses opérations de démolition sont programmées, avec le soutien de l'ANRU (Parc aux Lièvres, Pyramides-Bois-Sauvage, Tarterêts, Centre-ville/Lugny, Centre-ville, Grande Borne, Grigny 2), ainsi qu'un programme de reconstitution de l'offre, avec 2 001 logements à reconstituer à l'échelle de l'ensemble des opérations.

Pour le parc privé

Dans le cadre de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain, des opérations de recyclage des copropriétés en logement social sont en cours.

Par ailleurs, même si le parc privé reste minoritaire dans les QPV de l'agglomération (40% des logements étant en copropriétés), l'accompagnement et le traitement des difficultés repérées dans ce parc n'en demeurent pas moins une priorité de l'intervention de la communauté d'agglomération, aux côtés des communes concernées. La proportion du parc privé en copropriétés reste même dominante dans des QPV comme ceux des Pyramides-Bois Sauvage (56%), des Champs-Élysées (61%), de la Rive Droite (76%) et à plus de 90% dans celui de Grigny 2 et de Petit Bourg.

Les copropriétés identifiées dans les QPV de sur Grand Paris Sud représentant plus de 8.000 logements. **Elles bénéficient actuellement d'un dispositif labellisé par l'ANAH**, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération, leur permettant de réaliser les nécessaires travaux de rénovation énergétique ou de remise à niveau technique, de redresser leur situation financière ou de gouvernance, notamment par la réduction de leurs impayés de charges, avec pour objectif un retour au droit commun, vers la sortie d'une quasi-tutelle des pouvoirs publics.

3. Renforcer la gestion urbaine de proximité

Renforcer la gestion urbaine de proximité est un objectif des partenaires du territoire. Le premier enjeu est **de gérer l'attente des habitants avant le projet urbain** d'une part, et de **pérenniser ensuite les actions en phase opérationnelle et sur le long terme**.

L'objectif des partenaires, et notamment de la Communauté d'agglomération, est également d'**accompagner les communes à la mise en place de leur GUSP, avec un co-pilotage de la démarche par le bloc communal, avec l'Etat et les bailleurs**.

Il s'agit aussi d'acter **une définition partenariale des enjeux de cohésion sociale et de sur-entretien dans les QPV**, et plus particulièrement dans les quartiers NPNRU, diagnostics en marchant, réunions d'étape et bilan permettant la bonne coordination entre le volet urbain et le volet gestion. L'ANRU préconise dans ce sens d'annexer les conventions GUSP aux conventions NPNRU.

4. Accompagner les habitants au sein de leur cadre de vie et de leur logement

Plusieurs enjeux sont identifiés, pour mieux accompagner les habitants au sein de leur cadre de vie et de leur logement :

- **Garantir une maîtrise des charges locatives pour les ménages.**
- **Permettre l'appropriation des projets urbains par des actions auprès des habitants.** Via le dispositif des Maisons du projet, il s'agit de renforcer le lien entre urbain et humain : aller vers les habitants pour informer sur les projets et leurs impacts sur le quotidien, recueillir leurs points de vue, répondre à leurs questions.
- **Impulser et accompagner les dynamiques de mémoire pour chaque quartier en rénovation urbaine,** valoriser l'histoire des quartiers et accompagner le changement pour les populations relogées.

5. Assurer la résilience des QPV face aux changements climatiques

Pour assurer la résilience des QPV face aux changements climatiques, les partenaires travaillent sur plusieurs chantiers :

- **Identifier et résorber les vulnérabilités des quartiers face aux changements climatiques.** Les habitants des quartiers sont, plus que tout autre, soumis aux problématiques de passoires thermiques des logements au sein d'espaces publics favorisant les îlots de chaleur urbains. Cela accentue les effets néfastes des canicules sur la santé. Il s'agit donc à la fois d'agir sur la rénovation thermique des logements, mais aussi sur la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces au sein des quartiers.
- **Définir des critères communs sur les enjeux de résilience et environnementaux** pour les QPV et en particulier les projets NPNRU.
- **Assurer l'évolution énergétique des bâtiments** permettant de lutter contre la précarité énergétique et de répondre aux enjeux environnementaux. L'ANRU a mis en place le dispositif « Quartiers Résilients », ayant pour objectif de questionner, jusqu'à faire évoluer, l'ensemble des projets de renouvellement urbain pour qu'ils répondent aux vulnérabilités des quartiers. Un accompagnement plus poussé a été proposé pour les quartiers des Tarterêts et de La Grande Borne, en leur permettant de bénéficier de financements complémentaires au titre

du NPNRU. Pour ce qui concerne le quartier des Tarterêts par exemple, l'ANRU a permis d'aller plus loin sur l'aménagement des espaces publics du quartier, la transformation de l'ancienne chaufferie en pôle pluridisciplinaire, et la labellisation des Tarterêts en éco-quartier.

Plus globalement, l'ANRU accompagnera Grand Paris Sud dans la définition de **sa stratégie en matière de réemploi des matériaux issus des démolitions des NPNRU**. Cette stratégie est en cours de définition en lien avec les partenaires du territoire.

5. Prévenir la délinquance et garantir la tranquillité publique

Prévenir la bascule dans la délinquance, notamment chez les jeunes, et garantir la sécurité des habitants, sont des enjeux essentiels pour les habitants des quartiers. **Ces enjeux sont portés par les CLSPD et CISPD actifs sur le territoire.**

En 2025, Grand Paris Sud se dotera d'un CISPD intercommunal.

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les engagements des services de l'Etat

Amélioration de l'habitat et du cadre de vie

Les actions menées par l'État en lien avec ses partenaires, notamment les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux, en faveur de l'habitat et du cadre de vie des habitants des quartiers défavorisés recouvrent les aspects suivants : interventions structurantes sur le cadre de vie physique par la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine puis du nouveau programme de renouvellement urbain, réalisation d'infrastructures de transports en commun, renforcement de la gestion urbaine de proximité et recherche d'un équilibre dans l'offre de logement et le peuplement des quartiers.

L'État poursuit l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la réforme des attributions de logement sociaux afin de concilier objectifs d'attribution et mixité sociale dans les quartiers. L'expérimentation logement peuplement sur le territoire de Grand Paris Sud se poursuit afin d'identifier les leviers mobilisables pour répondre aux besoins du territoire.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement se renforce en Essonne avec 16 travailleurs sociaux financés pour accompagner les ménages en difficultés. Les enjeux liés aux problématiques de santé mentale et d'addiction ont été pris en compte avec l'arrivée d'un opérateur spécialisé.

En Essonne également, l'État et le Département, co-pilotes de la politique de prévention des expulsions locatives, mettent en œuvre la nouvelle charte départementale de prévention des expulsions locatives afin d'améliorer la résolution des situations complexes et prévenir les expulsions locatives pour les ménages de bonne foi. L'État poursuit son engagement pour le peuplement concerté avec les collectivités des programmes neufs sur le contingent préfectoral mal logés.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Soutenir les collectivités territoriales, les établissements publics et organismes privés ou publics conduisant des opérations de renouvellement urbain, répondant aux objectifs de mixité sociale et de développement durable, tant en matière de construction ou de réhabilitation de logements sociaux que d'aménagement des QPV.
- Favoriser la desserte des quartiers par les transports publics par une offre suffisante et adaptée aux besoins des populations.

- Accompagner les politiques de peuplement des quartiers d'habitat social, conduites par les bailleurs et les différents réservataires, constituant un enjeu fondamental pour favoriser la mixité au sein de ces territoires.
- Assurer le maintien des services publics dans les quartiers concernés.
- Appuyer les actions de transition écologique et énergétique.

Sécurité

Les questions de sécurité dans les quartiers constituent une préoccupation majeure des habitants et des politiques de la ville. Parce que la sécurité doit être assurée partout et constitue un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, une action soutenue est menée dans ces quartiers à la fois pour combattre la délinquance sous toutes ses formes et pour la prévenir. La prévention de la délinquance, orientée en particulier vers les mineurs et les jeunes adultes, est également liée à la promotion de la citoyenneté.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Mobiliser les forces de sécurité intérieure sur les questions de sécurité publique, dans le cadre du présent contrat, notamment par des actions ciblées de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs notamment les rixes ainsi que de la lutte contre l'économie souterraine. La mise en œuvre des actions se traduit par la participation à l'élaboration des stratégies territoriales de prévention de la délinquance (STPD) et aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Les engagements de Grand Paris Sud

Les engagements de Grand Paris Sud, côté Direction Habitat et Logement, sont détaillés ci-dessus dans la description des objectifs opérationnels relatifs à cette orientation.

Côté Direction de la Cohésion et de l'Innovation Sociales, il s'agira notamment d'accompagner, aux côtés des villes qui le souhaitent, l'animation des Maisons du Projet et des dynamiques de mémoire sur les quartiers en rénovation urbaine : animation des réunions de coordination, mise en place d'actions d'aller-vers, mobilisation des acteurs et recherche de financements pour les projets mémoire.

Les engagements du Conseil Départemental de l'Essonne

Le Conseil Départemental de l'Essonne constitue un partenaire essentiel, au titre de plusieurs de ses compétences obligatoires et facultatives. En ce qui concerne le renouvellement urbain, en septembre 2017, le Conseil départemental a adopté sa politique départementale en matière de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de la ville. En plus du Fonds Départemental de Cohésion Sociale (FDCCS) créé à cette occasion et mentionné dans le cadre des précédentes orientations, un autre fonds a été mis en place : Le Fonds Départemental de Renouvellement Urbain (FDRU), doté de 30 millions d'euros, destiné au soutien des opérations d'investissement en faveur des 14 NPNRU essonnais.

Les engagements des bailleurs

Les enjeux identifiés par l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) au niveau national et l'AORIF - l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France au niveau régional pour l'élaboration des contrats de ville et des conventions d'abattement TFPB :

Un rôle clé des organismes HLM en QPV

Les organismes HLM interviennent de manière directe ou indirecte sur une multitude de thématiques. Leur cœur de métier est la construction et la gestion de logements sociaux. Pour autant, depuis de nombreuses années, ils ont étendu leurs champs d'interventions pour y intégrer l'amélioration du cadre de vie, la gestion urbaine de proximité, l'animation sociale et la tranquillité résidentielle. Par extension, ils impactent directement ou indirectement l'ensemble des champs prioritaires des futurs contrats de ville :

« **Tranquillité et sécurité publique** » : Au titre de la loi, les bailleurs doivent garantir à leurs locataires la jouissance paisible de leur logement. A ce titre, des actions relatives à la tranquillité résidentielle peuvent être nécessaires (vidéoprotection, traitement des conflits et troubles de voisinage, sécurisation des accès, etc.). Les bailleurs sont donc devenus progressivement des acteurs du continuum de sécurité, dans la limite de leurs moyens et compétences.

« **Transition écologique et énergétique** » : Les bailleurs sociaux sont des acteurs de la transition écologique à plusieurs titres. D'une part, les opérations de rénovation du parc, dans le cadre de l'ANRU ou en dehors, ont permis une amélioration significative des performances énergétiques et environnementales du parc social. D'autre part, les bailleurs s'investissent dans la sensibilisation des locataires pour favoriser de nouveaux usages plus écologiques. Ces actions interviennent suite aux opérations de rénovation pour permettre aux habitants de s'approprier les transformations de leur logement mais aussi dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ou d'actions liées au lien social.

« **Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires** » : Leur activité impacte le secteur de l'emploi de nombreuses manières. Par leur activité, ils contractent de nombreux marchés qui peuvent aussi favoriser l'insertion professionnelle, y compris pour les habitants des QPV (clauses sociales, marchés réservés, chantiers d'insertion). Ils sont aussi des recruteurs, notamment en proximité, et contribuent de ce fait à l'emploi local. Ils gèrent également des locaux d'activités qui favorisent l'implantation d'activités économiques qui relèvent parfois de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou de l'insertion.

« **L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation** » : Dans le cadre de leurs actions pour favoriser le lien social, les bailleurs sociaux s'appuient souvent sur la culture et le sport pour favoriser le vivre-ensemble.

L'abattement de TFPB : un outil au service des habitants

Les QPV sont exposés à des difficultés spécifiques qui nécessitent la mobilisation de ressources supplémentaires au droit commun. L'abattement de TFPB est justement un outil permettant aux organismes HLM d'aller plus loin dans leurs actions dans les QPV. Grâce à cela, ils peuvent renforcer des actions de droit commun pour compenser les dysfonctionnements constatés spécifiquement sur les quartiers, investir de nouveaux champs ou tendre vers des actions innovantes. Les dépenses valorisées sont par ailleurs souvent complétées par des fonds propres des organismes, renforçant l'effet démultiplicateur de l'abattement de TFPB. Sans ce dispositif, les bailleurs seraient contraints de ne déployer que des actions de droit commun dans des quartiers présentant pourtant des enjeux particuliers. Bien qu'à la main du bailleur, cet outil se veut hautement partenarial mais, sur certains territoires, les modalités d'élaboration et de suivi des conventions d'abattement de TFPB ont pu provoquer des incompréhensions entre partenaires.

Ainsi, il est fortement recommandé de s'appuyer sur le guide d'utilisation de l'ATFPB (en pièce jointe) travaillé avec tous les partenaires du territoire en Essonne. Ce guide prolonge et précise l'avenant au cadre national d'utilisation de l'ATFPB de septembre 2021. Il rappelle de façon synthétique les étapes et les attentes relatives à la mise en œuvre des conventions d'ATFPB en Essonne : ce document de référence clarifie désormais les rôles de chaque acteur (Etat, intercommunalités, communes et bailleurs sociaux) et leur organisation dans le temps pour élaborer des programmes d'actions, et les prévisionnels et bilans afférents. Le guide permet de façon claire, de mieux identifier la nature des actions à inscrire et leur répartition dans les différents axes, sur la base du diagnostic, des orientations et priorités définies collectivement. Il est important de souligner que le diagnostic se

ne limite pas au seul cadre de vie généralement appréhendé dans le diagnostic en marchant, mais porte également sur les services de gestion urbaine qui concourent au bon fonctionnement du quartier et intègrent les attentes des habitants. Il précise les conditions dans lesquelles les bailleurs sociaux peuvent justifier les actions réalisées ou à engager.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB : un outil avant tout partenarial

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville et ayant bénéficié d'une exonération de TFPB.

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire est signataire au 1er janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés, d'un contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

La convention doit définir les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030.

Elle constituera le cadre de référence des engagements de chacun des signataires à savoir l'État, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et les organismes de gestion des logements sociaux. Elle sera est une annexe du contrat de ville. **Cette convention s'inscrit dans les orientations définies dans le contrat de ville et la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité.**

Comme le prévoit le cadre national, les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB visent un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc de logements sociaux ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires. En fonction du diagnostic partagé, les actions peuvent porter sur plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants/épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation/sensibilisation des locataires ;
- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

LES ENJEUX ET ACTIONS DES VILLES EN MATIERE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET DE L'HABITAT

Corbeil-Essonnes

Les enjeux

- La **qualité de l'habitat** et notamment la lutte contre le mal logement, l'insalubrité, la précarité énergétique mais aussi l'appropriation des espaces communs et l'adaptation du logement PA-PH et finalement, en lien avec le volet Solidarités, la prévention des expulsions et des impayés de loyer.
- La **qualité du cadre de vie** c'est-à-dire de l'environnement physique à la gestion des déchets en passant par le développement des mobilités durables.
- L'**accompagnement du NPNRU des Tarterêts** : en amont, en phase projet et en aval.
- La **cohésion sociale** en encourageant les interactions sociales, en luttant contre l'isolement social, en facilitant l'accessibilité des services de proximité, et en développant les démarches d'aller vers dans les QPV.
- La **participation des habitants**, notamment au projet de quartier, en prenant en compte leur expertise d'usage et leurs attentes pour construire un programme d'actions partagé de gestion urbaine des quartiers
- La **mise en place d'un programme d'actions ATFPB**.

Les atouts et les ressources

- La mise en réseau du secteur associatif et les partenaires de quartier
- Réunions régulières associant les habitants et les services et les partenaires
- Diversifier les projets sociaux et urbains
- Ressources : une équipe de proximité - les financements contrat de ville et ATFPB

Les engagements phares

- Mise en place de la cotation relative à l'attribution de logements sociaux (année 2024)
- Mise en œuvre du Permis de Louer afin de lutter contre les marchands de sommeil (année 2024/2025).
- Mise en place de permanences « Habitat » en direction des habitants, notamment sur les thématiques relatives au mal-logement (année 2024).
- Elaboration et mise en œuvre d'une charte qualitative pour un habitat durable visant à inciter l'ensemble des opérateurs à travailler en étroite collaboration avec les élus et services pour apporter les solutions qualitatives les plus justes aux grands défis environnementaux et sociaux à l'échelle de la ville et dans toute la diversité de ses quartiers (2023 et années suivantes).
- Déploiement d'un réseau de chaleur (2026 et années suivantes) avec desserte des Tarterêts en 2026
- Application de la convention de gestion urbaine et sociale de proximité GUSP 2024-2030 (portant sur la propreté urbaine, le développement du lien social et du bien vivre ensemble, la promotion de la tranquillité résidentielle, la sécurité des équipements publics et privés...)

Evry-Courcouronnes

Les enjeux

- Sur le **cadre de vie** : améliorer la propreté des quartiers, la tranquillité publique, les conditions de stationnement, l'implication des habitants dans la vie de leur quartier, l'accompagnement des habitants dans la gestion de leur habitat et la préservation de leur patrimoine
- Sur l'**habitat social** : garantir de l'attractivité des résidences, ; veiller à la fluidité des parcours résidentiels ; la construction de nouveaux logements
- Sur l'**habitat privé** : suivre l'état des copropriétés existantes et la construction de nouvelles copropriétés et accompagner le traitement des copropriétés dégradées
- **Construire une** stratégie de diversification de l'habitat à l'échelle du territoire, autour des définir les produits et formes urbaines attractifs.

Les atouts et les ressources

- Direction Habitat Hygiène et Renouvellement Urbain (8 agents)
- Direction DSU : CLSPD, médiation, service GUSP (5 agents)
- Convention GUSP 2021-2025 signée par la Ville, l'Etat, GPS, le CD91 et 9 bailleurs en QPV
- Convention expérimentale de mixité sociale signée le 16 février 2023 : 645 logements détenus par Essonne Habitat et Antin Résidences, répartis sur 3 QPV (Canal, Aunettes et Pyramides-Bois Sauvage).

Les engagements phares

- Conduire de 3 NPRU portés par l'Agglomération et accompagnés les habitants dans ses transformations urbaines
- Poursuite la mission des Maisons des projets (une par NPNRU) pour diffuser les actualités aux habitants et continuer à disposer d'espaces de concertation
- Accompagner les habitants dans le bien habiter avec des outils type forum de l'habitat, livret d'informations, formations...
- Aider les copropriétés en difficulté et lutter contre la multi location, à l'aide de dispositifs curatifs, du permis de louer et du permis de diviser
- Améliorer la qualité des nouvelles constructions au travers d'une charte de la construction durable
- Suivre l'activité des bailleurs sociaux : vente/acquisition de patrimoine, rénovation...

Grigny

Les enjeux

- La **qualité de l'habitat** et notamment la lutte contre le logement indigne, l'insalubrité, la précarité énergétique, la division illégale d'appartements et la suroccupation.
- Le peuplement : **une stratégie sur les attributions de logement social** est nécessaire et complémentaire aux interventions sur le bâti, l'occupation du parc social de la Grande Borne étant caractérisée par la concentration de ménages pauvres (plus de 50% vivent sous le seuil de pauvreté).
- La **tranquillité publique** et la **prévention de la délinquance** en luttant contre les phénomènes de violences et de criminalité (violences intrafamiliales, bandes organisée, délinquance de proximité...)

Les atouts et les ressources

- Une **direction pluridisciplinaire en charge de la prévention-tranquillité publique** composée notamment d'un service dédié à la prévention, d'un autre aux investigations judiciaires, d'une équipe de médiation urbaine, etc.
- 3 agents municipaux mobilisés à temps plein sur le dispositif de **GUSP** (Gestion urbaine et sociale de proximité), et 1 « super accueil » à la maison du projet de Grigny 2.
- Une équipe municipale dédiée à la **Lutte contre l'habitat indigne** (LHI). Le co-pilotage de la LHI est assuré par la ville et la Préfecture au travers du PDLHI (Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne)
- 1 responsable **peuplement / logement** et une référente stratégie peuplement au sein du service logement

Les engagements phares

- Mettre en œuvre une **stratégie d'occupation du parc social et de renforcement de la mixité sociale** au sein de la convention-cadre d'expérimentation en faveur de la production du logement et du renforcement de la mixité sociale signée le 16 février 2023.
- Mettre en œuvre une stratégie de redressement des copropriétés privés à grande échelle, passant notamment par un assainissement financier des copropriétés, la remise à niveau puis la réhabilitation des copropriétés. L'objectif est de redonner une attractivité à ce parc privé
- Mise en place d'un service communal dédié à la lutte contre l'habitat indigne (LHI), comprenant 3 inspecteurs salubrité.
- Promouvoir la **diversité de l'offre de logement** et garantir un rééquilibrage en matière de densité : à Grigny 2, la transformation en logement social soit environ 20% du parc après démolition et la production d'une offre nouvelle équilibrée ; à la Grande Borne, le renouvellement d'une offre, adaptée aux besoins de la population, après démolition.
- Une **démarche de GUSP** généralisée à l'échelle de la ville en 2024, dont le but est d'accompagner les transformations urbaines des quartiers, et ainsi d'améliorer le quotidien des habitants, en travaillant sur l'entretien, l'accompagnement social, les animations, la tranquillité publique et la concertation et sensibilisation des habitants.
- **Une volet prévention de la délinquance**, structuré autour de plusieurs axes : la lutte contre la délinquance sous-terrain, la prévention pour dissuader la récidive et l'exécution de délits, l'amélioration des relations population/institutions (pompiers, police...), le renforcement de la médiation notamment auprès des jeunes.

Moissy-Cramayel

Les enjeux

- Une **nouvelle identité du centre-ville** à accentuer et la **redynamisation commerciale** à poursuivre
- Améliorer les temps de parcours en transports en commun et **favoriser les mobilités douces**
- **Poursuivre la rénovation énergétique des équipements publics** (écoles, gymnases...)
- Revaloriser le cadre de vie des habitants du QPV en lien avec les bailleurs sociaux (démolition, réhabilitation énergétique pour diminuer la consommation énergétique et réduire la facture des ménages, améliorer la gestion des déchets,...)
- **Développer des espaces intergénérationnels** (Rotonde : tiers-lieu)
- Lutter contre la désertification médicale
- **Poursuivre l'implication des habitants**

Les atouts et les ressources

- Une **maison des projets** pour impliquer les habitants à la vie locale et être à l'écoute de leurs attentes
- Une attention soutenue à la **qualité des espaces publics** (circulations piétonnes, parcs urbains, espaces verts, plateau multisports, aires de jeux et de street workout...)
- Un **parcours santé et de randonnée récemment labellisé** au nord de la commune (Arboretum de Chanteloup)
- **Une chargée de mission copropriété/habitat** nouvellement nommée pour accompagner les copropriétés les plus fragiles ainsi que les bailleurs sociaux dans la gestion de leur patrimoine et leur environnement immédiat

Les engagements phares

- Poursuivre le **rééquilibrage de l'offre de logement** à l'échelle de la ville (NPRU et démolition Résidence du Parc / Écoquartier de Chanteloup, îlot Rosenfeld...)
- Offrir un parcours résidentiel avec la signature d'une charte intercommunale, qui a eu une déclinaison opérationnelle et locale, pour définir la stratégie des relogements à l'échelle du territoire ainsi que les engagements des partenaires pour y parvenir.
- Accompagner tous les bailleurs (parc locatif social et parc privé) dans la réhabilitation et revalorisation de leur patrimoine
- Actions menées par la ville en lien avec l'Agglo et l'ANAH au travers du POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) pour **sensibiliser et informer les copropriétés et copropriétaires**, réaliser des **diagnostics thématiques** et accompagner la sortie de dispositif pour les copropriétés fragilisées
- Une action menée au niveau de la **végétalisation** (îlots de fraîcheur), tout particulièrement dans la phase actuelle de requalification du centre-ville en QPV
- **Création d'un plateau multisport** dans le QPV (Parc des marronniers)

Ris-Orangis

Les enjeux

- Favoriser un **développement équilibré et maîtrisé** qui respecte les ressources.
- Développer une offre de logement en adéquation avec les besoins des ménages et de rééquilibrage territorial, favoriser les parcours résidentiels au sein de la commune.
- **Favoriser la mixité sociale** : collaboration avec les bailleurs, entretien du parc de logements sociaux afin de préserver la qualité de vie des habitants et soutenir le renforcement de l'attractivité du parc social en QPV, développer une stratégie de peuplement visant à réduire la paupérisation de la commune, en particulier dans les QPV
- Poursuivre les **projets de renouvellement urbain** pour désenclaver le quartier, requalifier la centralité commerciale, diversifier l'offre de logements, améliorer la mobilité et les transports en communs et améliorer le stationnement.

Les atouts et les ressources

- Le service habitat.
- Le service logement.
- Le service Aménagement.
- Le service Vie des quartiers (GUSP, ATFPB).
- Le chargé de mission transition écologique.

Les engagements phares

- Assurer un **accueil et une information de qualité** des demandeurs de logements sociaux et les soutenir dans l'instruction de leur demande lorsqu'ils ne peuvent pas l'effectuer en autonomie.
- Production de **logements à Loyers Locatifs Intermédiaire (LLI)**.
- Mise œuvre de la **cotation de la demande**.
- Accompagnement des rissois concernant **l'adaptation des logements et la rénovation énergétique**
(SOLIHA)
- Mise en place de **constats d'insalubrité** pour les locataires demandeurs afin d'améliorer les conditions de vie (bailleurs sociaux et privés)
- Portage d'actions relevant d'une **GUSP** (Gestion urbaine sociale de proximité) – un levier pour l'amélioration du cadre de vie des habitants sur différents sujets : animation sociale des quartiers, tranquillité publique, réalisation de diagnostics en marchant, de balades urbaines...

Savigny-le-Temple

Les enjeux

- Renforcer l'attractivité du centre-ville en s'appuyant sur le **nouveau programme de rénovation urbaine** ainsi que sur la **mobilisation des bailleurs** de la commune.
- **Améliorer les liaisons douces et la mobilité** en s'appuyant notamment sur le TZEN.

Les atouts et les ressources

- Une **position géographique stratégique** en termes d'accessibilité et de développement socio-économique.
- De **multiples atouts** (enseignement secondaire bien implanté, infrastructure sportive et culturelle bien développée, dynamisme économique).
- Le **développement de voies douces et de transports de proximité** qui permet également de valoriser les circulations locales tant pour les aspects économiques que culturels
- Un **programme d'agriculture urbaine** (ville nature et nourricière) qui a vocation à conserver l'identité communale entre rural et urbain, en associant les habitants.
- Le **service logement** qui accompagne les demandeurs de logement.

Les engagements phares

- La commune de Savigny-le-Temple s'inscrit pleinement dans les démarches menées dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement tant sur **l'équilibre social que sur l'accès au logement**. Au préalable, un travail sur la cotation avait été fait à l'échelle communale, favorisant une équité dans l'accès au logement
- Le conseil municipal a voté une **expérimentation permettant de favoriser l'équilibre social** par l'accès de ménages des 3ème et 4ème quartile sur le patrimoine d'habitat social d'un bailleur.
- Le conseil municipal a signé la **convention de gestion urbaine et sociale de proximité** permettant le suivi des actions de requalification sur le quartier prioritaire. Une équipe est dédiée au suivi de ces actions et une appréciation partenariale est faite chaque année dans le cadre de diagnostics en marchant réalisés avec les 4 bailleurs de la commune.
- Le déploiement de la GUSP permet d'avoir un suivi affiné de l'ensemble des problématiques rencontrées par les habitants, une articulation se faisant au quotidien entre l'équipe GUSP et les bailleurs.
- La commune soutient les opérations de **réhabilitation** via les garanties d'emprunt.
- Sur l'année 2023/2024, un travail approfondi est mené avec Habitat 77 pour le **relogement des habitants de l'Allée de la commune**, faisant l'objet d'une destruction prochaine dans le cadre du NPNRU.

Nandy

Les enjeux

- La **désertification commerciale** et friche commerciale au sein de la poche de vulnérabilité
- **Un projet urbain de mixité sociale au cœur du quartier nord** (90 logements d'accession à la propriété, 500 m² de surface commerciale et re-naturalisation de 8 500 m²)
- La **qualité de l'habitat** et notamment la lutte contre le mal logement, l'insalubrité, la précarité énergétique mais aussi l'appropriation des espaces communs, la prévention des expulsions et des impayés de loyer.
- La **qualité du cadre de vie et la tranquillité publique** : notamment la gestion des déchets et la préservation des mobiliers urbains (aires de jeux dégradées...), les problèmes de stationnement qui entravent les commodités de passage, les rodéos de motos

Les atouts et les ressources

- Des **réunions semestrielles en présence du Maire avec chaque bailleur**, afin de gérer la gestion urbaine de proximité en partenariat (diagnostic en marchant avec la Police nationale) et de suivre l'amélioration de l'habitat dans le patrimoine social (Rénovation énergétique, insalubrité, vente/acquisition de patrimoine...)
- Un **plan toitures** (9 toitures rénovées et isolées sur le mandat en cours (1,2 million d'€) : Église, Mairie, Mairie Annexe, Maison des arts et de la Danse, Salle des fêtes, Maison des associations, Complexe Stade de foot, Écoles Villemur et Balory
- La **rénovation énergétique** de l'École des Bois (2,4 millions d'€) achevée en septembre 2024
- **Un service cadre de vie** composé de 9 agents qui gère la propreté, les aménagements paysagers de la ville ainsi que la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts
- **Un service logement** particulièrement impliqué auprès des habitants lors de constats d'insalubrité et d'accompagnement lors des demandes de logements sociaux

Les engagements phares

- Mettre en place un **partenariat avec SOLIHA 77** (Association Solidaires pour l'Habitat) afin d'aider les personnes fragiles dans leur difficulté de maintien dans le logement ou d'amélioration de leur lieu de vie (problème d'isolation et d'hygiène...)
- Développer en lien avec l'EPA de Sénart un **projet d'urbanisation** exclusivement avec des logements d'accession à la propriété en vue de faciliter à la **mixité sociale** de la poche de vulnérabilité. Agrémenter ce projet de commerces de proximité et d'espaces verts.
- Mettre en place une **stratégie opérationnelle de lutte contre les encombrants** : identifier les points noirs, aménagements physiques, communication, verbalisation
- Création d'un **poste dédié à la salubrité publique** au sein de la police municipale : procédures encombrants, conformité travaux urbanisme, sécurisation des commodités de passage, gestion des points école
- **Mise en commun de la police municipale** avec Cesson pour renforcer les patrouilles y compris le soir et le week-end
- Poursuivre le **déploiement des équipements sportifs de plein air** : un city stade, des aires fitness déjà installés, un pumptrack en projet

UN CONTRAT DE VILLE PARTICIPATIF ET CITOYEN

Les propositions pour la participation des habitants à l'échelle intercommunale

La participation citoyenne et sa promotion constituent des éléments-clé de la Loi Lamy 2014, qui a instauré les « conseils citoyens » au sein de chaque contrat de ville. Le bilan local dressé dans le rapport d'évaluation des précédents contrats est contrasté, chaque territoire ayant pu connaître des dynamiques très diverses en la matière.

Les conseils citoyens ont pu dans certains quartiers organiser le recueil de la parole des habitants et la restituer auprès des acteurs, dans certains cas également rédiger des plans d'actions sur certaines thématiques et les proposer aux acteurs. Les conseils citoyens ont, dans la plupart des villes, participé à certaines instances du contrat de ville et de la vie locale, donnant par exemple leur avis sur les projets déposés dans le cadre des programmations Politique de la Ville. Ils ont parfois organisé des événements ponctuels et porté des projets d'animation de la vie de quartier.

L'accompagnement et la mise en réseau des **conseils citoyens** sera donc poursuivi partout où les dynamiques sont existantes, afin de les faire perdurer et de les amplifier.

Néanmoins, les formes et volontés de participation des habitants ont évolué sur cette dernière décennie, vers des formes d'engagement plus circonscrites dans le temps et dans les sujets abordés. C'est pourquoi des formats complémentaires de participation des habitants seront mis en œuvre tout au long de la contractualisation.

Un **forum citoyen** annuel sera organisé afin d'ouvrir un échange citoyen autour du programme d'actions du contrat. Ouvert aux habitants, aux partenaires du contrat, il sera l'occasion de présenter les avancées faites, les projets envisagés mais aussi de convier des experts sur les différentes thématiques du contrat ; ceux-ci pourront à la fois animer les débats et diffuser leurs connaissances pour enrichir aussi bien l'expertise des habitants et leur capacitation ainsi que les pratiques des professionnels.

Pour un recueil plus ponctuel, **des enquêtes et sondages** seront réalisés sur des sujets précis, pour permettre d'alimenter le pilotage du contrat du point de vue des habitants et aider à la décision. A titre d'exemple, l'enquête « Vivre à Grand Paris Sud, aujourd'hui et demain » réalisée en 2023 par l'observatoire de Grand Paris Sud avait permis de récolter environ 500 réponses d'habitants des QPV sur un ensemble de thématiques et de préoccupations liées à leur vie quotidienne. Ce recueil de matériaux a permis de conforter les choix thématiques du contrat présent, et pourra de la même façon permettre de vérifier qu'elles sont toujours d'actualité mais aussi repérer l'émergence de nouveaux enjeux au long des 6 années de contractualisation.

Enfin, un des enjeux du contrat de ville est de développer la culture du **faire avec** en associant des habitants dès l'élaboration des solutions aux problématiques qu'ils rencontrent, jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation. Cela implique de développer au long cours la formation des professionnels aux méthodes de co-construction, et de promouvoir un changement d'approche dans le design des politiques publiques.

L'agglomération, en partenariat avec les villes, engagera dès 2025 une formation-action sur ces questions appuyée par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives. Cette montée en compétence permettra d'expérimenter chaque année, sur un nombre restreint de sujets, ce type d'approche pour construire des solutions « à façon » avec les bénéficiaires.

Les propositions des communes pour la participation des habitants

La Ville d'Evry-Courcouronnes a engagé depuis 2020 une démarche de réinvention collective de la démocratie locale dans la commune, pour permettre à tous les habitants de contribuer à la construction du bien commun. La Ville s'appuie dans ce cadre sur sa Charte de la Participation Citoyenne, validée le 8 juillet 2021 (lien hypertexte), et qui repose sur 6 principes : (1) une participation éclairée et apaisée, (2) une participation utile, (3) une participation claire et transparente, (4) une participation inclusive et agile, (5) une participation émancipée, et (6) une participation vivante, accompagnée et innovante. Dans la perspective du nouveau Contrat de ville 2024-2030, la Ville pourra ainsi s'adosser à ces principes pour définir les objectifs et les modalités de la participation des habitants des quartiers, ainsi que sur les moyens attribués pour animer cette participation citoyenne et la maintenir dans le long terme.

La Ville de Corbeil-Essonnes a organisé dans le cadre de l'élaboration du Contrat de ville 2024-2030 des concertations citoyennes « Imagine Corbeil-Essonnes », auxquelles de nombreux habitants ont participé. La Ville veut poursuivre ce travail qui offre des lieux de rassemblements et de débats aux habitants qui sont trop souvent sans voix. Pour cela, elle met en place un observatoire des engagements qui permet aux habitants de proposer des idées ou de suivre et d'évaluer les engagements municipaux en termes de politiques publiques. Environ 200 habitants, dont 150 issus des QPV, se sont inscrits pour représenter la population au sein de cette instance. La Ville organise la participation des citoyens dans le cadre du PEDT, du NPRNU, ainsi que du projet pédagogique des centres sociaux. Elle favorise la participation via les conseillers citoyens dans les commissions de la Convention GUSP 2024-2030 ou les instances de programmation Abattement TFPB. La Ville engage également une démarche jeunesse participative « Réussir ma vie, réussir ma ville » pour accompagner de manière personnalisée des jeunes de 13 à 30 ans dans la réalisation de leur projet de vie.

La Ville de Ris-Orangis organise plusieurs modalités de participation des habitants de la commune. Elle organise par exemple la participation des habitants lors des diagnostics en marchant et dans les commissions cadre de vie. Les habitants sont également associés, à l'occasion des « Petites auberges », à des temps de partage d'informations autour d'un repas convivial. D'autre part, la Ville a engagé une démarche de transition écologique et sociale. Dans ce cadre, des acteurs se mobilisent pour associer aux travaux les habitants volontaires. Des réunions publiques et des ateliers participatifs sont également organisés pour différents grands projets de la Ville : aménagements des espaces « naturels » et préservation et création d'un atlas de la biodiversité, recensement des végétaux, choix de mobilier, étude de plan de circulation, etc.

A Grigny, six conseils de voisinage couvrent l'ensemble du territoire : ils constituent des instances d'échanges et des espaces de concertation qui permettent aux Grignois de s'impliquer et d'influencer leur cadre de vie. Ils abordent les questions d'intérêt général et particulier concernant la ville (nuisances, environnement, sécurité...). Des groupes de travail, composés d'habitants volontaires, se réunissent par la suite pour approfondir des points soulevés en Conseil de Voisinage. D'autre part, la Ville s'appuie sur la démarche de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) pour structurer la participation des habitants. A Grigny 2, la GUSP a enclenché une dynamique partenariale avec les habitants sur l'ensemble des thèmes liés à l'amélioration du cadre de vie. En quatre ans, près de 40 concertations ont été menées selon différents formats - permettant de toucher un public diversifié et nombreux : ateliers en salle, balades urbaines, ateliers ouverts sur les espaces publics, questionnaires en sortie d'écoles, etc. A l'avenir, dans le cadre du futur contrat de ville, l'enjeu est de poursuivre le travail de compréhension et d'analyse des besoins à partir des usages, des pratiques, des expériences et des discours des habitants, et de pousser plus loin la dynamique en appuyant et en accompagnant les habitants pour que, de plus

en plus, ils puissent être porteurs d'initiatives et acteurs de la transformation de leur quartier. L'objectif, à terme, serait de mettre en place une Régie de quartier.

A travers, sa démarche participative, la commune de **Savigny-le-Temple** donne une place importante aux habitants. A cet effet, la Commune organise plusieurs modalités de participation. Elle organise par exemple la participation des habitants lors des diagnostics en marchant (GUSP) et met à disposition un espace de concertation pour son projet urbain « la maison de projet ». Des réunions publiques sont également organisées pour différents grands projets de la Ville : aménagements des espaces et opérations de travaux. La Ville organise la participation des citoyens dans le cadre du PEDT, de la cité éducative, ainsi que le projet pédagogique des centres sociaux. La Ville engage également une démarche jeunesse participative dans le cadre du renouvellement de sa politique jeunesse. Enfin, à l'occasion des « 50 ans de la ville nouvelle », une grande concertation a été lancée avec les habitants, sur sa vision de l'avenir du territoire.

Lieu d'informations et d'échange sur les projets et aménagements des quartiers, **la ville de Moissy-Cramayel** est dotée, depuis 2016, d'une Maison des projets. Identifié comme lieu-ressources et d'échanges sur les projets de la ville, son local est situé en plein cœur du centre-ville et par conséquent, dans le quartier prioritaire. Cette implantation stratégique, à proximité des commerces de proximité, facilite sa fréquentation. Une convention annuelle d'occupation a été conclue avec le Conseil citoyen qui peut y organiser ses rencontres. Outre le conseil citoyen, la Maison des projets ouvre ses portes aux partenaires de la ville et singulièrement à ceux qui sont mobilisés dans la politique de la ville (bailleurs sociaux, bailleurs commerciaux, bureaux d'études, DDT 77 ...). Au-delà des permanences, des réunions/ateliers y sont organisés avec les commerçants, les partenaires mais également avec les groupes d'habitants mobilisés sur des sujets particuliers tels que la révision du PLU ou encore la poursuite de la requalification du centre-ville. La concertation citoyenne est devenue un pilier essentiel de la démocratie locale rénovée. Renforcer les décisions politiques, améliorer la qualité des projets urbains et favoriser l'engagement des habitants en sont autant d'avantages. C'est ainsi que depuis 2014, tous les projets de la ville font l'objet d'une concertation. Qu'ils s'agissent de la construction d'un groupe scolaire ou d'une crèche, de l'aménagement d'une aire de jeux ou d'un plateau multisport, de dénommer une rue, une placette ou un équipement, de requalifier les espaces publics, de faire évoluer la réglementation d'une rue, les moisséens sont systématiquement consultés. Cette consultation des habitants prend différentes formes : réunions, ateliers thématiques, diagnostics en marchant, questionnaire, porte-à-porte... Afin d'impliquer les partenaires aux projets et préoccupations de la ville, des rencontres sont régulièrement organisées. Elles ont essentiellement trait au cadre de vie, à la tranquillité résidentielle, à l'aménagement du domaine public. Ces rencontres permettent de partager des informations, de recueillir des avis, d'évoquer des problématiques et d'aboutir à des propositions :

- Rencontre trimestrielle avec les gardiens d'immeuble des patrimoines sociaux
- Rencontre de coordination bailleur social / police municipale / police nationale
- Rencontre avec les syndicats de copropriété
- Conférence des bailleurs
- Rencontre avec les responsables du 2nd degré, avec les directeurs d'école
- Rencontres thématiques avec les agences immobilières, les commerçants
- Rencontre annuelle des associations...

La ville de Moissy-Cramayel s'inscrit dans la continuité des actions de participation citoyenne jusque-là menées et entend les amplifier autant que de besoin.

La ville de **Nandy** développe des lieux d'information et de coordination avec les habitants et les partenaires en lien avec la demande sociale des habitants. Des réunions de quartier sont organisées à chaque fois que des projets le nécessitent : aménagement d'une place, réhabilitation d'un patrimoine, localisation d'une aire de jeux...

Le comité d'usagers du centre social est également très actif pour orienter les activités qui sont proposées. De nombreux bénévoles autour du centre social ou des manifestations communales sont également particulièrement investis dans les moments fédérateurs de la commune.

Les associations de parents d'élèves sont fortement impliquées dans le PEDT et la commission menus.

LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

La gouvernance du contrat de ville traduit la mobilisation de l'ensemble des partenaires et acteurs au bénéfice des quartiers. Gage de l'efficacité du dispositif, les modalités de gouvernance doivent répondre à plusieurs enjeux identifiés au cours du travail d'élaboration du contrat. Elle doit notamment garantir :

- La mobilisation dans la durée de l'ensemble des partenaires, autour d'enjeux partagés et actualisés,
- La participation citoyenne tout au long de la vie du contrat,
- La fonction d'ensembliser du contrat, en s'articulant avec la gouvernance d'autres dispositifs, notamment les cités éducatives, les pactes des solidarités, et les comités locaux pour l'emploi,
- L'adaptation et la montée en compétence de l'ingénierie du bloc communal,
- Le suivi et l'évaluation du contrat et des actions qui en découlent.

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

Les pilotes du contrat sont la Préfète de l'Essonne, le Préfet de Seine-et-Marne, le Président de l'agglomération de Grand Paris Sud et les maires de Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Grigny, Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple, Nandy et Ris-Orangis

Sont associés en tant que signataires l'ensemble des contributeurs, principalement les Préfectures d'Essonne et de Seine-et-Marne, la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, les communes concernées, les Départements d'Essonne et de Seine-et-Marne, l'Agence Régionale de la Santé, l'Éducation Nationale, les Caisse d'Allocations Familiales, les CPAM, France Travail, l'AORIF, les bailleurs sociaux du territoire, la MDEF et le CFP de Grand Paris Sud.

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle du contrat de ville. Il réunit les pilotes du contrat de ville a minima une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et définir les priorités de l'année à venir.

Conformément à l'instruction du 4 janvier 2023, une réunion de l'ensemble des partenaires du contrat de ville sera organisée chaque année.

Proposées à titre expérimental pour les quartiers d'intérêt communautaire seine-et-marnais, **les conférences de droit commun mobilisent - sous l'autorité du Préfet délégué à l'égalité des chances** - l'ensemble des acteurs institutionnels de droit commun susceptibles de contribuer à répondre à une problématique spécifique (sport-santé, accès aux droits, précarité alimentaire...).

Le comité technique intercommunal est l'organe opérationnel de suivi du contrat. Il réunit les services en charge de la politique de la ville des communes signataires et de l'agglomération a minima 3 fois par an.

Les comités techniques locaux réunissent les chefs de projets de l'agglomération et des communes et les services de l'Etat (Préfecture et DEETS). Ils assurent principalement la préparation des appels à projets et la sélection des projets soutenus dans le cadre de la programmation annuelle des contrats de ville.

Les commissions micro-projets, associent les mêmes acteurs que les comités techniques locaux aux conseils citoyens pour constituer ensemble le jury de sélection des micro-projets portés par les habitants et les petites structures associatives. Elles gèrent les fonds dédiés, qui sont la déclinaison locale du fonds de participation des habitants.

Plébiscités lors de la conception du contrat de ville, **les groupes de travail thématiques** deviennent une modalité de travail pérenne. Ils ont vocation à maintenir la dynamique partenariale autour des principales orientations du contrat. Ils réunissent les professionnels de la politique de la ville et des services de droit commun des communes, de l'agglomération et permettent d'associer les différents partenaires du contrat. Ils se réunissent en tant que de besoin entre une et trois fois par an. Lorsqu'ils relèvent de sujets de droit commun, les groupes de travail peuvent accueillir les communes de l'agglomération hors politique de la ville volontaires. Les groupes de travail thématiques suivants seront mis en place dès la signature du contrat :

- Accès à l'emploi des jeunes et des adultes
- Accompagnement éducatif dès le plus jeune âge
- Inclusion numérique et accès au droit
- Santé

Les thèmes, composition et objets des groupes de travail seront actualisés tout au long de la vie du contrat.

Les comités de pilotage des cités éducatives doivent s'articuler avec la gouvernance globale de la politique de la ville. La CA GPS y sera dorénavant représentée.

Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Les modalités et outils de suivi du contrat de ville doivent faire l'objet d'une réflexion spécifique. Le comité technique intercommunal sera mobilisé pour élaborer des propositions. Il sera appuyé par une AMO piloté par l'agglomération.

L'évaluation est un enjeu majeur de la politique de la ville. Pour piloter cette politique publique il est nécessaire de mesurer les moyens mobilisés par l'ensemble des partenaires, l'efficacité des actions conduites et leur impact sur la situation des habitants.

La Clause Data proposée par l'ANCT engage les signataires à répondre au besoin d'objectivation préalable à toute évaluation.

Les signataires du présent contrat de ville y souscrivent.

Clause Data :

Tous les acteurs publics de la politique de la ville s'engagent à produire et à rendre accessibles les données publiques et les statistiques publiques relatives au contrat de ville et plus largement aux politiques publiques mises en œuvre (à l'exclusion des données non communicables et tout particulièrement des données personnelles des habitants) à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires et ce tout au long de ce contrat.

Cet engagement concerne également les données des entreprises privées (ou « para-publiques ») en charge de missions de service public pour le compte des collectivités sur le périmètre des quartiers.

Des acteurs privés interviennent à différents titres au sein des quartiers. Ils peuvent intervenir dans la mise en œuvre du présent contrat et sont susceptibles de produire des données qui revêtent un caractère d'intérêt général.

Lorsqu'il est de l'intérêt de tous que ces données soient partagées avec les acteurs publics pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants, un partenariat de données sera envisagé entre les acteurs concernés pour créer les conditions d'un accès à ces données respectueux des droits de tous.

Un comité d'évaluation du contrat de ville de Grand Paris Sud est institué afin de définir et piloter la mise en œuvre d'un programme d'évaluation annuel ou pluriannuel.

Le comité d'évaluation est composé de représentants de l'Etat, de l'agglomération, des communes, des acteurs associatifs et habitants. Il est présidé par le président de Grand Paris Sud ou son représentant et les Préfets de départements ou leurs représentants.

Le programme d'évaluation fait l'objet d'un co-financement de la part des signataires du contrat.

Le comité d'évaluation se dotera d'une charte de fonctionnement qui sera annexée au présent contrat.

L'ingénierie de la politique de la ville

L'ingénierie de politique de la ville désigne l'ensemble des compétences et méthodes mobilisées pour la mettre en œuvre, et, par extension, les professionnels porteurs de ces compétences, qui constituent « l'équipe-projet » politique de la ville. Elle comprend a minima :

- Les agents dédiés de Grand Paris Sud :
- 7 chef(fe)s de projets politique de la ville, 2 gestionnaires de subvention et 1 encadrant
- Les responsables de projets ANRU
- L'observatoire de la politique de la ville
- Les agents du service DSU de Grigny
- Les agents dédiés par les communes, notamment chef(fe)s de projets politique de la ville communaux

Le financement des postes positionnés au niveau intercommunal constitue une contribution importante de la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud au contrat de ville, les postes des chefs de projets politique de la ville notamment n'étant plus cofinancés par l'Etat en Essonne.

L'organisation de l'équipe projet entre les communes et l'agglomération est le fruit de l'histoire et nécessite d'être actualisée.

Une réflexion a été amorcée durant la phase d'élaboration du contrat et sera poursuivie dans la perspective suivante :

- Mettre en place une animation régulière de l'équipe projet ;
- Affiner le diagnostic des moyens mobilisés par les communes et l'intercommunalité et leur organisation commune par commune ;
- Clarifier le cadre et les modalités de mobilisation des moyens intercommunaux autour d'enjeux bien identifiés.

Les agents dédiés au sein de la DEETS de l'Essonne, de la Préfecture de Seine-et-Marne et les délégués du Préfet constituent **l'ingénierie mobilisée par l'Etat**. La réflexion initiée au sein du bloc communal a vocation s'étendre aux process de travail entre Etat et collectivités, concernant notamment l'optimisation de la gestion des appels à projet et demandes de subventions.

SIGNATAIRES

Frédérique CAMILLERI
Préfète de l'Essonne

Pierre ORY
Préfet de Seine et Marne

Michel BISSON
*Président délégué de la
communauté d'agglomération
Grand Paris Sud*

Bruno PIRIOU
Maire de Corbeil-Essonnes

Stéphane BEAUDET
Mairie d'Evry-Courcouronnes

Philippe RIO
Maire de Grigny

Line MAGNE
Maire de Moissy-Cramayel

René RETHORE
Maire de Nandy

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis

Marie-Line PICHERY

*Maire de Savigny-le-Temple,
Vice-Présidente en charge de
l'inclusion républicaine, de
l'éducation et de la politique de
la ville de Grand Paris Sud*

Valérie DEBUCHY

*Directrice académique des
services de l'éducation
nationale du département de
la Seine-et-Marne*

Pascale COQ

*Inspectrice d'académie
directrice académique des
services de l'éducation
nationale de l'Essonne*

Valérie PECRESSE

*Présidente de la région Ile de
France*

Emmanuel BLANC

*Directeur Territorial Essonne
chez France Travail*

Margaux CANTERO

*Directrice territoriale France
Travail Seine et Marne*

Denis ROBIN

*Directeur général de l'Agence
Régionale de la Santé Île-de-
France*

François DUROVRAY

*Président du Conseil
Départemental de l'Essonne*

Jean-François PARIGI

*Président du Département de
Seine-et Marne*

Philippe BOUQUET

*Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de la
Seine et Marne*

Albert LAUTMAN

*Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de
l'Essonne*

Rodriguez PEDRO

*Direction générale Caisse
d'Allocations Familiales de la
Seine et Marne*

Guillaume LACROIX

*Direction générale Caisse
d'Allocation familiales de
l'Essonne*

Yaëlle BUZZETTI

*Présidente de la Chambres de
Métiers et de l'Artisanat
Essonne*

Thierry FROMENTIN

*Président de la Chambres de
Métiers et de l'Artisanat Seine
et Marne*

Richard CURNIER

*Directeur régional Ile de France
Banque des Territoires*

Eric BAREILLE

*Président de la Maison de
l'emploi et de la formation
Grand Paris Sud*

Philippe RIO

*Président du Centre de
Formation et de
Professionnalisation Grand
Paris Sud*

Jean-Charles HERRENSCHMIDT
*Président de la Chambre de
commerce et d'industrie
territoriale de Seine-et-Marne*

Patrick RAKOTOSON
*Président de la Chambre de
commerce et d'industrie
territoriale de Seine-et-Marne*

**Pour la Banque Publique
d'investissement,**

Philippe BRY
Président de 1001 Vies Habitat

Dominique BOURGINE
Président de l'ADEF

Hugues BESANCENOT
Président d'Adoma

Pascal VAN LAETHEM
Président de Antin Résidences

Anne-Sophie GRAVE
Présidente de CDC Habitat

Chantal ÉLIE-LEFEBVRE
Présidente d'Essonne Habitat

Norbert FANCHON

Président de Gambetta

Denis JULLEMIER

Président de Habitat 77

Fabrice LE SACHE

Président d'Immobilier 3F

Luc CARVOUNAS

Président de Logial-Coop

Karine JULIEN-ELKAÏM

Présidente de Logirep

Fabien PETIT

Président de Plurial Novilia

Pierre BEDIER

*Président des Résidences
Yvelines Essonnes*

Emmanuel DEZELLUS

Président de Seqens

Agnès GRANGE

Présidente de Toit et Joie

Philippe REMIGNON

Président de Villogia
